

RAPPORT FINANCIER



Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Chiffres Clés – Gestion

(NON AUDITÉ)

EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Résultats consolidés						
Chiffre d'affaires	2.008.922	1.679.923	1.975.529	3.295.130	3.521.130	3.083.004
EBITDA	338.868	271.145	294.316	554.463	651.687	541.429
EBITDA en % du Chiffre d'affaires	16,9%	16,1%	14,9%	16,8%	18,5%	17,6%
EBIT	142.417	114.849	92.022	(1.269.599)	(67.522)	157.449
Résultat net (quote-part du Groupe)	131.307	74.868	78.262	(671.754)	(126.079)	95.818
Résultat net	131.465	76.603	51.847	(1.073.022)	(176.911)	99.211
Flux de trésorerie						
Flux de trésorerie opérationnels libres avant IFRS16 locations	183.179	99.528	105.799	222.269	116.934	290.753
Trésorerie provenant des contrats de location IFRS16	(22.549)	(22.036)	(57.291)	(108.261)	-	-
Flux de trésorerie opérationnels libres	160.630	77.492	48.508	114.008	116.934	290.753
Acquisitions / Cessions	(124.665)	(46.603)	69.358	463.792	(522.825)	24.143
Financement (en fin d'année)						
Trésorerie / (dette) nette	45.840	146.833	168.163	(1.341.773)	(1.390.721)	(646.620)
Capitaux propres	1.205.867	1.114.954	1.047.112	1.097.953	1.787.130	1.479.538
Donnée / action						
Résultat par action	301.95	172.17	183.97	(1.544.77)	(289.83)	220.18
Dividende (brute)	117.20	117.20	106.00	142.86	162.86	157.14
Total des actions	470.170	470.170	470.170	470.170	470.170	470.170
Actions propres	35.314	35.314	35.314	35.314	35.314	35.164
Rentabilité des capitaux employés						
Capitaux employés moyens	1.935.212	1.557.290	2.451.400	3.945.287	3.687.556	3.014.290
ROCE (EBIT / Capitaux employés moyens)	7,4%	7,4%	3,8%	(32,2%)	(1,8%)	5,2%

Remarque : le flux de trésorerie opérationnel libre sans effet de levier (ajusté pour l'affacturage et les remboursements anticipés) pour 2022 est de € 87.0 millions d'euros.

Etats Financiers Consolidés

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

EN MILLIERS D'EUROS	TOE- LICHTING	2022	2021
Chiffre d'affaires	8	2.008.922	1.679.923
Coûts des ventes (-)	8	(1.571.711)	(1.301.410)
Bénéfice brut		437.211	378.514
Autres produits d'exploitation	9	25.725	16.046
Coûts administratifs et commerciaux (-)	8	(262.096)	(237.077)
Autres charges d'exploitation (-)	10	(58.423)	(42.634)
EBIT		142.417	114.849
Produits financiers	13	67.410	3.881
Charges financiers (-)	13	(33.063)	(20.107)
Quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence (nette d'impôt)	18	4.946	4.825
Bénéfice (Perte) avant charge d'impôt		181.710	103.448
Impôt sur le résultat	14	(50.245)	(26.846)
Bénéfice (Perte) de l'exercice		131.465	76.603
Attribuable aux :			
Actionnaires		131.307	74.868
Intérêts minoritaires	5	159	1.735
		131.465	76.603

Les notes 1 à 39 fournies ci-dessous font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

EN MILLIERS D'EUROS	VOOR HET JAAR EINDIGEND OP 31 DECEMBER	VOOR HET JAAR EINDIGEND OP 31 DECEMBER
	2022	2021
Bénéfice (perte) de l'exercice	131.465	76.603
Autres éléments du résultat global :		
Autres éléments du résultat global qui seront reclassés au compte de résultats		
Variation de taux de change	(12.588)	20.501
Corrections monétaires en cas d'hyperinflation	16.712	
Libérer autres éléments du résultat global en raison de changement de périmètre	(3.017)	(1.244)
Variation des réévaluation des couvertures de trésorerie à la juste valeur, nette d'impôt	11.230	1.526
Variation du valeur juste, nette d'impôt	43	483
Autres éléments du résultat global à ne pas reclasser en résultat net au cours des périodes ultérieures		
Réévaluer les avantages du personnel, nets d'impôts	(1.116)	17.680
	11.264	38.945
Résultat global de l'exercice	142.729	115.548
Attribuable aux :		
Acctionnaires	141.884	113.902
Intérêts minoritaires	845	1.646
	142.729	115.548

Les notes 1 à 39 fournies ci-dessous font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

EN MILLIERS D'EUROS	TOE- LICHTING	2022	2021
Actifs		2.690.816	2.047.719
Actifs non-courants		1.401.616	1.171.575
Immobilisations corporelles	16	920.066	826.431
Immobilisations incorporelles sauf goodwill	17	112.034	90.510
Droit d'utilisation des actifs	32	70.819	69.186
Goodwill	17	122.682	33.937
Participations mises en équivalences	18	53.591	34.928
Actifs d'impôt différé	20	84.328	90.257
Actifs financiers non-courants	19	15.562	6.100
Engagements vers le personnel	27	9.834	13.022
Autres actifs non-courants	21	12.701	7.206
Actifs courants		1.286.693	862.119
Stocks	22	249.261	228.119
Actifs financiers courants	19	633	1.002
Créances clients	23	350.570	220.229
Autres créances	23	103.996	92.361
Actifs d'impôt courant	15	12.684	14.575
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	569.550	305.833
Actifs qualifiés comme détenus en vue de la vente	11	2.506	14.025

EN MILLIERS D'EUROS	TOE- LICHTING	2022	2021
Passifs et capitaux propres		2.690.816	2.047.719
Total capitaux propres		1.213.742	1.121.933
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		1.205.867	1.114.954
Capital souscrit	25	25.000	25.000
Primes d'émission		12	12
Bénéfices antérieurs et réserves légales		1.180.855	1.089.942
Intérêts minoritaires	5	7.875	6.979
Passifs non-courants		832.127	442.798
Emprunts et dettes financières	26	384.576	47.778
Obligations de location	32	57.233	50.928
Provisions à long terme	28	206.919	254.205
Engagements vers le personnel	27	51.369	63.323
Passifs d'impôt différé	20	47.373	23.342
Dettes fournisseurs et autres créditeurs (non-courants)	29	72.628	-
Autres passifs non-courants	30	12.029	3.222
Passifs courants		640.811	472.321
Dettes auprès des banques	26	5.890	1.067
Emprunts et dettes financières (courants)	26	64.727	41.088
Obligations de location	32	19.521	19.430
Provisions courantes	28	37.904	59.158
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	29	495.003	334.993
Passifs d'impôt courants	15	11.285	10.036
Autres passifs courants	30	6.481	6.548
Passifs qualifiés comme détenus en vue de la vente	11	4.136	10.667

Les notes 1 à 39 fournies ci-dessous font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

EN MILLIERS D'EUROS	CAPITAL SOUSCRIT	PRIME D'ÉMISSION	RÉSERVE DE CONVERSION	RÉSERVE DE COUVERTURE	JUSTE VALEUR	RÉSERVE DES ACTIONS PROPRES	RÉSULTAT CUMULÉ	TOTAL	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Bilan au 1er janvier 2022	25.000	12	(153.753)	1.064	(2.748)	(72.085)	1.317.465	1.114.954	6.979	1.121.933
Bénéfice (perte) de l'exercice							131.307	131.307	159	131.465
Variation de taux de change (-)	-	-	(12.435)	-	-	-	-	(12.435)	(153)	(12.588)
Corrections monétaires en cas d'hyperinflation	-	-	-	-	-	-	16.706	16.706	5	16.712
Libérer autres éléments du résultat global en raison de changement de périmètre	-	-	(3.017)	-	-	-	-	(3.017)	-	(3.017)
Couverture des flux de trésorerie, nette d'impôt	-	-	-	11.207	-	-	-	11.207	23	11.230
Variation du valeur juste, nette d'impôt	-	-	-	-	(84)	-	127	43	-	43
Réévaluation des engagements vers le personnel, nette d'impôt	-	-	-	-	-	-	(1.110)	(1.110)	(6)	(1.116)
Autres éléments du résultat global (-)	-	-	(15.452)	11.207	(84)	-	15.723	11.394	(130)	11.264
Résultat global de l'exercice (-)	-	-	(15.452)	11.207	(84)	-	147.030	142.701	28	142.729
Achats d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Païement fondé sur des actions réglé en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes aux actionnaires	-	-	-	-	-	-	(50.964)	(50.964)	(85)	(51.048)
Impact des intérêts minoritaires en raison des regroupements d'entreprise	-	-	-	-	-	-	(817)	(817)	817	-
Total des contributions des propriétaires et des distributions aux propriétaires	-	-	-	-	-	-	(51.781)	(51.781)	732	(51.048)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	(7)	(7)	135	128
Total des transactions avec les propriétaires	-	-	-	-	-	-	(51.787)	(51.787)	867	(50.920)
Bilan au 31 décembre 2022	25.000	12	(169.205)	12.271	(2.832)	(72.085)	1.412.707	1.205.867	7.875	1.213.742

Additional Information

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

EN MILLIERS D'EUROS	CAPITAL SOUSCRIT	PRIME D'ÉMISSION	RÉSERVE DE CONVERSION	RÉSERVE DE COUVERTURE	JUSTE VALEUR	RÉSERVE DES ACTIONS PROPRES	RÉSULTAT CUMULÉ	TOTAL	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Bilan au 1er janvier 2021	25.000	12	(173.091)	(463)	(3.231)	(68.032)	1.266.916	1.047.112	5.602	1.052.713
Bénéfice (perte) de l'exercice							74.868	74.868	1.735	76.603
Variation de taux de change (-)	-	-	20.491	-	-	-	-	20.491	10	20.501
Libérer autres éléments du résultat global en raison de changement de périmètre	-	-	(1.153)	-	-	-	5	(1.148)	(96)	(1.244)
Couverture des flux de trésorerie, nette d'impôt	-	-	-	1.526	-	-	-	1.526	-	1.526
Variation du valeur juste, nette d'impôt	-	-	-	-	483	-	-	483	-	483
Réévaluation des engagements vers le personnel, nette d'impôt	-	-	-	-	-	-	17.682	17.682	(3)	17.680
Autres éléments du résultat global (-)	-	-	19.338	1.526	483	-	17.687	39.034	(89)	38.945
Résultat global de l'exercice (-)	-	-	19.338	1.526	483	-	92.555	113.902	1.646	115.548
Achats d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Païement fondé sur des actions réglé en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes aux actionnaires	-	-	-	-	-	-	(46.060)	(46.060)	(268)	(46.328)
Total des contributions des propriétaires et des distributions aux propriétaires	-	-	-	-	-	-	(46.060)	(46.060)	(268)	(46.328)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	(4.053)	4.053	-	(1)	(1)
Total des transactions avec les propriétaires	-	-	-	-	-	(4.053)	(42.007)	(46.060)	(268)	(46.328)
Bilan au 31 décembre 2021	25.000	12	(153.753)	1.064	(2.748)	(72.085)	1.317.464	1.114.954	6.979	1.121.933

Plus d'informations sur le Capital et les Réserves, veuillez consulter la note 25 *Capital et Réserves*.
Les notes 1 à 39 fournies ci-dessous font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ETAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EN MILLIERS D'EUROS	TOE- LICHTING	2022	2021
Bénéfice (perte) de l'exercice		131.465	76.603
Ajustements pour :			
Amortissements et dépréciations	16, 17, 32	184.834	134.321
Provisions et engagements vers le personnel	27, 28	12.218	37.086
Perte/(bénéfice) sur vente d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1.274)	(754)
Quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence	18	(4.946)	(4.825)
Résultat financier	13	(34.347)	16.225
Impôts sur le résultat	14	50.245	26.846
Réévaluation à juste valeur		(297)	(770)
Autres éléments non-cash		2.829	6.515
Flux de trésorerie opérationnels avant variations du fonds de roulement		340.726	291.246
Variations des stocks		(17.710)	(34.093)
Variations des créances commerciales et autres créances		(113.401)	(112.963)
Variations des dettes commerciales et autres dettes		185.452	139.192
Produits/paiements des couvertures de risque de change		427	(81)
Variations du fonds de roulement		54.768	(7.944)
Utilisation des provisions	28	(22.792)	(19.987)
Contributions aux régimes de retraite	27	(23.063)	(19.814)
Flux de trésorerie opérationnels		349.640	243.500
Impôts (payés)/reçus		(47.135)	(29.527)
Intérêts reçus		3.675	1.122
Comptant net lié aux activités opérationnelles		306.180	215.095
Cession d'immobilisations corporelles		2.432	3.906
Cession d'immobilisations incorporelles		6	38
Cession de filiales, nette de trésorerie cédée	4	23.448	2.978
Cessions d'entreprises associées/co-entreprises		8.340	-
Remboursement de prêts consentis		4.907	191
Autres produits		776	691
Dividendes reçus		1.230	1.214
Entrées de trésorerie provenant des activités d'investissement		41.138	9.018

EN MILLIERS D'EUROS	TOE- LICHTING	2022	2021
Regroupements d'entreprises, nette de trésorerie obtenue	3	(155.470)	(40.249)
Acquisitions d'entreprises associées/co-entreprises	18	(17.373)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	16	(118.199)	(115.224)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	17	(10.110)	(10.081)
Consentir des prêts		(2.416)	(154)
Variations d'autres actifs non-courants		(10.340)	(879)
Flux de trésorerie net lié aux activités d'investissement		(313.908)	(166.588)
Comptant net utilisé dans les activités d'investissement		(272.769)	(157.571)
Nouveaux emprunts	26	358.400	8.020
Remboursement d'emprunts	26	(43.093)	(39.509)
Augmentation/(diminution) des contrats de location	26, 32	(23.129)	(22.350)
Intérêts payés		(8.050)	(8.196)
Dividendes payés aux actionnaires	25	(52.879)	(47.839)
Variations des autres activités de financement		19.056	(1.183)
Flux de trésorerie net lié aux activités de financement		250.304	(111.058)
Augmentation/(diminution) de trésorerie et équivalents de trésorerie		283.715	(53.534)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		305.833	348.901
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		283.715	(53.534)
Impact des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(19.999)	10.467
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	24	569.550	305.833

Les notes 1 à 39 fournies ci-dessous font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

1 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

SCR-Sibelco N.V.-S.A. (la « Société ») est une entreprise dont le siège social est situé à Plantin en Moretuslei 1a, BE-2018 Anvers, Belgique. Les états financiers consolidés portent sur la Société et ses filiales (conjointement dénommées le « Groupe ») et sur les participations que détient le Groupe dans les entreprises associées et les entités contrôlées conjointement. La publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 a été approuvée par le Conseil d'administration le 9 mars 2023.

Le Groupe est principalement actif dans l'exploration, le développement et la production de minéraux industriels, notamment destinés aux secteurs du verre, des céramiques, de l'énergie, des métaux et du moulage des métaux, de la construction et de l'ingénierie, de la chimie et de l'électronique.

A Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux normes comptables internationales (référentiel comptable IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

B Base de préparation

I. EVALUATION ET PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société, et sont arrondis au millier le plus proche, sauf mention contraire. Les états financiers ont été établis sur la base du coût historique, sauf pour les instruments financiers dérivés, les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et les droits d'émission de gaz à effet de serre qui sont évalués à la juste valeur (voir note 13 *Charges financières nettes*).

II. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

La préparation des états financiers conformément au référentiel IFRS nécessite de retenir des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables, les montants des actifs et des passifs comptabilisés ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les estimations et hypothèses retenues se fondent sur l'expérience passée et

divers facteurs considérés comme pertinents compte tenu des circonstances et ce afin de déterminer les valeurs comptables des actifs et des passifs n'étant pas facilement disponibles via d'autres sources. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont revues de façon permanente. Des changements aux estimations sont comptabilisés sur l'exercice au cours duquel l'estimation est revue si le changement n'influence que cet exercice, ou sur l'exercice du changement et les exercices suivants, si le changement porte à la fois sur l'exercice en cours et sur les exercices ultérieurs.

Les jugements exercés par la direction en application du référentiel IFRS qui ont un effet significatif sur les états financiers et les estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif sur l'exercice suivant, sont exposées dans chaque note applicable.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif sur l'exercice suivant, sont exposées dans les notes suivantes :

- note 17 – hypothèses clés utilisées dans le cadre du test de dépréciation des unités génératrices de trésorerie ;
- note 20 – utilisation des pertes fiscales ;
- note 27 – avantages du personnel ;
- note 31 – instruments financiers ;
- note 28 – provisions pour la remise en état des sites et le démantèlement d'unités d'exploitation après l'exploitation.

Les éléments non récurrents sont des éléments qui, selon le jugement de la direction, doivent être présentés en vertu de leur taille ou de leur incidence. Ces éléments sont présentés séparément dans les notes aux états financiers (voir note 9 *Autres produits opérationnels* et à la note 10 *Autres charges opérationnelles*).

Les éléments non-récurrents sont des produits ou charges qui sont clairement distincts des activités normales de la société et qui surviennent de manière irrégulière et imprévisible. Les transactions susceptibles de donner lieu à des éléments non récurrents sont principalement :

- Les catastrophes naturelles et les incendies ;
- Les risques géopolitiques, tels que les restrictions au libre-échange et les conflits militaires ;
- Les décisions prises par des autorités locales qui réduisent ou limitent les droits

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

- du Groupe sur des actifs et qui échappent au contrôle du Groupe ;
- Les décisions d'abandonner certaines activités ;
- La cession d'entités juridiques ou la cession intégrale ou partielle d'unités génératrices de trésorerie ; et
- Les programmes de restructuration.

Les méthodes comptables ont été appliqués de façon cohérente pour tous les exercices présentés dans les états financiers consolidés et par les entités du Groupe.

III. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET INFORMATIONS À FOURNIR

Normes, interprétations et amendements nouvellement appliqués

Le Groupe a appliqué pour la première fois les normes et amendements suivants, qui sont en vigueur pour les périodes annuelles commençant le 1er janvier 2022 ou après. Le Groupe n'a pas adopté anticipativement une norme, interprétation ou amendement qui a été publié mais qui n'est pas encore en vigueur.

Hyperinflation : IAS 29 Information financière dans les économies hyperinflationnistes

Le Groupe applique pour la première fois la norme IAS 29 – Information financière dans les économies hyperinflationnistes - pour les activités qu'il exerce en Turquie. Vu que le taux d'inflation cumulé sur trois ans dépasse 100% en Turquie, les activités du Groupe en Turquie entrent dans le champ d'application de la norme IAS 29 - Information financière dans les économies hyperinflationnistes - à compter du 1er janvier 2022, alors que l'année précédente, cette norme n'était applicable à aucune des entités du Groupe. La Turquie est désormais également répertoriée comme hyperinflationniste par le groupe de travail sur les pratiques internationales du Centre for Audit Quality, qui surveille le statut des pays « hautement inflationnistes » La dernière norme IAS 29 modifiée est applicable à compter du 1er janvier 2009.

Le principe de base de la norme IAS 29 est que les états financiers d'une entité qui présente ses informations dans la monnaie d'une économie hyperinflationniste doivent être présentés dans l'unité de mesure en vigueur à la date de clôture. Les retraitements sont effectués en appliquant un indice général des prix. Les éléments monétaires et les autres éléments qui sont déjà exprimés dans l'unité de mesure à la date de clôture ne sont pas retraités. Les autres postes sont retraités sur la base de la variation de l'indice général des prix entre la date à laquelle ces postes ont été acquis, réévalués ou encourus et la date de clôture du bilan. L'indice des prix appliqué est l'indice des prix à la consommation de la Turquie tel que publié par l'Institut turc de la statistique.

Le Groupe applique les quatre étapes suivantes pour retraiter l'état de la situation financière et le compte de résultat des entités turques qui sont dans le champ d'application de l'IAS 29 :

Étape 1 : retraitement de l'état de la situation financière au début de la période de reporting.

Étape 2 : retraitement de l'état de la situation financière à la fin de la période de reporting.

Étape 3 : retraitement du compte de résultats et des autres éléments du résultat global pour la période de reporting.

Étape 4 : calculer et présenter séparément le gain ou la perte sur la position monétaire nette.

Le montant retraité d'un élément non monétaire est réduit selon les normes IFRS appropriées lorsqu'il dépasse la valeur recouvrable.

Les montants comparatifs n'ont pas été retraités car la monnaie de présentation est l'euro, qui n'est pas une monnaie dans une économie hyperinflationniste.

Le tableau ci-dessous présente l'impact des réévaluations liées à l'hyperinflation sur les états financiers consolidés en 2022 :

Impact du retraitement de l'hyperinflation sur les états financiers consolidés (montants en milliers d'euros)

EN MILLIERS D'EUROS		2022
Impact sur les états financiers consolidés		
	Chiffre d'affaires	8.818
	Coût des ventes	(7.836)
	Autres produits d'exploitation	(82)
	Frais de vente et d'administration (-)	(206)
	Gain de change	90
	Dépréciation et amortissement (-)	(211)
	Produits financiers	21
Note 13	Produits financiers (gain sur la position monétaire nette)	3.859
	Impôts courants	(336)
	Impôts différés	(2.019)
Total		2.098

EN MILLIERS D'EUROS		2022
Impact sur l'état consolidé de la situation financière		
Note 16	Immobilisations corporelles	24.735
	Stocks	337
État des capitaux propres	Bénéfices non distribués	(16.706)
État des capitaux propres	Intérêts minoritaires	(5)
	Bénéfice / (Perte) pour la période	(2.098)
	Impôts différés	(5.661)
Vermogensoverzicht	Valutaomrekeningsaanpassing	(602)
Total		0

Contrats déficitaires – Coûts d'exécution d'un contrat – Amendements à IAS 37

Un contrat déficitaire est un contrat en vertu duquel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations du contrat (c'est-à-dire les coûts que le Groupe ne peut éviter parce qu'il a le contrat) dépassent les avantages économiques que l'on s'attend à recevoir en vertu du contrat.

Les amendements précisent que pour évaluer si un contrat est déficitaire, une entité doit inclure les coûts qui sont directement liés à un contrat de fourniture de biens ou de services, y compris les coûts marginaux (par exemple, les coûts de la main-d'œuvre directe et des matériaux) et une affectation des coûts directement liés aux activités du contrat (par exemple, l'amortissement de l'équipement utilisé pour remplir le contrat et les coûts de gestion et de supervision du contrat). Les frais généraux et administratifs ne sont pas directement liés à un contrat et sont exclus sauf s'ils sont explicitement imputables à la contrepartie du contrat.

Le Groupe a appliqué les amendements aux contrats pour lesquels il n'avait pas rempli toutes ses obligations au début de la période de reporting. Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

Référence au Cadre conceptuel – Amendements à IFRS 3

Les amendements remplacent une référence à une version antérieure du Cadre conceptuel de l'IASB par une référence à la version actuelle publiée en mars 2018 sans modifier de manière significative ses exigences.

Les amendements ajoutent une exception au principe de comptabilisation d'IFRS 3 Regroupements d'entreprises afin d'éviter la question des gains ou des pertes potentiels « au jour 2 » découlant de passifs et de passifs éventuels qui entreraient dans le

champ d'application d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ou d'IFRIC 21 Prélèvements, s'ils étaient encourus séparément. L'exception exige que les entités appliquent les critères d'IAS 37 ou d'IFRIC 21, respectivement, au lieu du Cadre conceptuel, pour déterminer si une obligation actuelle existe à la date d'acquisition.

Les amendements ajoutent également un nouveau paragraphe à IFRS 3 afin de préciser que les actifs éventuels ne remplissent pas les conditions pour être comptabilisés à la date d'acquisition.

Conformément aux dispositions transitoires, le Groupe applique les amendements de manière prospective, c'est-à-dire aux regroupements d'entreprises survenant après le début de la période annuelle de reporting au cours de laquelle il applique les amendements pour la première fois (la date d'application initiale).

Ces amendements ont été pris en compte pour les passifs éventuels entrant dans le champ d'application de ces amendements et survenus au cours de la période. Le Groupe n'a pas comptabilisé d'actifs éventuels au cours de la période de reporting.

Immobilisations corporelles : Produits antérieure à l'utilisation prévue – Amendements à IAS 16

Les amendements interdisent aux entités de déduire du coût d'une immobilisation corporelle tout produit de la vente d'éléments produits pendant que l'on amène cet actif à l'endroit et dans l'état nécessaires pour qu'il puisse être exploité de la manière prévue par la direction. Au lieu de cela, une entité comptabilise le produit de la vente de ces éléments, et les coûts de production de ces éléments, en résultat.

Conformément aux dispositions transitoires, le Groupe n'applique les amendements de manière rétrospective qu'aux éléments d'immobilisations corporelles mis à disposition pour être utilisés à partir du début de la première période présentée lorsque l'entité applique l'amendement pour la première fois (la date d'application initiale).

Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe étant donné qu'il n'y a pas eu de ventes de tels éléments produits par des immobilisations corporelles mises à disposition pour être utilisées au début de la première période présentée ou après.

IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière – Filiale en tant que premier adoptant

L'amendement permet à une filiale qui choisit d'appliquer le paragraphe D16(a) d'IFRS 1 d'évaluer les écarts de conversion cumulés en utilisant les montants présentés dans les états financiers consolidés de la société mère, sur la base de la date de transition de la société mère aux IFRS, si aucun ajustement n'a été effectué pour les procédures de consolidation et pour les effets du regroupement d'entreprises dans lequel la société mère a acquis la filiale. Cet amendement est également appliqué à une entreprise associée ou à une coentreprise qui choisit d'appliquer le paragraphe D16(a) d'IFRS 1.

Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe car il n'est pas un premier adoptant.

IFRS 9 Instruments financiers – Honoraires dans le critère des 10 % relatif à la décomptabilisation de passifs financiers

L'amendement clarifie les frais qu'une entité inclut lorsqu'elle évalue si les conditions d'un passif financier nouveau ou modifié sont substantiellement différentes des conditions du passif financier initial. Ces frais comprennent uniquement ceux payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris les frais payés ou reçus par l'emprunteur ou le prêteur pour le compte de l'autre. Il n'y a pas d'amendement similaire proposé pour IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.

Conformément aux dispositions transitoires, le Groupe applique l'amendement aux passifs financiers qui sont modifiés ou échangés à partir du début de la période annuelle de reporting au cours de laquelle l'entité applique l'amendement pour la première fois (la date d'application initiale). Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe car il n'y a pas eu de modification des instruments financiers du Groupe au cours de la période.

IV. PRÉSENTATION DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

Le Groupe présente les actifs courants et non courants, ainsi que les passifs courants et non courants, comme des classifications distinctes dans l'état de la situation financière. Le Groupe a décidé de présenter les actifs et passifs non courants avant les actifs et passifs courants.

Un actif est courant si :

- On s'attend à réaliser, à vendre ou à consommer cet actif dans le cadre du cycle d'exploitation normal ;
- Il est détenu essentiellement à des fins de transactions ;
- On s'attend à le réaliser dans une période de 12 mois après la date de clôture ;

- Il s'agit d'un élément de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, à moins qu'il ne puisse ni être échangé, ni servir à éteindre un passif et ce pendant une période de minimum 12 mois après la date de clôture.

Tous les autres actifs sont classés comme des actifs non courants.

Un passif est courant si :

- On s'attend à régler ce passif dans le cadre du cycle d'exploitation normal ;
- Il est détenu essentiellement à des fins de transactions ;
- Il doit être réglé dans les 12 mois de la date de clôture.

Le Groupe classe tous les autres passifs comme des passifs non courants.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont classés comme des actifs et passifs non courants.

C Principes de consolidation

I. FILIALES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales au 31 décembre 2022. Le Groupe contrôle une autre entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant objet d'un investissement et qu'il a la capacité d'influencer ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Plus précisément, le Groupe contrôle une entité si et seulement si le Groupe :

- Détient le pouvoir sur l'entité (c'-à-d., des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes) ;
- Est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; et
- A la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer le montant des rendements qu'il obtient.

Lorsque le Groupe ne possède pas la majorité des droits de vote ou d'autres droits similaires d'une entité, il considère tous les faits et circonstances pertinents afin d'évaluer s'il dispose d'un pouvoir sur l'entité, notamment :

- Les accords contractuels conclus avec les autres détenteurs de droits de vote de l'entité ;
- Les droits découlant d'autres accords contractuels ;
- Les droits de vote détenus par le Groupe et les droits de vote potentiels.

Le Groupe réévalue s'il contrôle une entité lorsque des facteurs indiquent que des modifications ont eu lieu à un ou plusieurs des éléments de contrôle ci-dessus. La consolidation d'une filiale commence dès le moment où le Groupe obtient le contrôle sur la filiale et cesse lorsqu'il perd le contrôle sur la filiale. Les actifs, passifs, produits et charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont repris dans le compte de résultats consolidé et dans les autres éléments du résultat global à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la cessation de celui-ci.

Lorsque l'intérêt du Groupe est inférieur à 100 pourcents, l'intérêt attribuable aux actionnaires externes est présenté comme des participations ne donnant pas le contrôle.

Les pertes d'une filiale attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont attribuées aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Dans le cas où la quote-part du Groupe est inférieure à 100%, le résultat et chaque composante des autres éléments du résultat global (OCI) est affecté aux actionnaires de la maison-mère du Groupe et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle. En préparant les états financiers consolidés, des ajustements pourraient être apportés aux états financiers des filiales afin que les méthodes comptables appliquées par les filiales soient uniformes à ceux du Groupe.

Un changement dans les participations du Groupe dans une filiale qui ne se traduit pas par une perte de contrôle est traité comme une transaction portant sur les capitaux propres.

Si le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs associés (y compris le goodwill), les passifs, les participations ne donnant pas le contrôle et les autres composantes des capitaux propres, tandis que tout écart y résultant est comptabilisé en résultats. Toute participation conservée est comptabilisée à sa juste valeur.

II. ACTIVITÉS CONJOINTES

Le Groupe entreprend un certain nombre d'activités par l'intermédiaire de partenariats. Un partenariat est une opération sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une opération, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes (celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'opération) requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Une activité conjointe est un type de partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur les actifs, et obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

En ce qui concerne ses activités conjointes, le Groupe comptabilise les éléments suivants :

- Ses actifs, y compris sa quote-part dans les actifs détenus conjointement, le cas échéant ;
- Ses passifs, y compris sa quote-part dans les passifs assumés conjointement, le cas échéant ;
- Les produits qu'il a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'activité conjointe ;
- Sa quote-part des produits tirés de la vente de la production générée par l'activité conjointe ;
- Les charges, y compris sa quote-part des charges engagées conjointement, le cas échéant.

III. PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations mises en équivalence comprennent tant les entreprises associées que les coentreprises. Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable, mais pas de contrôle (conjoint), sur les politiques financières et opérationnelles. Une influence notable est présumée exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement (par le biais de filiales), 20 pourcents ou plus des droits de vote dans l'entreprise considérée. A l'inverse, une coentreprise est un type de partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. L'appréciation effectuée pour déterminer l'influence notable ou le contrôle conjoint est similaire à celle appliquée pour déterminer le contrôle sur les filiales.

Tant les entreprises associées que les coentreprises sont comptabilisées par le Groupe selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et elle est ensuite ajustée pour comptabiliser les variations postérieures à l'acquisition de la quote-part du Groupe dans l'actif net

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Les participations du Groupe dans les entreprises associées et les coentreprises comprend le goodwill (net de pertes de valeur) à l'acquisition qui est présenté au sein de la valeur comptable des participations. Les états financiers consolidés du Groupe comprennent la quote-part du Groupe du résultat net, des autres éléments du résultat global et les variations comptabilisées immédiatement dans les capitaux propres des participations mises en équivalence. Les états financiers consolidés comprennent les entreprises associées ou coentreprises à compter de la date où une influence notable ou contrôle conjoint est obtenue, jusqu'à la date où cette influence notable ou ce contrôle conjoint prend fin.

Le total de la quote-part du Groupe du résultat net des participations mises en équivalence est présenté au compte de résultats en dehors de l'EBIT et reflète le résultat après impôts et les participations ne donnant pas le contrôle (le cas échéant) dans les filiales des participations mises en équivalence.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, le Groupe apprécie s'il existe un indice objectif que la participation mise en équivalence a subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de la participation est estimée et une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre la valeur recouvrable de la participation et sa valeur comptable. Une telle perte de valeur est comptabilisée au sein de « Quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence (net d'impôts) ».

Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes excède la valeur comptable de la participation mise en équivalence, la valeur comptable de la participation du Groupe (y compris tout investissement à long terme) est réduite à une valeur nulle et les pertes additionnelles ne sont pas comptabilisées, sauf si le Groupe assume des obligations légales ou constructives ou a effectué des paiements pour le compte de la participation mise en équivalence.

IV. TRANSACTIONS ÉLIMINÉES EN CONSOLIDATION

L'ensemble des transactions, soldes, produits et charges intragroupe est éliminé en consolidation.

Les gains non réalisés résultant de transactions avec des participations mises en équivalence sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans la participation concernée. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même façon que les gains non réalisés, mais seulement dans la mesure où il n'y a pas d'indicateurs de dépréciation.

D Conversion des monnaies étrangères

Pour chaque société, le Groupe détermine la devise fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chaque société sont évalués selon cette devise fonctionnelle.

I. TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les sociétés du Groupe comptabilise les transactions en monnaies étrangères dans leur monnaie fonctionnelle respective au cours du jour à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de clôture à la date de clôture. Les écarts de change provenant de la conversion sont comptabilisés au compte de résultats (comme produit financier ou charge financière), sauf pour les écarts provenant d'éléments non monétaires évalués à la juste valeur, par exemple, des actifs financiers valorisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou les passifs financiers désignés comme une couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger (voir i) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture ci-dessous). Les écarts provenant de la conversion d'éléments non monétaires valorisés à la juste valeur sont comptabilisés conformément à la comptabilisation des écarts de juste valeur de l'élément sous-jacent (c'-à-d., les écarts de change sur des éléments comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont également comptabilisés dans les autres éléments du résultat global).

Les éléments non monétaires comptabilisés à leur juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

Les éléments non monétaires provenant de transactions en monnaie étrangère, mais comptabilisées au coût historique, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

Les transactions en devises sont comptabilisées dans les devises fonctionnelles respectives au taux de change en vigueur à la date de transaction.

II. ACTIVITÉS ÉTRANGÈRES

Les produits et charges des activités étrangères sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen. Les actifs et passifs des activités étrangères, y compris le goodwill et les ajustements à la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change provenant de la conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et présentés dans la réserve de conversion des monnaies étrangères parmi les capitaux propres. Lors de la sortie (partielle) d'une activité étrangère, le montant cumulé dans la réserve de conversion est reclassé dans le compte de résultats parmi le gain ou la perte sur la sortie.

E Immobilisations incorporelles

I. COMPTABILISATION ET ÉVALUATION

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées si l'actif est (i) identifiable, (ii) contrôlé par le Groupe, (iii) s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront au Groupe et (iv) si le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable.

Toutes les dépenses liées à des ressources incorporelles qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation sont comptabilisées en charges et ne sont pas requalifiées d'actifs ultérieurement.

Les immobilisations incorporelles comptabilisées en tant qu'actifs ne sont pas ultérieurement réévaluées.

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable n'est pas recouvrable (voir méthode comptable m) Dépréciations).

Les dépenses ultérieures sur les immobilisations incorporelles comptabilisées ne sont comptabilisées que dans la mesure où elles satisfont aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles (voir ci-dessus). Toutes les autres dépenses sont comptabilisées en charges à la date à laquelle elles sont encourues.

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition.

II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES LIÉES AUX ACTIVITÉS MINIÈRES

Les dépenses de prospection, d'évaluation et d'exploration préalables à l'acquisition sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les droits d'exploitation acquis comprennent les droits juridiques afférents à l'exploration, au développement et à la production de ressources minérales au sein d'une propriété minière. Les coûts directs, les coûts de licence et tous les coûts liés à l'acquisition de droits juridiques relatifs à des propriétés minières inexploitées sont comptabilisés comme immobilisations incorporelles.

Les droits d'exploitation et les propriétés minières sont comptabilisés comme actifs identifiables pour autant que leur valeur comptable soit recouvrable à la suite du succès des activités de développement et d'exploitation ou qu'à la date de clôture, les activités de prospection et d'évaluation aient atteint un stade permettant une évaluation raisonnable de l'existence de réserves et de ressources et que des activités significatives se poursuivent.

Les autres réserves potentielles, de même que les ressources et droits d'exploitation dont la valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable, selon le Conseil d'administration, sont comptabilisées en charges.

Les dépenses de prospection et d'évaluation (P&E) postérieures à l'acquisition sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles, en attendant que l'existence de réserves commercialement exploitables soit avérée.

Les P&E postérieures à l'acquisition comprennent les activités suivantes :

- la recherche et l'analyse des données historiques de prospection ;
- la collecte de données de prospection à travers d'études géophysiques ;
- le forage et l'échantillonnage prospectif ;
- la détermination et l'examen du volume et de la qualité de la ressource ;
- l'étude des besoins en matière de transport et d'infrastructure ;
- la réalisation d'études financières et de marché.

Afin de justifier une hypothèse continue des avantages économiques futurs provenant des dépenses différées de prospection et d'évaluation postérieures à l'acquisition, ces dépenses ne peuvent être différées qu'à condition qu'une activité au sein du gisement reste planifiée et que l'on s'attende à ce que les activités de prospection et d'évaluation postérieures à l'acquisition résultent en des réserves commercialisables endéans les deux ans.

L'amortissement des coûts d'acquisition de droits d'exploitation comptabilisés commence dès la production de la première unité sous une forme commercialisable et ce sur la base de la méthode des unités de production.

Les coûts comptabilisés de prospection et d'évaluation postérieurs à l'acquisition ne sont pas amortis tant que des réserves commercialisables ne sont pas trouvées. Les coûts comptabilisés sont pris en charges au moment où l'insuffisance de potentiel d'exploitation commerciale est constatée (pas de retraitements si des réserves sont ultérieurement trouvées).

Une fois l'exploitation entamée et les réserves évaluées, les montants comptabilisés sont amortis sur la base de la méthode des unités de production, sauf pour les dépenses de construction comptabilisées auxquelles est appliqué un amortissement linéaire pendant la durée de vie d'utilité.

III. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais liés aux activités de recherche, entreprises en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou des techniques nouvelles, sont comptabilisées dans le compte de résultats de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les dépenses liés aux activités de développement, où les résultats de la recherche sont appliqués à un plan ou un modèle en vue de la production de matériaux et de procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisés (i) si elles peuvent être évaluées de façon fiable, (ii) si le produit ou processus visé est techniquement et commercialement réalisable, (iii) si des avantages économiques futurs sont probables et (iv) si le Groupe a l'intention d'achever le développement visé et d'utiliser ou de vendre l'actif et qu'il dispose de ressources suffisantes pour le faire. Les dépenses comptabilisées comprennent le coût des matériaux, les coûts directs des avantages du personnel ainsi qu'une part appropriée des frais généraux. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en résultats au moment où elles sont encourues. Les frais de développement comptabilisés sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et des pertes de valeur (voir méthode comptable m) Dépréciations).

IV. LOGICIELS INFORMATIQUES

Les dépenses relatives aux activités de développement dans le cadre des projets informatiques sont comptabilisées dans la mesure où les critères de comptabilisation de frais de recherche et développement soient satisfaits (voir frais de recherche et développement).

V. AMORTISSEMENTS

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service sur base de la méthode linéaire sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité estimées sont comme suit :

Frais de développement	5 ans
Immobilisations incorporelles liées aux activités de marketing	5 ans
Immobilisations incorporelles liées à la clientèle	5 ans ou si acquises par le biais d'un regroupement d'entreprises sur horizon de modèle de flux de trésorerie actualisés (DCF) avec un maximum de 10 ans
Immobilisations incorporelles liées à des contrats	Sur la plus courte de la durée de vie économique estimée ou de sa durée légale (clauses contractuelles), avec un maximum de 10 ans
Logiciels informatiques	3 ans

F Droits d'émission

Sibelco constitue une provision pour émissions dans le cas où elle cause des émissions excédant les droits d'émission octroyés. Cette provision est évaluée à la juste valeur (prix de marché) des droits d'émission nécessaires pour compenser ce déficit.

Les droits d'émission détenus sont comptabilisés comme suit :

- Les droits d'émission attribués gratuitement par les autorités nationales sont comptabilisés en tant que subventions non monétaires à leur valeur nominale (c'est-à-dire zéro) ;
- Les droits d'émission achetés auprès de tiers sont comptabilisés au coût. S'ils visent à compenser une provision pour émissions excédentaires, ils sont considérés comme des « droits à remboursement » et comptabilisés à la juste valeur ;
- Le produit de la cession de droits excédentaires est comptabilisé lorsqu'il est perçu dans les autres produits opérationnels au prix de vente.

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Les déficits sont évalués sur base d'une affectation qui couvre toute la durée du programme, pour autant que l'entité ait inconditionnellement droit à l'ensemble des allocations d'émission de la période concernée.

G Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisées conformément à la méthode de l'acquisition et à la date de l'acquisition, à savoir à la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le goodwill est évalué à la date d'acquisition comme suit :

- La juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- Le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe choisit d'évaluer ou non les participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise à leur juste valeur ou à la quote-part proportionnelle des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise) ; plus
- Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise ; moins
- Le montant net (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables assumés.

Si le résultat du calcul ci-dessus est négatif, un profit sur une acquisition à des conditions avantageuses est immédiatement comptabilisé en résultat.

Les frais connexes à l'acquisition, autres que ceux dans le cadre d'une émission d'instruments de dette ou de capitaux propres, encourus par le Groupe sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toutes contreparties éventuelles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur est comptabilisée en résultat.

Le goodwill est comptabilisé au coût, diminué des pertes de valeur éventuelles cumulées. Le goodwill n'est pas amorti, mais le Groupe procède à un test de dépréciation annuel ou plus fréquent, si les événements ou les circonstances portent à croire qu'il pourrait avoir subi une dépréciation (voir méthode comptable m) Dépréciations).

La valeur comptable du goodwill est affectée à une unité d'exploitation ou à un gisement minéral (unité génératrice de trésorerie) ou à des groupes d'unités d'exploitation ou de gisements minéraux susceptible de bénéficier des synergies du regroupement. Le goodwill est affecté à chaque unité d'exploitation ou gisement minéral (groupes d'unités d'exploitation ou de gisements minéraux) qui représente le niveau le plus bas, au sein d'une entité du Groupe, auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne.

Les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions conclues avec les propriétaires agissant en leur qualité de propriétaires et aucun goodwill n'est comptabilisé à la suite de telles transactions.

H Instruments financiers – Comptabilisation initiale et évaluation ultérieure

Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité.

I. ACTIFS FINANCIERS

Comptabilisation et évaluation initiale

Les actifs financiers sont classés, initialement, comme ultérieurement évalués (1) soit au coût amorti, (2) soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, (3) soit à la juste valeur par le biais du résultat net. La classification est différente pour un actif financier – instrument de dette et un actif financier – instrument de capitaux propres. Les actifs financiers – instruments de dette les plus pertinents détenus par le Groupe sont des créances commerciales et autres créances (p.ex. TVA ou dépôts de trésorerie). Le Groupe peut faire recours à des instruments dérivés afin de gérer certains risques financiers.

La classification des instruments de dette à la comptabilisation initiale dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier et du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers. A l'exception des créances commerciales qui ne comprennent pas de composante significative de financement ou pour lesquelles le Group applique la simplification, le Groupe évalue initialement un actif financier à la juste valeur augmentée des coûts de transaction, dans le cas d'instruments qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les créances commerciales, qui ne comprennent pas de composante significative de financement ou pour lesquelles le Group applique la simplification, sont évaluées au prix de transaction tel que mentionné au paragraphe u) Produits tirés de contrats avec des clients.

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Afin de classer et d'évaluer un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, l'instrument doit donner lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt sur le principal restant dû ('solely payments of principal and interest (SPPI)'). Cette appréciation est ce qu'on appelle le test SPPI et est effectuée au niveau de chaque instrument. Les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne répondent pas au test SPPI sont classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, indépendamment du modèle économique. Les actifs financiers acquis et détenus par le Groupe comprennent en général des caractéristiques ordinaires et remplissent donc le test SPPI. Le Groupe n'investit ni n'acquiert des instruments de dette avec des caractéristiques complexes comme des options de terminaison avec une juste valeur initiale significative, des taux d'intérêt basés sur le prix de matières premières ou des montants de principal rattachés au prix de matières premières.

Le modèle économique que suit le Groupe pour la gestion des actifs financiers fait référence à la manière de gérer ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie. Le modèle économique détermine si les flux de trésorerie proviendraient de la perception de flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. Les actifs financiers classés et évalués au coût amorti sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, tandis que les actifs financiers classés et évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers. Le type d'instrument de dette le plus pertinent sont les créances commerciales qui sont typiquement détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie et sont donc classées comme des actifs financiers au coût amorti. Le Groupe a accès à un nombre limité de contrats d'affacturage sans recours afin de gérer son risque de liquidité et résulte dans la décomptabilisation de ces créances avant leur date d'échéance. Les créances commerciales qui sont susceptible d'être affacturées sont gérées selon un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, et sont donc classées comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les modalités de paiement des créances commerciales varient de 30 à 90 jours, et par conséquent, leur juste valeur est proche de la valeur nominale. Ainsi, la classification comme actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global n'a pas d'impact significatif sur la valeur comptable de ces créances. Actuellement, ce programme d'affacturage est en suspens.

Les achats et ventes d'actifs financiers qui exigent la livraison des actifs dans un délai généralement prévu par la réglementation ou admis par le marché (achats et ventes normaux) sont comptabilisés à la date de transaction, c'-à-d. la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif.

Evaluation ultérieure

Pour l'évaluation ultérieure, les actifs financiers sont classés en quatre catégories :

- Actifs financiers au coût amorti (instruments de dette)
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global avec reclassement des écarts cumulés (instruments de dette)
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement des écarts cumulés (instruments de capitaux propres)
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Actifs financiers au coût amorti (instruments de dette)

Les actifs financiers au coût amorti sont ultérieurement évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) et sont soumis à la dépréciation. Les gains et pertes sont comptabilisés dans le compte de résultats quand l'actif est décomptabilisé, modifié ou déprécié.

Les actifs financiers du Groupe au coût amorti comprennent les créances commerciales, un prêt à une entreprise associée et un prêt à un administrateur présenté dans les autres actifs financiers non courants.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (instruments de dette)

Pour les instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les produits d'intérêt, les écarts de change et les pertes de valeurs ou reprises sont comptabilisés dans le compte de résultats et sont calculés de la même façon que pour les actifs financiers au coût amorti. Les variations de juste valeur restantes sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. A la décomptabilisation, les variations de juste valeur cumulées par le biais des autres éléments du résultat global sont reclassées en résultat net.

Les actifs financiers du Groupe à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent principalement des créances commerciales qui s'inscrivent dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, parce que dans certains pays, le Groupe a accès à des programmes d'affacturage sans recours et décide au cas

par cas d'utiliser ces programmes. Cependant, au cours de l'année 2022, tous ces contrats d'affacturage ont été temporairement suspendus.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (instruments de capitaux propres)

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut faire le choix irrévocable de classer ses instruments de capitaux propres comme des instruments désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'ils répondent à la définition d'un instrument de capitaux propres selon IAS 32 *Instruments financiers* : présentation et ne sont pas détenus à des fins de transaction. La classification est déterminée par instrument au cas par cas.

Les gains et pertes sur ces actifs financiers ne peuvent jamais être reclassés au résultat net. Les dividendes sont comptabilisés comme autres produits dans le compte de résultats lorsque le droit d'en recevoir le paiement est établi, sauf quand le Groupe bénéficie de tels montants reçus comme compensation d'une partie du coût de l'actif financier, auquel cas ces gains sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas soumis à un test de dépréciation.

Le Group a fait le choix irrévocable de classer ses instruments non cotés de capitaux propres dans cette catégorie.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont portés dans l'état de la situation financière à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat net.

Cette catégorie comprend les instruments dérivés. Les dividendes sur des instruments de capitaux propres cotés sont comptabilisés comme autres produits dans le compte de résultats lorsque le droit d'en recevoir le paiement est établi.

Un dérivé incorporé dans un contrat hybride, avec un passif financier ou un hôte non-financier, est séparé du contrat hôte et est comptabilisé en tant que dérivé séparé si : (1) les caractéristiques économiques et les risques que présente le dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques que présente le contrat hôte ; (2) un instrument autonome qui comporterait les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ; et (3) le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat net.

Un réexamen n'est que permise si une modification apportée aux modalités du contrat entraîne un changement important par rapport aux flux de trésorerie autrement imposés en vertu du contrat et qui imposerait une reclassification d'un actif financier en dehors de la catégorie à la juste valeur par le biais du résultat net.

Décomptabilisation

Un actif financier (ou une partie d'un actif financier ou une partie d'un groupe d'actifs financiers similaires) est principalement décomptabilisé (c'-à-d., enlever de l'état consolidé de la situation financière du Groupe) dans les cas suivants :

- les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier sont arrivés à expiration ; ou
- le Group a transféré les droits contractuels de percevoir les flux de trésorerie de l'actif financier ou a assumé une obligation contractuelle de verser complètement sans délai significatif ces flux de trésorerie à une tierce-partie selon un accord de rétrocession ; et soit (a) le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, soit (b) le Group n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, mais a transféré le contrôle de l'actif.

Quand le Groupe a transféré ses droits de percevoir les flux de trésorerie de l'actif financier ou a conclu un accord de rétrocession, il doit apprécier la mesure dans laquelle elle conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. S'il ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, et elle a encore le contrôle, le Groupe doit laisser l'actif financier comptabilisé dans la mesure du lien qu'elle conserve avec celui-ci. Dans ce cas, le Groupe comptabilise également un passif associé. L'actif transféré et le passif associé sont évalués en fonction des droits et obligations conservés par l'entité.

Si le lien conservé par l'entité prend la forme d'une garantie visant l'actif transféré, l'étendue du lien conservé par le Groupe correspond au plus faible des deux montants suivants : (i) le montant de cet actif, (ii) le montant maximal de la contrepartie reçue que le Groupe pourrait être tenue de rembourser.

Dépréciations

Le Groupe comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour tous les instruments de dette qui ne sont pas détenus à la juste valeur par le biais du résultat net. Les pertes de crédit attendues sont basées sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus conformément au contrat et tous les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisés à une approximation du taux d'intérêt effectif original. Les

flux de trésorerie attendus comprendraient les flux de trésorerie provenant de la vente d'une garantie détenue ou autre rehaussement de crédit qui font partie intégrante des modalités contractuels.

Pour les créances commerciales et les actifs de contrat, le Groupe applique une approche simplifiée pour le calcul des pertes de crédit attendues. Ainsi, le Groupe ne suit pas les variations de risque de crédit, mais comptabilise une provision pour pertes de crédit sur base du montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à chaque date de clôture. Le Groupe a établi une matrice de provisions sur base de son expérience sur les pertes de crédit historiques, ajusté pour des facteurs prospectifs spécifiques aux débiteurs et à l'environnement économique.

Le Groupe considère qu'un actif financier est en défaillance si les paiements contractuels sont échus depuis 90 jours et les raisons de non-paiement sont liées à la situation financière et à la santé du débiteur. Néanmoins, dans certains cas, le Groupe peut également considérer un actif financier en défaillance si des éléments internes et externes indiquent qu'il est improbable que le Groupe recevrait les montants contractuels dus avant de tenir compte de tout rehaussement de crédit détenus par le Groupe. Un actif financier est déprécié s'il n'est pas raisonnablement envisageable de recouvrer les flux de trésorerie contractuels.

II. PASSIFS FINANCIERS

Comptabilisation et évaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, des emprunts, des dettes ou comme des dérivés désignés comme des instruments de couverture dans une couverture efficace, le cas échéant.

Tous les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et, dans le cas des emprunts et dettes, moins les coûts de transaction attribuables.

Les passifs financiers du Groupe comprennent les dettes commerciales et autres dettes, les emprunts y compris les découverts bancaires, et les instruments financiers dérivés.

Évaluation ultérieure

Pour l'évaluation ultérieure, les passifs financiers sont classés en deux catégories :

- Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
- Passifs financiers au coût amorti (emprunts et dettes)

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et les passifs financiers désignés, lors de la comptabilisation initiale, à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un passif financier est classé comme détenu à des fins de transaction s'il est contracté dans l'intention de le racheter dans un avenir proche. Cette catégorie comprend également les instruments financiers dérivés conclus par le Groupe qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture dans une relation de couverture telle que définie par IFRS 9. Des dérivés incorporés séparés sont également des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf s'ils sont désignés comme des instruments de couverture efficace.

Les gains ou pertes sur passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le compte de résultats.

Les passifs financiers désignés lors de la comptabilisation initiale à la juste valeur par le biais du résultat net sont désignés à la date de comptabilisation initiale, et seulement si les critères d'IFRS 9 sont remplis.

Passifs financiers au coût amorti (emprunts et dettes)

Cette catégorie est la catégorie la plus pertinente du Groupe. Après la comptabilisation initiale, les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti sur base d'un taux d'intérêt effectif (TIE). Les gains et pertes sont comptabilisés en résultat tant lors de la décomptabilisation des passifs qu'à travers le processus d'amortissement du TIE.

Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition et les commissions et les coûts de transaction qui font partie intégrante du TIE. L'amortissement TIE est inclus en charges financières dans le compte de résultats.

Cette catégorie s'applique généralement aux emprunts et dettes financières. Pour plus d'informations, voir note 26 *Emprunts et dettes financières*.

Décomptabilisation

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire.

Lorsqu'un passif financier existant est échangé, entre un emprunteur et un prêteur existant, par un autre passif dont les conditions sont substantiellement différentes, un

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

tel échange ou une telle modification est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. La différence entre les valeurs comptables respectives est comptabilisée en résultat net.

III. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière consolidé s'il y a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il y a une l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

I Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Comptabilisation initiale et évaluation ultérieure

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, tels que des contrats de change à terme, des swaps de taux d'intérêt et des contrats d'achat à terme, afin de couvrir respectivement son exposition au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix de matières premières. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date à laquelle ils ont été conclus et sont ultérieurement réévalués à la juste valeur. Les dérivés sont présentés comme des actifs financiers quand la juste valeur est positive, et comme passifs financiers quand la juste valeur est négative.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont classées en tant que :

- Couverture de juste valeur pour la couverture de l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé
- Couverture de flux de trésorerie pour la couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable ou au risque de change d'un engagement ferme non comptabilisé
- Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

A la date de commencement de la relation de couverture, le Groupe désigne formellement et documente la relation de couverture à laquelle le Group voudrait appliquer la comptabilité de couverture et l'objectif en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture.

Le Groupe documente également le lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, y compris si les variations de flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont attendus à se compenser.

La documentation comprend l'identification de l'instrument de couverture, l'élément couvert, la nature du risque couvert et comment le Groupe évaluera si la relation de couverture répond aux exigences d'efficacité (y compris l'analyse des sources d'inefficacité et comment le ratio de couverture est déterminé). La comptabilité de couverture peut être appliqué à une relation de couverture si toutes les contraintes d'efficacité de la couverture suivantes sont satisfaites :

- il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture
- le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique
- le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert qui est réellement couverte par l'entité et la quantité de l'instrument de couverture que l'entité utilise réellement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

Les couvertures qui satisfont les critères de comptabilité de couverture ci-dessus sont comptabilisées comme suit :

Couverture de juste valeur

La variation de juste valeur d'un instrument de couverture est comptabilisée en résultat comme autres charges opérationnelles ou charges financières dépendant du risque couvert. La variation de juste valeur de l'élément couvert qui est attribuable au risque couvert est enregistrée comme un ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert et est également comptabilisée en résultat comme autres charges opérationnelles ou charges financières dépendant du risque couvert.

Pour les couvertures de juste valeur associées à des éléments évalués au coût amorti, tout ajustement à la valeur comptable est amorti par le biais du compte de résultats sur la durée restante de la couverture selon la méthode du TIE. L'amortissement TIE peut démarrer dès qu'un ajustement existe et doit commencer au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté des variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert.

Si l'élément couvert est décomptabilisé, la juste valeur non amortie est comptabilisée immédiatement en résultat. Lorsqu'un engagement ferme non comptabilisé est désigné comme un élément couvert, la variation cumulée ultérieure de la juste valeur de

l'engagement ferme attribuable au risque couvert est comptabilisée comme un actif ou un passif, le profit ou la perte correspondant étant comptabilisé en résultat.

Couverture des flux de trésorerie

La partie efficace du gain ou de la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que la partie inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. La réserve de couverture des flux de trésorerie est ajustée au montant le plus faible entre le résultat cumulé sur l'instrument de couverture et la variation cumulée de la juste valeur de l'élément couvert.

Le Groupe utilise tant des contrats de change à terme afin de couvrir son exposition au risque de change lié à des transactions prévues et des engagements ferme, que des contrats à terme sur matière premières pour son exposition à la volatilité des prix de matières premières (par exemple, les prix d'énergie). La partie inefficace des contrats de change à terme est comptabilisée comme autres charges opérationnelles et la partie inefficace des contrats à terme sur matières premières est comptabilisée comme autres charges opérationnelles ou charges financières dépendant du risque couvert.

Le Groupe ne désigne que l'élément prix au comptant du contrat à terme comme instrument de couverture. L'élément report/déport est comptabilisé dans les autres charges opérationnelles ou les charges financières dépendant de l'élément couvert. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés sur base de la nature de la transaction couverte sous-jacente. Si une transaction couverte conduit à comptabiliser un élément non financier, les montants antérieurement comptabilisés dans les capitaux propres sont intégrés dans l'évaluation initiale ou autre valeur comptable de l'actif ou du passif couvert. Cet ajustement n'est pas considéré comme un ajustement de reclassement et ne sera pas comptabilisé dans les autres éléments du résultat global de la période. Ceci s'applique également dans le cas où la transaction prévue couverte d'un actif ou passif non-financier conduit ultérieurement à un engagement ferme auquel la couverture de juste valeur est appliquée.

Pour toute autre couverture des flux de trésorerie, le montant cumulé dans les autres éléments du résultat global est reclassé en résultat comme un ajustement de reclassement dans la même période que les flux de trésorerie couverts affectent le résultat.

Lorsqu'une couverture de flux de trésorerie cesse, les montants cumulés précédemment dans les autres éléments du résultat global restent cumulés dans les autres éléments du résultat global si les flux de trésorerie futurs couverts sont encore toujours attendus.

Sinon, le montant sera reclassé immédiatement en résultat comme un ajustement de reclassement. Après la cessation, une fois que les flux de trésorerie couverts interviennent, tout montant restant dans les autres éléments du résultat global devraient être comptabilisés selon la nature de la transaction sous-jacente telle que décrite ci-dessus.

Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger

Les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger, y compris la couverture d'un élément monétaire comptabilisé comme faisant partie de l'investissement net doivent être comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie.

La partie efficace du gain ou de la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que la partie inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. En cas de cession de l'activité à l'étranger, la valeur cumulée de tout gain ou perte enregistré en capitaux propres est transférée dans le compte de résultats.

J Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de trésorerie et les dépôts à vue d'une maturité de trois mois ou moins qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et sont utilisés par le Groupe pour la gestion de ses engagements à court terme.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidé, la trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les dépôts à court terme, tels que définis ci-dessus, nets des découverts bancaires, uniquement dans la mesure où ils sont considérés comme faisant partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe.

K Immobilisations corporelles

I. COMPTABILISATION ET ÉVALUATION

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, diminué des amortissements (voir ci-dessous) et des pertes de valeur (voir méthode comptable m) Dépréciations) cumulés.

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Les dépenses de sécurité et d'environnement sont comptabilisées quand elles sont considérées nécessaires pour que l'entité puisse obtenir des avantages économiques futurs d'autres actifs.

Les éléments tels que les pièces de rechange, le stock de pièces de sécurité et le matériel d'entretien sont comptabilisés comme immobilisations corporelles si on s'attend à les utiliser pendant plusieurs exercices, leur coût peut être évalué de façon fiable et leurs avantages économiques futurs iront au Groupe.

Le coût d'une des immobilisations corporelles comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif et, le cas échéant, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, et les coûts d'emprunt capitalisés.

Les immobilisations corporelles ne sont pas réévaluées ultérieurement.

Quand des éléments d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles distinctes.

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût d'un remplacement partiel au moment où ce coût est encouru, s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront au Groupe et le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés en résultat au moment où ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les constructions en cours sont comptabilisées au coût, net des pertes de valeur cumulées, le cas échéant. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, net du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Ce coût comprend le coût de remplacement d'une partie de l'usine et des équipements et les coûts d'emprunt pour les projets de construction à long terme si les critères de comptabilisation sont remplis. Lorsque des parties importantes des immobilisations corporelles doivent être remplacées périodiquement, le Groupe les amortit séparément en fonction de leur durée d'utilité spécifique. De même, lorsqu'une inspection majeure est réalisée, son coût est comptabilisé dans la valeur comptable des immobilisations corporelles en remplacement si les critères de comptabilisation sont satisfaits. Tous les autres frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont

encourus. La valeur actualisée du coût attendu du démantèlement d'un actif après son utilisation est incluse dans le coût de l'actif concerné si les critères de comptabilisation d'une provision sont remplis. Se reporter aux principaux jugements, estimations et hypothèses comptables (note 3) et aux provisions (note 27) pour plus d'informations sur la provision pour démantèlement comptabilisée.

II. IMMOBILISATIONS CORPORELLES LIÉES AUX ACTIVITÉS MINIÈRES

L'acquisition de propriétés minières comprend les coûts encourus pour l'acquisition ou la location de propriétés minières pour des besoins d'exploration, de développement et de la production de ressources minérales.

Les activités de développement comprennent les coûts d'établissement de l'accès aux réserves minières et le coût associés à d'autres travaux préalables à la production commerciale. En général, tous les coûts de développement sont comptabilisés à l'actif et amortis sur base des unités de production.

Les frais de découverte initiaux associés à de nouvelles mines ou à des mines en exploitation en dehors des limites des puits, censés bénéficier à la production future au-delà d'une période minimum d'un an, sont comptabilisés comme dépenses de développement et amortis sur base des unités de production.

Les frais de découverte en cours visant à maintenir la production des mines en exploitation sont comptabilisés dans le compte de résultats pris en charges quand le taux de découverte (rapport entre quantités de minerais extraits et de stériles ou morts-terrains) est attendu être stable sur la durée de vie de la mine.

Les frais de découverte en cours sont différés sur la base du modèle de la durée de vie de la mine quand le taux de découverte varie de façon significative sur la durée de vie de la mine. Ces frais sont différés quand le taux réel de découverte encouru excède le taux de découverte moyen sur la durée de vie de la mine, ou un passif est comptabilisé quand le taux réel de découverte est inférieur au taux moyen sur la durée de vie de la mine.

III. AMORTISSEMENTS

Une immobilisation corporelle, autres que les propriétés minières et les couts liés aux activités de développement minier, est amortie en résultat dès qu'elle est prête à être mise en service selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif.

Les propriétés minières sont amorties dès le début de la production sur base de la proportion entre les réserves minérales extraites au cours de l'exercice et le total des réserves disponibles (méthode des unités de production physiques). Dans le cadre de la méthode des unités de production, la base des réserves minérales utilisée pour l'amortissement comprend les réserves avérées (exploitées et inexploitées) et les réserves probables. Les propriétés minières ne sont pas amorties tant que des réserves commercialement exploitables n'ont pas été extraites.

Le Groupe évalue la phase de chaque mine en développement/construction afin de déterminer quand une mine passe à la phase de production, c'est-à-dire la date à laquelle la mine est quasi finalisée et elle est prête pour son utilisation prévue. Les critères utilisés afin d'évaluer la date de début sont déterminés en fonction de la spécificité de chaque projet de développement/construction minier, par exemple la complexité du projet et sa localisation. Actuellement, tous les montants connexes sont reclassés des « Immobilisations en construction » vers les « Propriétés minières ».

Les frais de développement comptabilisés à l'actif sont également amortis selon la méthode des unités de production.

Tant que le potentiel d'exploitation commerciale est considéré insuffisant, les coûts éligibles pour activation sont pris en charges (pas de comptabilisation ultérieure si des réserves sont trouvées par la suite).

Les valeurs résiduelles estimées sont prises en compte pour l'amortissement. Les durées d'utilité sont estimées de la manière suivante :

Propriétés minières	méthode des unités de production physiques
Frais de développement liés aux activités minières	méthode des unités de production physiques
Bâtiments administratifs	30 ans
Unités d'exploitation et équipements de transformation	5 et 12 ans
Véhicules	5 ans
Matériel de laboratoire	7 ans
Matériel ferroviaire	10 - 25 ans

Les terrains qui ne sont pas associés aux activités d'exploitation minière ne sont pas amortis.

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'une revue à la date de clôture.

L Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, le Groupe détermine si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Le groupe comme preneur

Le Groupe applique une approche unique de comptabilisation et d'évaluation pour tous les contrats de location, à l'exception des contrats à court terme et les contrats pour des actifs à faible valeur. Le Groupe comptabilise des dettes locatives pour les loyers à payer et des actifs au titre du droit d'utilisation qui reflètent le droit d'utiliser les actifs sous-jacents.

I. ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION

À la date de début (c'-à-d., la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible pour usage), le Groupe comptabilise les actifs au titre du droit d'utilisation.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont comptabilisés au coût, diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés, et ajusté pour toute réévaluation des dettes locatives. Le coût des actifs au titre du droit d'utilisation comprend le montant des dettes locatives comptabilisées, les coûts directs initiaux encourus et les loyers et les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçu. Ces actifs sont amortis linéairement sur la plus courte de leur durée du contrat et de leur durée d'utilité estimé.

Si le contrat de location a pour effet, au terme de sa durée, de transférer au preneur la propriété du bien sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte l'exercice futur d'une option d'achat, l'amortissement est calculé sur base de la durée d'utilité estimé de l'actif. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont également sujets à des dépréciations, voir la méthode comptable au paragraphe m) Dépréciation.

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

II. DETTES LOCATIVES

À la date de début du contrat, le Groupe évalue la dette locative à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. La durée du contrat de location est déterminée comme étant le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par (a) toute option de prolongation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ; et (b) toute option de résiliation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Le Groupe tiens compte de tous les faits et circonstances pertinents pour apprécier si le preneur a la certitude raisonnable d'exercer une option, tels que les aménagements importants de locaux loués entrepris (ou qu'il est prévu d'entreprendre) au cours de la durée du contrat et les coûts relatifs à la résiliation du contrat de location, par exemple les coûts de négociation, les coûts de déménagement, les coûts relatifs à la recherche d'un autre bien sous-jacent adapté aux besoins du preneur.

Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes (y compris en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, et les sommes que le Groupe s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements comprennent également le prix d'exercice de l'option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par le Groupe de l'option de résiliation.

Les paiements de loyers qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés comme charges (sauf s'ils sont encourus pour la production de stocks) dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Pour calculer la valeur actualisée des paiements de loyers, le Groupe utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début, parce que le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut généralement pas être déterminé facilement. Le Groupe détermine le taux d'emprunt marginal sur base du taux de référence applicable et une marge spécifique. Le taux de référence est basé sur le pays spécifique du preneur qui reflète le risque de change et le risque-pays et considère la durée du contrat de location. La marge reflète l'écart additionnelle applicable au Groupe sur base de données de marché et les contrats de financement disponibles. Après la date de début, le montant des dettes locatives est

augmenté afin de refléter la capitalisation des intérêts et diminué par les paiements de loyers effectués. En plus, la valeur comptable des dettes locatives est réévaluée en cas de modification, de changement de durée de location, de changement dans les paiements de loyers (p.ex. variations des paiements futurs à la suite d'une variation de l'indice ou du taux utilisé afin de déterminer tels paiements de loyers) ou de changement dans l'appréciation de l'option d'achat de l'actif sous-jacent.

Les dettes locatives du groupe sont présentées en tant qu'emprunts et dettes financières – (voir note 26 *Emprunts et dettes financières*).

III. CONTRATS DE LOCATION À COURT TERME ET LES ACTIFS DE FAIBLE VALEUR

Le Groupe applique l'exemption de comptabilisation liée à ses contrats de location à court terme de machines et équipements (c'-à-d., les contrats de location dont la durée de location s'élève à 12 mois ou moins à la date de début et qui ne comprend pas d'option d'achat). Il applique également l'exemption de comptabilisation liée aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur à la location d'équipements de bureaux qui est considéré comme faible valeur, qui est fixée à EUR 10.000 pour le Groupe entier. Les paiements de loyers au titre de contrats à court terme et les loyers au titre d'actifs de faible valeur sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Le Groupe comme bailleur

Un contrat de location pour lequel le bailleur retient la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété, est classé comme un contrat de location simple. Les paiements au titre du contrat de location simple sont comptabilisés comme revenus locatifs sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les coûts directs initiaux encourus lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et sont comptabilisés en charges sur la période de location, sur la même base que les revenus locatifs.

Les loyers conditionnels sont comptabilisés dans les produits de la période au cours de laquelle ils sont générés.

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

M Dépréciations

À chaque date de clôture, le Groupe évalue la valeur comptable de ses actifs (hors stocks – voir méthode comptable n) Stocks ; actifs financiers – voir méthode comptable h) Instruments financiers – et actifs d’impôt différé – voir méthode comptable t) Impôts sur le résultat), afin d’apprécier s’il existe un indice externe ou interne que ces actifs pourraient avoir subi une perte de valeur.

Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l’actif est estimée et comparée à sa valeur comptable afin de déterminer l’ampleur de la perte de valeur éventuelle. Pour le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d’utilité indéterminée ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date en décembre.

I. EVALUATION DE LA VALEUR RECOUVRABLE

La valeur recouvrable des actifs soumis à un test de dépréciation est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d’utilité.

En ce qui concerne la juste valeur diminuée des coûts de sortie, la juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d’un actif ou payé pour le transfert d’un passif lors d’une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d’évaluation. Les coûts de sortie sont diminués de la juste valeur et comprennent de coûts, autres que ceux déjà comptabilisés en tant que passifs, comme les frais d’actes, les droits de timbre et taxes similaires liées à la transaction.

Pour l’évaluation de la valeur d’utilité, les flux de trésorerie futurs susceptibles de découler d’un actif sont actualisés à leur valeur actualisée au moyen d’un taux d’actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles de marché de la valeur temps de l’argent et des risques spécifiques à cet actif.

Pour un actif qui ne génère pas des entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l’unité génératrice de trésorerie (UGT) ou le groupe d’UGT auquel l’actif appartient.

Les flux de trésorerie estimés sont basés sur des quantités de réserves avérées et probables selon le plan de vie de la mine le plus récent afin de déterminer la valeur d’utilité des propriétés minières. Le Groupe utilise un horizon temporel de maximum 10 ans et quand les réserves sont jugées de continuer à être disponible après la période maximale, il estime une valeur terminale. Les flux de trésorerie futurs des propriétés minières comprennent la valeur estimée des minerais récupérables, du cours des minerais (en considérant les cours actuels et historiques et les tendances y relatives), des niveaux de production, des coûts de capital et des coûts de réhabilitation, l’ensemble étant fondé sur des plans détaillés de vie des mines.

Si la valeur recouvrable d’un actif (ou d’une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l’actif (unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable (perte de valeur). Les pertes de valeur comptabilisées pour une unité génératrice de trésorerie sont réparties tout d’abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l’unité génératrice de trésorerie (groupe d’unités génératrices de trésorerie) et ensuite, aux autres actifs de l’unité (groupe d’unités) au prorata de la valeur comptable. Les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées en résultat.

Après la comptabilisation d’une perte de valeur, la charge d’amortissement de l’actif concerné est ajustée pour les exercices futurs afin de répartir la valeur comptable révisée de l’actif (diminuée de sa valeur résiduelle, le cas échéant) de façon systématique sur sa durée d’utilité restante.

II. REPRISE DE PERTES DE VALEUR

Les pertes de valeur affectées au goodwill ne peuvent pas être reprises.

Pour les autres actifs, quand une perte de valeur est reprise à la suite d’une modification des estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable, la valeur comptable de l’actif (unité génératrice de trésorerie) est augmentée jusqu’à l’estimation révisée de la valeur recouvrable, mais de telle manière que la valeur comptable augmentée n’est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n’avait été comptabilisée pour l’actif (unité génératrice de trésorerie) au cours des exercices antérieurs.

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

N Stocks

I. COMPTABILISATION ET ÉVALUATION

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des matières premières comprend le prix d'achat (diminué des remises et rabais), les droits de douanes et autres droits, les taxes non récupérables sur le prix d'achat, les frais de transport et de manutention ainsi que tout autres coûts directement attribuables à l'acquisition de stocks.

Le coût des produits finis et des travaux en cours comprend les coûts directement liés aux unités produites, comme le coût de la main-d'œuvre ainsi qu'une affectation raisonnable des frais généraux variables et fixes.

Le coût est déterminé sur base du coût moyen pondéré des stocks miniers et de la méthode FIFO (premier entré, premier sorti) pour les stocks détenus à des fins de transactions.

Les stocks sont ramenés à la valeur nette de réalisation quand leur coût excède cette valeur. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

II. STOCKS LIÉS AUX ACTIVITÉS MINIÈRES

Le coût des produits finis comprend tous les coûts liés aux réserves minières extraites et disponibles à l'usage ou à la vente au cours de l'exercice.

Les coûts de transformation comprennent le coût de la main-d'œuvre directe au sein de la mine et de l'unité de production, les coûts de production variables et fixes, ainsi qu'une affectation appropriée des frais généraux fixes et variables.

Les produits liés sont des produits avec une valeur relative significative résultant d'un processus de production commun. Les coûts de transformation sont répartis entre les différents produits liés sur base de mesures physiques comme leur poids, leur volume et leur teneur en énergie.

Les pièces de rechange ordinaires (qui sont régulièrement remplacées) et les consommables sont comptabilisés au coût, diminué des pertes de valeur liées à l'obsolescence.

O Capital social

I. RACHAT DE CAPITAL (ACTIONS PROPRES)

Les actions ordinaires du Groupe sont classées comme capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont portés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

Si le capital social comptabilisé en capitaux propres fait l'objet d'un rachat, le montant de la contrepartie versée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé net d'impôt comme variation des capitaux propres. Les actions rachetées sont qualifiées d'actions propres et déduites du total des capitaux propres. En cas de cession ou de réémission ultérieure d'actions propres, le montant reçu est comptabilisé comme une augmentation des capitaux propres et le gain ou la perte sur la transaction est transféré vers les (déduit des) résultats reportés.

II. DIVIDENDES

Les dividendes sont comptabilisés comme passifs dans l'exercice au cours duquel ils sont déclarés.

P Provisions

I. COMPTABILISATION ET ÉVALUATION

Les provisions sont comptabilisées si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, il est probable (c'-à-d., plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire afin de régler cette obligation et le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé comme provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées afin de refléter la meilleure estimation à cette date.

Pour autant que l'effet de la valeur-temps de l'argent soit significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôts qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur-temps de l'argent. Le taux d'actualisation est basé sur le taux d'intérêt à long terme pour un risque similaire à celui du Groupe. En cas d'actualisation, l'augmentation de la valeur comptable de la

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

provision lors de chaque exercice résultant du détricotage de l'actualisation à la suite de l'écoulement du temps, est comptabilisée en charges financières.

II. RESTRUCTURATION

Une provision pour restructuration est comptabilisée si le Groupe a élaboré un plan de restructuration détaillé et formel et la restructuration a été entamée avant la date de clôture, ou a été annoncée aux personnes affectées (obligation implicite). Les coûts liés aux activités poursuivies du Groupe ne font pas partie de la provision.

III. PROVISIONS POUR DÉMANTÈLEMENT ET ENLÈVEMENT DES ACTIFS

Une provision pour l'intégralité des dépenses estimées à encourir à la fin de la vie de l'actif est actualisée à sa valeur nette actuelle, est comptabilisée au début de chaque projet et inscrite à l'actif au sein du coût de l'actif.

En cas d'actualisation, l'augmentation de la provision résultant de l'écoulement du temps est comptabilisée en charges financières dans le compte de résultats.

L'évaluation initiale est déterminée sur base de la meilleure estimation de l'obligation, en considérant les progrès technologiques, l'amélioration de la productivité et les circonstances particulières affectant les activités ou les mines.

Ultérieurement, le montant inscrit à l'actif est amorti sur la durée d'utilité de l'actif considéré, selon la méthode linéaire (voir méthode comptable k) Immobilisations corporelles). L'impact d'une variation du taux d'actualisation et d'inflation est attribué à la composante d'actif restante. En cas d'amortissement total de la composante d'actif, l'impact d'une variation du taux d'actualisation et d'inflation est comptabilisé comme produit financier / charge financière.

IV. PROVISIONS POUR REMISE EN ÉTAT DU SITE À LA SUITE DES ACTIVITÉS D'EXTRACTION MINIÈRE

Le Groupe constitue des provisions pour la remise en état du site au terme des activités d'extraction minière, si une obligation juridique ou implicite existe.

Une provision pour l'intégralité des dépenses estimées à encourir à la fin de la vie de la mine est actualisée à sa valeur nette actuelle, est dès que les activités d'exploration et d'évaluation après l'acquisition sont entamées, et inscrite à l'actif au sein du coût de l'actif. La provision pour la remise en état du site ne peut excéder la durée du permis d'exploitation.

L'évaluation initiale est déterminée sur base de la meilleure estimation de l'obligation de remise en état, en considérant les progrès technologiques, l'amélioration de la productivité et les circonstances particulières affectant les activités ou les mines.

Ultérieurement, le montant capitalisé comme composante de l'actif est amorti linéairement sur la durée de la concession ou du permis qui ne peut excéder 12 ans (voir méthode comptable k) Immobilisations corporelles). L'impact d'une variation du taux d'actualisation et d'inflation est attribué à la composante d'actif restante. En cas d'amortissement total de la composante d'actif, l'impact d'une variation du taux d'actualisation et d'inflation est comptabilisé comme produit financier / charge financière.

Q Income taxes

La charge d'impôt est constituée de la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé. La charge d'impôt exigible et d'impôt différé est comptabilisée en résultat, sauf si elle porte sur un regroupement d'entreprises ou sur des éléments comptabilisés immédiatement en capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

La charge d'impôt exigible est comptabilisée en charges dans la même période que le résultat comptable associé.

Un actif d'impôt exigible est comptabilisé si le Groupe s'attend à récupérer les impôts payés au titre de l'exercice en cours ou de l'exercice précédent. Les passifs (actifs) d'impôts exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux (récupérer auprès des) administrations fiscales sur base des taux d'impôt et des législations fiscales en vigueur ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles, à la date de clôture, entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans l'état de la situation financière.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si les différences temporelles résultent de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable. Le Groupe n'utilise pas l'exemption liée à la comptabilisation initiale pour les provisions pour démantèlement et enlèvement d'actifs, les provisions pour remise en état du site à la suite des activités d'extraction minière et les contrats de location.

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporelles imposables générées par des participations dans des filiales ou des entreprises associées, sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, le report en avant de crédits d'impôts non utilisés et les pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles, le report en avant de crédits d'impôts non utilisés et de pertes fiscales non utilisées pourront être imputées, sera disponible. Après la comptabilisation initiale, la valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque exercice comptable et diminuée dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de l'actif d'impôt différé.

Les impôts différés sont évalués au taux d'impôt attendu dans l'année où l'actif sera recouvré ou le passif sera réglé, en tenant compte des taux adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'ils ont trait à la même administration fiscale et que le Groupe a l'intention soit de régler ses actifs et passifs d'impôt exigible sur base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

R Avantages du personnel

Les avantages à court terme sont évalués sur une base non actualisée et prises en charges quand les services associés sont rendus. Un passif pour les avantages à court terme est comptabilisé au montant que le Groupe s'attend à régler intégralement dans les 12 mois après la clôture de l'exercice, au titre des plans d'intéressement ou d'attribution de primes, si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite de payer ce montant à la suite d'un service passé rendu par l'employé, et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

Les indemnités de cessation d'emploi sont prises en charges soit lorsque le Groupe est tenu à mettre fin à l'emploi des membres du personnel avant l'âge normal de départ en retraite, soit lorsqu'un membre du personnel décide d'accepter une offre d'indemnités de la part du Groupe en échange de la cessation de son emploi. Les indemnités de cessation

d'emploi à la suite de départs volontaires sont prises en charges si le Groupe a fait une offre de départ volontaire, s'il existe une restriction de la capacité du Groupe à retirer son offre et si le nombre d'acceptations peut être estimé de façon fiable.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont des accords formels et informels en vertu desquels le Groupe offre des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel et qui sont payables après la terminaison de l'emploi.

Le Groupe gère des régimes à cotisations définies et à prestations définies. Les régimes à cotisations définies sont des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi selon lesquels une entité verse des cotisations fixes à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Les régimes à prestations définies sont des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les contributions aux régimes à cotisations définies sont prises en charges au moment où elles sont encourues. Tout montant non acquitté au terme de l'exercice est comptabilisé au passif. Le passif est actualisé au taux d'actualisation applicable pour les régimes à prestations définies lorsque les contributions ne sont pas censées être réglées intégralement dans les 12 mois après la clôture de l'exercice. Les contributions déjà versées, qui excède le montant des contributions dues pour les services rendus avant la date de clôture, sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où le paiement d'avances est récupérable.

Conformément à IAS 19R, les régimes à cotisations définies avec une garantie de financement minimum sont comptabilisés comme des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les risques actuariels et les risques d'investissement sont portés par le Groupe. Le passif au titre des prestations définies est déterminé sur base d'hypothèses démographiques et financières qui sont objectives et mutuellement compatibles. Le taux d'actualisation est fixé par référence, à la date de clôture, à des obligations d'entreprises de haute catégorie, dont les dates d'échéance correspondent approximativement aux dates d'échéance des engagements du Groupe et qui sont établies dans la même devise que celle dans laquelle les avantages attendus seront payés. Le passif net du Groupe au titre des prestations définies est déterminé séparément pour chaque régime sur base du montant estimé des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle

et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés afin de déterminer la valeur actualisée.

La méthode des unités de crédit projetées permet de déterminer la valeur actualisée du passif au titre des prestations définies, le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût des services passés. Les évaluations sont effectuées avec une régularité suffisante, par un actuaire qualifié.

Les actifs du régime détenus par un fonds d'avantages du personnel à long terme, y compris les contrats d'assurance éligibles, sont comptabilisés à la juste valeur.

Le coût des services rendus au cours de l'exercice, qui correspond au coût actuariel des avantages octroyés pour services rendus, est prise en charge pour l'exercice en cours.

Les charges d'intérêt résultant du détricotage de l'actualisation dans le calcul de la valeur actualisée sont présentées comme charges financières dans le compte de résultats pour l'exercice en cours (voir méthode comptable v) Produits et charges financiers). Elles sont déterminées en multipliant le passif (actif) net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation, tels qu'ils sont déterminés au début de l'exercice, en tenant compte de toute variation du passif (actif) net au titre des prestations définies au cours de l'exercice à la suite du versement des cotisations et prestations.

Les réévaluations, qui comprennent les écarts actuariels et les rendements des actifs du régime (hors intérêts nets), sont immédiatement comptabilisées dans l'état de la situation financière avec un débit/crédit correspondant aux résultats reportés par le biais des autres éléments du résultat global, dans la période où elles surviennent. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat pour les périodes ultérieures.

Tous les coûts des services passés sont comptabilisés au moment de l'amendement / la réduction du régime ou au moment de la comptabilisation des coûts de restructuration ou de clôture, selon l'événement qui survient en premier.

S Subventions

Les subventions publiques sont comptabilisées pour autant qu'il y ait une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées aux subventions seront satisfaites.

Les subventions publiques liées au résultat sont systématiquement comptabilisées comme produit sur les exercices au cours desquelles les charges associées sont encourues.

Les subventions relatives à un actif amortissable sont présentées comme produits différés et comptabilisées proportionnellement aux amortissements en autres produits opérationnels sur les exercices au cours desquels les amortissements sur cet actif sont comptabilisés en charges.

T Produits tirés de contrats avec des clients

Le Groupe est principalement actif dans l'exploration, le développement et la production de minéraux industriels et de matériaux recyclés, notamment destinés aux secteurs du verre, des céramiques, de l'énergie, des métaux et du moulage des métaux, de la construction et de l'ingénierie, de la chimie et de l'électronique. Les produits sont principalement générés de contrats avec des clients dont la durée est généralement comprise entre un et huit ans. Les produits tirés de contrats avec des clients sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens ou services est transféré au client pour un montant reflétant le prix auquel le Groupe s'attend à avoir droit en échange pour ces biens ou services.

Le Groupe a généralement conclu qu'il agit pour son propre compte (principal) dans ses contrats, sauf pour les services en tant que mandataire décrits ci-dessous, parce qu'il contrôle habituellement les biens ou services avant de les transférer au client.

I. VENTE DE BIENS

Les produits provenant de vente d'équipements sont comptabilisés au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, selon les modalités de livraison telles que décrites dans les contrats sous-jacents. Le transfert de contrôle au client intervient généralement quand les biens partent des sites de production du Groupe ou à d'autres points de transfert de contrôle prédéterminés. Les modalités de crédit normales sont de 30 à 90 jours après facturation.

Le Groupe considère s'il y a d'autres promesses dans le contrat représentant des obligations de prestation séparées auxquelles une partie du prix de transaction doit être affectée, mais cela ne se produit qu'occasionnellement.

Le prix de transaction est généralement fixe, mais le Groupe tient compte des effets liés à une contrepartie variable. Le prix de transaction n'est pas ajusté pour les effets liés à une

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

composante de financement importante, vu que la période entre le transfert de contrôle et le paiement attendu s'élève en général à un an ou moins. Les taxes de vente, taxes sur la valeur ajoutée et autres taxes similaires sur le revenu sont exclus des produits.

Les éléments principaux qui impactent la contrepartie à recevoir sont les volumes et le prix du bien par tonne tel que défini dans le contrat sous-jacent. Le prix par tonne est basé sur la valeur de marché des biens similaires augmentée des coûts liés au transport et transbordement, le cas échéant.

Une partie du prix de transaction peut être variable, parce que le Groupe peut vendre des biens à certains clients avec des rabais, remises, des dispositions « take-or-pay » ou autres caractéristiques qui sont considérées comme des contreparties variables. Les rabais et les remises ne sont pas significatifs et ne sont pas mentionnés séparément. Les contrats comprenant des dispositions « take-or-pay » imposent aux clients de payer des paiements de déficit si les volumes imposés, tels que définis par le contrat, ne sont pas achetés. Les paiements de déficit sont comptabilisés en produits lorsque la probabilité que le client achète le volume minimum est faible, sujet à renégociation du contrat et la recouvrabilité.

Quand les sous-produits sont vendus, les produits liés sont comptabilisés en résultat comme autres produits.

(i) Contrepartie variable

Si la contrepartie d'un contrat comprend un montant variable, le Groupe estime le montant de la contrepartie auquel il aura droit en échange de la fourniture des biens promis au client. La contrepartie variable est estimée à la passation du contrat avec le client et elle est limitée jusqu'au moment où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement significatif à la baisse du montant cumulé des produits des activités ordinaires comptabilisé. Certains contrats offrent aux clients des remises sur base de la quantité. Ces remises donnent lieu à une contrepartie variable.

(ii) Composante de financement importante

En général, le Groupe perçoit des avances à court terme de ses clients. Sur base de la simplification de la norme IFRS 15, le Groupe n'ajuste pas le montant de la contrepartie promis pour tenir compte des effets d'une composante de financement importante si, au moment de la passation du contrat, elle s'attend à ce que l'intervalle entre le moment où elle fournira un bien ou un service promis au client et le moment où le client paiera ce bien ou ce service n'excède pas un an.

Dans le cas où le Groupe perçoit des avances à long terme des clients, le prix de transaction pour tel contrat est actualisé, au taux qui serait reflété dans une transaction de financement distincte entre elle et le client au moment de la passation du contrat.

II. SOLDES DE CONTRAT

(i) Actifs sur contrat

Un actif sur contrat est un droit de l'entité d'obtenir une contrepartie en échange de biens ou de services qu'elle a fournis à un client. Si le Groupe fournit une prestation des biens ou des services au client avant que ce dernier ne paie une contrepartie ou avant que le paiement ne soit exigible, un actif sur contrat est présenté pour la contrepartie acquise qui est conditionnelle.

(ii) Créances commerciales

Une créance est un droit inconditionnel de l'entité à une contrepartie (c-à-d., seul l'écoulement du temps détermine que le paiement de la contrepartie est exigible).

(iii) Passifs sur contrat

Un passif sur contrat est une obligation de l'entité de fournir à un client des biens ou des services pour lesquels l'entité a reçu une contrepartie du client (ou pour lesquels un montant de contrepartie est exigible). Si le client paie la contrepartie avant que l'entité ne fournisse un bien ou un service au client, l'entité doit présenter le contrat comme un passif sur contrat au moment où le paiement est effectué ou au moment où le paiement est exigible (selon ce qui se produit en premier). Les passifs sur contrat sont comptabilisés comme produits quand le Groupe effectue les prestations conformément au contrat.

III. PRESTATIONS DE SERVICES

Les produits provenant des prestations de service sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture.

U Produits et charges financiers

I. INTÉRÊTS

Les charges et les produits d'intérêt sont comptabilisés en fonction du temps écoulé, compte tenu du rendement effectif de l'actif et du passif. Le rendement effectif d'un actif est le taux d'intérêt qui actualise exactement les encaissements et décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'actif ou du passif de manière à obtenir la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif.

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

II. PRODUITS DE DIVIDENDES

Les dividendes sont comptabilisés sur base de l'encaissement de trésorerie ou au moment où ils sont annoncés, ce qui correspond généralement à la date à laquelle il est probable qu'ils iront au détenteur de la participation.

III. CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières comprennent les charges d'intérêt sur les emprunts, le détricotage de l'actualisation des provisions, la charge d'intérêt sur les avantages du personnel, les variations de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats, les pertes de valeur comptabilisées sur les actifs financiers, ainsi que les pertes sur les instruments de couverture comptabilisées en résultat. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

V Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants, ou les groupes destinés à être cédés comprenant des actifs et passifs, sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par une vente plutôt que par leur utilisation. Immédiatement avant la classification comme actifs détenus en vue de la vente, les actifs (ainsi que tous les actifs et passifs au sein des groupes destinés à être cédés) sont mis à jour, conformément aux méthodes comptables applicables du Groupe. Ensuite, lors de leur classification initiale en tant que « détenus en vue de la vente », les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Un groupe destiné à être cédé est un groupe d'actifs, avec éventuellement des passifs associés, que le Groupe a l'intention de céder dans le cadre d'une transaction unique. La base d'évaluation imposée aux actifs non courants détenus en vue de la vente s'applique au groupe dans sa globalité et toute perte de valeur en résultant vient diminuer la valeur comptable des actifs non courants du groupe destiné à être cédé dans les règles d'affectation requis par IAS 36.

Les pertes de valeur constatées dans le cadre de la classification initiale comme « détenus en vue de la vente » sont comptabilisées en résultat. Il en va de même des écarts résultant de toute réévaluation ultérieure, mais les gains ne sont pas comptabilisés au-delà de toute perte de valeur cumulée.

Une activité abandonnée est une composante du Groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte cédée ou détenue en vue de la vente, ou une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification comme activité abandonnée se fait à la date de sa cession ou au moment où l'activité répond aux critères de classification comme détenue en vue de la vente. Les groupes destinés à être cédés peuvent également être qualifiés d'activités abandonnées.

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état de résultat global comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

W Share based payments

Le Groupe n'a pas de soldes ou de risques associés aux plans de paiement fondés sur des actions au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

X Nouvelles normes et interprétations mais pas encore en vigueur

Les normes et interprétations publiées à la date de publication des états financiers du Groupe mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur sont présentées ci-dessous. Le Groupe ne mentionne que les normes et interprétations qui auront probablement un impact sur sa situation financière, ses performances et/ou les informations à fournir. Le Groupe prévoit d'adopter ces normes, le cas échéant, lors de leur entrée en vigueur.

IFRS 17 Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17 Contrats d'assurance (IFRS 17), une nouvelle norme comptable complète pour les contrats d'assurance couvrant la comptabilisation et l'évaluation, la présentation et les informations à fournir. Une fois en vigueur, IFRS 17 remplacera IFRS 4 Contrats d'assurance (IFRS 4) qui a été publiée en 2005. IFRS 17 s'applique à tous les types de contrats d'assurance (c.-à-d. vie, non-vie, assurance directe et réassurance), quel que soit le type d'entités qui les émettent, ainsi qu'à certaines garanties et à certains instruments financiers comportant des éléments de participation discrétionnaire.

Quelques exceptions au champ d'application s'appliqueront. L'objectif global d'IFRS 17 est de fournir un modèle comptable pour les contrats d'assurance qui soit plus utile

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

et plus cohérent pour les assureurs. Contrairement aux exigences d'IFRS 4, qui sont en grande partie fondées sur le maintien des politiques comptables locales antérieures, IFRS 17 fournit un modèle complet pour les contrats d'assurance, couvrant tous les aspects comptables pertinents. Le cœur d'IFRS 17 est le modèle général, complété par :

- Une adaptation spécifique pour les contrats présentant des caractéristiques de participation directe (l'approche des frais variables).
- Une approche simplifiée (l'approche par répartition des primes) principalement pour les contrats de courte durée.

La norme IFRS 17 entre en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023, avec des chiffres comparatifs obligatoires. L'application anticipée est autorisée, à condition que l'entité applique également les normes IFRS 9 et IFRS 15 au plus tard à la date à laquelle elle applique IFRS 17 pour la première fois.

Le Groupe a estimé que cette norme n'est pas applicable au Groupe car les polices d'assurance souscrites par la captive d'assurance interne couvrent uniquement les risques au sein du Groupe.

Amendements à IAS 1 : Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

En janvier 2020, l'IASB a publié des amendements aux paragraphes 69 à 76 d'IAS 1 afin de préciser les conditions de classification des passifs en courants ou non courants. Ces amendements clarifient :

- Ce que l'on entend par un droit de reporter le règlement
- Qu'un droit de report doit exister à la fin de la période de reporting
- Cette classification n'est pas affectée par la probabilité qu'une entité exerce son droit de report
- Ce n'est que si un dérivé incorporé dans un passif convertible est lui-même un instrument de capitaux propres que les termes d'un passif n'ont pas d'incidence sur sa classification

Les amendements sont applicables aux exercices comptables ouverts à compter du 1er janvier 2023 et doivent être appliquées rétroactivement. Le Groupe continue d'évaluer l'impact des amendements sur la pratique actuelle, mais il ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Définition d'estimation comptable - Amendements d'IAS 8

En février 2021, l'IASB a publié des amendements à IAS 8, dans lesquels il introduit une définition des « estimations comptables ». Les amendements clarifient la distinction entre

les changements d'estimations comptables et les changements de méthodes comptables et la correction d'erreurs. Ils précisent également comment les entités utilisent les techniques d'évaluation et les données pour élaborer des estimations comptables.

Les amendements entrent en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023 et s'appliquent aux changements de méthodes comptables et aux changements d'estimations comptables qui interviennent au début de cette période ou après. Une application anticipée est autorisée à condition que ce fait soit indiqué.

Les amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le Groupe.

Informations à fournir sur les méthodes comptables – Amendements à IAS 1 et Etat pratique IFRS 2

En février 2021, l'IASB a publié des amendements à IAS 1 et à l'Etat pratique IFRS 2 Making Materiality Judgements, dans lesquels il fournit des conseils et des exemples pour aider les entités à appliquer les jugements sur l'importance relative aux informations sur les méthodes comptables. Les amendements visent à aider les entités à fournir des informations plus utiles sur les méthodes comptables en remplaçant l'obligation pour les entités de présenter leurs méthodes comptables « importantes » par une obligation de présenter leurs méthodes comptables « significatives » et en ajoutant des indications sur la manière dont les entités appliquent le concept d'importance relative pour prendre des décisions sur les informations à fournir sur les méthodes comptables.

Les amendements à l'IAS 1 sont applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023, une application anticipée étant autorisée. Étant donné que les amendements au Practice Statement 2 fournissent des indications non obligatoires sur l'application de la définition de l'importance relative aux informations sur les méthodes comptables, il n'est pas nécessaire de fixer une date d'entrée en vigueur pour ces amendements.

Le Groupe évalue actuellement l'impact des amendements afin de déterminer l'impact qu'ils auront sur les informations relatives aux politiques comptables du Groupe.

Impôt différé relatif aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique – Amendements à IAS 12

En mai 2021, le Conseil a publié des amendements à IAS 12, qui réduisent le champ d'application de l'exception de comptabilisation initiale selon IAS 12, de sorte qu'elle ne s'applique plus aux transactions qui donnent lieu à des différences temporaires imposables et déductibles égales.

Les amendements doivent être appliqués aux transactions qui ont lieu à partir du début de la première période comparative présentée. En outre, au début de la première période comparative présentée, un actif d'impôt différé (à condition qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible) et un passif d'impôt différé doivent également être comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles et imposables associées aux contrats de location et aux obligations de démantèlement.

Cet amendement à IAS 12 n'aura pas d'impact sur le Groupe car des actifs et passifs d'impôt différé distincts sont déjà comptabilisés pour les obligations de démantèlement et les obligations de location.

2 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Aperçu

L'utilisation d'instruments financiers expose le Groupe aux risques suivants :

- risque de crédit ;
- risque de change ;
- risque de taux d'intérêt ;
- risque de liquidité ;
- risque lié au prix des matières premières.

La présente note traite de l'exposition du Groupe à chacun des risques précités, les objectifs, politiques et procédures en matière d'évaluation et de gestion des risques mis en place par le Groupe, ainsi que la gestion du capital. Toute information quantitative complémentaire est disponible à travers des états financiers consolidés.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que le Groupe subit une perte financière si un client ou une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations contractuelles. Aucune exposition significative n'est réputée exister en vertu de l'éventuelle non-exécution des contreparties à des instruments financiers, sauf pour les créances commerciales et autres créances détenues par le Groupe.

Dans la mesure où le groupe a grand nombre de clients répartis dans le monde, il n'existe qu'une concentration limitée des risques de crédit liés aux créances commerciales et autres créances.

Ce type de risque financier est géré de façon décentralisée.

Le Groupe enregistre une provision pour dépréciation qui représente le montant estimé des pertes encourues au titre des créances commerciales et autres créances (voir méthode comptable h) Instruments financiers et note 31).

Risque de change

Le Groupe est exposé à divers types de risque de change :

- risque de conversion ;
- risque économique ;
- risque transactionnel.

Le Groupe ne dispose actuellement d'aucune couverture documentée d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

L'exposition économique est le risque de voir la position concurrentielle de la société impactée par des variations des taux de change.

L'exposition transactionnelle porte sur les engagements contractuels en devises autres que la monnaie fonctionnelle.

Le Groupe dispose depuis 2007 d'une politique de gestion des risques précités.

Le risque économique peut être couvert au niveau de l'entité, à des conditions strictes et pour une durée limitée. La comptabilité de couverture de flux de trésorerie est ainsi appliquée.

Les expositions transactionnelles sont systématiquement couvertes si elles sont significatives.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est géré au niveau de la dette financière nette consolidée du Groupe, avec pour objectif principale de garantir le coût à moyen terme.

À cette fin, le Groupe gère ce risque de façon centralisée, sur base des évolutions de sa dette financière nette consolidée. La connaissance de cette dette est conférée par un rapport régulier, décrivant la dette financière de chaque entité, y compris ses divers composants et caractéristiques.

Le département Trésorerie du Groupe émet régulièrement des avis sur le sujet à l'intention du Comité de direction.

En décembre 2021, le Groupe a conclu un swap de taux d'intérêt (IRS) qu'il a désigné comme une couverture de flux de trésorerie. L'objectif de cet IRS était de couvrir le taux d'intérêt de l'émission obligataire qui a eu lieu en 2022. L'IRS présentait les mêmes conditions (échéances, calcul du taux d'intérêt, etc.) que l'émission obligataire prévue et est considéré comme ayant une relation de couverture hautement efficace. Les swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés en utilisant une approche de marché. Le swap de taux d'intérêt lié à l'emprunt obligataire a été réglé au cours de l'année 2022 et les montants restants dans les autres éléments du résultat global (OCI) sont recyclés dans le compte de résultats graduellement sur la période de l'emprunt obligataire.

Risque de liquidité

Afin de garantir la liquidité et la flexibilité financière à tout moment, le Groupe, en plus de sa trésorerie disponible, a recours à plusieurs lignes de crédit engagées et non engagées dans plusieurs devises et pour des montants jugés adéquats aux vues des besoins de financement actuels et futurs. En outre, le Groupe a la possibilité d'utiliser l'affacturage comme source supplémentaire de liquidités.

Risque lié au prix des matières premières

Les processus de production du Groupe nécessitent des apports importants d'énergie (principalement du gaz et de l'électricité). La volatilité des marchés de l'énergie en 2022 a exposé le Groupe au risque de hausse des coûts des matières premières. Pour atténuer ce risque, les stratégies suivantes ont été adoptées : (i) augmenter l'efficacité énergétique, (ii) permettre la flexibilité des sources d'énergie et (iii) établir une matrice de couverture de type « long to short » avec des bandes cibles étroites.

3 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ACQUISITION D'INTÉRÊTS MINORITAIRES

A Regroupements d'entreprises

Acquisition de Krynicki Recykling S.A. et de son unique filiale au 31 mai 2022 (recyclage du verre)

Le 31 mai 2022, le Groupe a obtenu par l'intermédiaire de SCR Sibelco NV le contrôle de Krynicki Recykling S.A. en acquérant 93.8% des actions de cette société. Ces actions étaient cotées à la Bourse de Varsovie et ont été achetées des actionnaires qui ont répondu à l'offre publique d'achat. Le 23 août 2022 et le 21 septembre 2022, le Groupe a également obtenu les actions des actionnaires restants, suite à l'offre publique de retrait, atteignant le 21 septembre une participation de 100% dans le capital social de Krynicki Recykling S.A. (« Krynicki ») en Pologne et de sa filiale unique à 100% Krynicki Glass Recycling OÜ en Estonie.

Krynicki est une société polonaise qui possède une filiale à 100%, Krynicki Glass Recycling OÜ en Estonie, et se compose de 5 usines qui sont toutes actives dans le recyclage du verre en transformant le verre usagé en calcin de verre :

- Czarnków (Pologne)
- Lubliniec (Pologne)
- Wyszków (Pologne)
- Pelkinie (Pologne)
- Jarvakandi (Estonie)

L'intégration du plus grand recycleur de verre de Pologne dans le Groupe Sibelco est une étape importante dans le développement des activités du Groupe dans ce segment. Conformément à la vision de Sibelco de devenir un leader régional du recyclage du verre, cette acquisition renforcera la position du Groupe en Europe centrale et orientale.

Au total, le Groupe a payé un montant de PLN 399.4 millions (€85.3 millions) pour l'acquisition de 100% des actions de Krynicki. Dans le cadre de cette acquisition, le Groupe a conclu plusieurs contrats de change à terme pour convertir les EUR en PLN à un taux fixe

à terme (montant total de PLN 360 millions). Le Groupe a réalisé un gain de change de €1.4 million provenant du règlement de ces contrats de change à terme le 31 mai 2022. Il n'y a pas d'autres contreparties éventuelles ou différées à payer liées à l'acquisition de Krynicki.

Le Groupe a encouru €3.4 millions de frais de transaction (frais juridiques, due diligence et frais de notaire) pour réaliser cette acquisition.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actifs identifiables acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition (31 mai 2022) liés à l'acquisition du groupe Krynicki :

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	VALEUR COMPTABLE AVANT L'ACQUISITION	AJUSTEMENTS PROVISIONNELS À LA JUSTE VALEUR	VALEURS À LA DATE D'ACQUISITION
Immobilisations corporelles	16	36.618		36.618
Immobilisations incorporelles	17	551		551
Stocks		762		762
Créances clients		4.107		4.107
Autres créances		1.230		1.230
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2.783		2.783
Total des actifs identifiables acquis		46.050		46.050
Emprunts et dettes financières		(12.364)		(12.364)
Obligations de location	32	(2.137)		(2.137)
Engagements vers le personnel	27	(3)		(3)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		(3.907)		(3.907)
Autres créditeurs		(9.274)		(9.274)
Impôts différés passifs	20	(2.402)		(2.402)
Total des passifs assumés		(30.086)		(30.086)
Actifs et passifs nets identifiables		15.965		15.965
Goodwill sur acquisition au taux de clôture	17	-		69.345
Actif net acquis		-		85.309
Contrepartie payée, satisfaite en espèces		-		85.309
Trésorerie (reçue)		-		(2.783)
Contribution d'achat totale nette		-		82.527

La valeur comptable d'origine de l'actif net total à la date d'acquisition s'élève à €16.0 millions. Compte tenu du prix total payé de €85.3 millions, un goodwill provisoire de €69.3 millions est comptabilisé jusqu'à ce qu'une nouvelle affectation du prix d'achat ait lieu. Au 31 décembre 2022, cet exercice d'affectation du prix d'achat est toujours en cours car des informations importantes manquent encore et, par conséquent, aucun ajustement de la juste valeur n'a encore été enregistré. Cette affectation du prix d'achat sera finalisée dans la période d'évaluation d'un an après la date d'acquisition. Aucun impôt différé n'a été comptabilisé sur ce goodwill provisoire.

Krynicki a contribué depuis son acquisition le 31 mai 2022 au chiffre d'affaires du Groupe pour un montant de €14.2 millions et au résultat net du Groupe pour un montant de €0.4 millions. Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'année 2022, l'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat net du Groupe aurait été respectivement de €25.5 millions et de €1.8 millions.

Acquisition d'autres activités aux Pays-Bas, en Espagne, en Italie et en France

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition liée à l'acquisition de trois nouvelles entreprises de silice et d'une activité de recyclage du verre :

- Acquisition de l'activité silice de Kremer aux Pays-Bas
- Acquisition de l'activité silice et calcaire de Laminoria en Espagne
- Acquisition de l'activité silice de Bassanetti en Italie
- Acquisition de l'activité de recyclage du verre de Recyverre en France

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	VALEUR COMPTABLE AVANT L'ACQUISITION	AJUSTEMENTS PROVISIONNELS À LA JUSTE VALEUR	VALEURS À LA DATE D'ACQUISITION
Immobilisations corporelles	16	41.300	40.871	82.171
Immobilisations incorporelles	17	1.405	20.583	21.988
Droit d'utilisation des actifs	32	1.075	2.539	3.615
Actifs financiers non-courants		27	-	27
Autres actifs non-courants		87	3	90
Stocks		6.040	-	6.040
Créances clients		27.999	(119)	27.880
Autres créances		(231)	1	(230)
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1.519	-	1.519
Total des actifs identifiables acquis		79.222	63.878	143.100
Emprunts et dettes financières		(37.351)		(37.351)
Obligations de location	32	(2.030)	(2.539)	(4.569)
Provisions	28	(1.579)	(1.147)	(2.726)
Engagements vers le personnel	27		(167)	(167)
Autres passifs non-courants				
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		(20.070)	-	(20.070)
Autres créditeurs		(4.514)	-	(4.514)
Impôts différés passifs	20	(44)	(14.796)	(14.840)
Total des passifs assumés		(65.587)	(18.649)	(84.236)
Actifs et passifs nets identifiables		13.635	45.229	58.863
Goodwill sur acquisition au taux de clôture	17	-	-	38.710
Actif net acquis		-	-	97.574
Contrepartie payée, satisfaite en espèces		-	-	65.828
Juste valeur des actions détenues antérieurement (49%)		-	-	8.340
Considération différée		-	-	-
Considération conditionnelle		-	-	23.406
Trésorerie (reçue)		-	-	(1.519)
Contribution d'achat totale nette		-	-	96.054

Acquisition de Kremer Beheer B.V. et de ses filiales au 29 mars 2022 (activité de Kremer)

Le 29 mars 2022, le Groupe a acquis via Sibelco Nederland N.V. 100% des actions de Kremer Beheer BV (« Kremer »). Kremer extrait du sable siliceux de la carrière de Sellingerbeetse à Sellinger (province de Groningue, dans le nord des Pays-Bas). Le traitement et le

conditionnement ultérieurs sont effectués dans son usine située à Emmen (Groningue). L'acquisition de Kremer s'inscrit pleinement dans la stratégie de Sibelco visant à acquérir des réserves et des ressources de sable siliceux en Europe.

Ce regroupement d'entreprises implique l'acquisition de Kremer Beheer BV (société holding) et des filiales suivantes détenues à 100% :

- Kremer Zand BV,
- Kremer Speciaal Zand & Grind BV,
- Kremer Verpakt Zand & Grind BV,
- Kremer BV,
- Zandzuigbedrijf Beetse BV, qui est une entité juridique vide et dormante,
- Quartz Werk BV, qui est une entité juridique dormante.

Outre les montants payés en espèces le 29 mars 2022 et le 31 décembre 2022 (date à laquelle les vendeurs ont mis en place des garanties bancaires) pour l'acquisition de Kremer Beheer BV, le contrat de vente prévoit plusieurs clauses de complément de prix. Pour chacune de ces clauses d'earn-out, le Groupe a identifié les résultats possibles et leur probabilité d'occurrence et a appliqué une actualisation, en utilisant un taux d'actualisation (0.29 %) qui est basé sur le taux d'une obligation d'État sur la durée des clauses d'earn-out.

Ces futurs versements complémentaires ont été enregistrés comme un passif de contrepartie éventuelle dans l'état de la situation financière à leur valeur estimée et actualisée (€15.1 millions).

Un goodwill provisoire de €2.0 millions est comptabilisé jusqu'à ce que des modifications supplémentaires soient apportées à l'affectation du prix d'achat. Aucun impôt différé n'a été comptabilisé sur ce montant de goodwill provisoire. Au 31 décembre 2022, cet exercice d'affectation du prix d'achat est toujours en cours car certaines informations pourraient encore être ajustées. Cette affectation du prix d'achat sera entièrement finalisée dans la période d'évaluation d'un an après la date d'acquisition.

Au 31 décembre 2022, le Groupe a procédé à une affectation provisoire du prix d'achat, les terrains et les bâtiments étant évalués à leur juste valeur selon un rapport d'évaluation immobilière externe. Les équipements de traitement ont été évalués à leur juste valeur selon la méthode du coût de remplacement amorti (DRC). En outre, les propriétés minières non comptabilisées précédemment ont été comptabilisées en utilisant la méthode des bénéfices excédentaires sur plusieurs périodes (MPEEM), en tenant compte des réserves disponibles et de la production annuelle. Tout ceci a entraîné un ajustement de la juste

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

valeur des immobilisations corporelles de €17.3 millions. Le Groupe a également évalué et comptabilisé la juste valeur des relations-clients en utilisant la méthode MPEEM, ce qui a entraîné un ajustement de la juste valeur de €6.7 millions. Les provisions pour la restauration des sites et les contrats de location ont également été pris en compte dans l'affectation du prix d'achat. Comme tous ces ajustements de juste valeur n'ont pas été comptabilisés dans les comptes locaux, un passif d'impôt différé a été comptabilisé sur les différences temporelles imposables qui en résultent pour un montant de €5.9 millions. Les résultats de cette affectation du prix d'achat sont présentés dans le tableau ci-dessus.

Cette entité acquise et ses filiales ont contribué depuis son acquisition le 29 mars 2022 au chiffre d'affaires du Groupe pour un montant de €11.8 millions et au résultat net du Groupe pour un montant de €1.1 millions. Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'année 2022, l'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat net du Groupe aurait été respectivement de €14.9 millions et de €0.7 millions. Pour conclure ce regroupement d'entreprises, le Groupe a encouru €0.2 millions de coûts de transaction (principalement des frais liés au due diligence) qui ont été comptabilisés en charges lorsqu'ils ont été encourus.

Acquisition d'Eusebio Echave S.A. par 19 juillet 2022

Le 19 juillet 2022, le Groupe a acquis via Sibelco Minerales S.L. 100% des actions d'Eusebio Echave S.A. (« Echave »). Echave est une société minière située sur le territoire basque en Espagne qui est active dans le sable siliceux humide et sec à faible teneur en fer et le calcaire pour les marchés de la fonderie, du verre et de la construction. Elle est située à proximité d'autres sites de Sibelco et s'inscrit donc dans la stratégie centrale d'extension des ressources en sable siliceux en Europe. Des synergies avec nos opérations actuelles en Espagne seront réalisées. L'entreprise extrait du sable de la carrière de Laminoria, située près de Vitoria. Peu après l'acquisition, le nom de la société a donc été changé d'Eusebio Echave S.A. en Sibelco Laminoria S.A. Au 31 décembre 2022, il n'y a pas d'autres contreparties conditionnelles ou différées à payer.

Le Groupe a encouru €0.4 million de frais de transaction (due diligence, droits de timbre, honoraires professionnels) pour réaliser cette acquisition.

Un goodwill provisoire restant de €4.2 millions a été comptabilisé après qu'une affectation préliminaire du prix d'achat a eu lieu. Aucun impôt différé n'a été comptabilisé sur ce montant de goodwill provisoire. Le Groupe manque encore d'informations sur les plans de fermeture nécessaires au calcul des provisions pour la remise en état des sites, afin de pouvoir finaliser l'affectation du prix d'achat. Celle-ci sera toutefois finalisée dans la période d'évaluation d'un an après la date d'acquisition, dès que ces informations seront disponibles.

Au 31 décembre 2022, le Groupe a procédé à une affectation provisoire du prix d'achat, les terrains et les bâtiments ayant été évalués à leur juste valeur selon un rapport d'évaluation immobilière externe fondé sur la méthode du coût de remplacement amorti, Echave n'étant pas propriétaire des terrains sur lesquels les bâtiments ont été construits. Les équipements de transformation ont été évalués à leur juste valeur selon la méthode du coût de remplacement amorti (DRC). En outre, les propriétés minières non comptabilisées précédemment ont été reconnues en utilisant la méthode des bénéfices excédentaires sur plusieurs périodes (MPEEM), compte tenu des réserves disponibles et de la production annuelle. Tout cela a entraîné un ajustement de la juste valeur des immobilisations corporelles de €22.1 millions. Le Groupe a également évalué et comptabilisé la juste valeur des relations-clients en utilisant la méthode MPEEM, ce qui a donné lieu à un ajustement de la juste valeur de €1.8 million. De même, les contrats de location ont été pris en compte dans l'affectation du prix d'achat pour un montant de €0.2 million. Comme tous ces ajustements de juste valeur n'ont pas été comptabilisés dans les comptes locaux, un passif d'impôt différé a été comptabilisé sur les différences temporelles imposables qui en résultent pour un montant de €5.7 millions. Les résultats de cette affectation du prix d'achat sont présentés dans le tableau ci-dessus.

Cette entité acquise et ses filiales ont contribué depuis son acquisition le 19 juillet 2022 au chiffre d'affaires du Groupe pour un montant de €1.0 millions et au résultat net du Groupe pour un montant de €0.3 millions. Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'année 2022, l'impact sur le chiffre d'affaires et les résultats nets du Groupe aurait été respectivement de €8.5 millions et de €1.8 millions.

Acquisition de Bassanetti & C S.R.L. et de ses filiales au 6 décembre 2022 (activité Bassanetti)

Le 6 décembre 2022, le Groupe a obtenu via Sibelco Italia S.p.A. le contrôle de Bassanetti & C S.R.L. et de ses filiales en acquérant 100% des actions de cette entité. Bassanetti & C S.R.L. a trois filiales :

- Societa' Agricola B&B S.R.L. (détenue à 100% par Bassanetti & C S.R.L.)
- Somfer (détenue à 60 % par Bassanetti & C S.R.L.)
- Cave Riunite Piacenza Est S.R.L. (détenue à 59,49 % par Bassanetti & C S.R.L.)

Le groupe Bassanetti exploite trois carrières dans la province de Piacenza, dans le nord de l'Italie. Depuis plus de 50 ans, le groupe Bassanetti est un acteur important dans l'extraction, le traitement et la commercialisation de granulats de pierre, de sables et de graviers sélectionnés. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie du Groupe de renforcer sa position en Europe du Sud. Le Groupe a payé un montant en espèces pour acquérir le Groupe Bassanetti et, au 31 décembre 2022, il reste également des contreparties

éventuelles liées à cette acquisition. Ces contreparties conditionnelles sont calculées sur la base d'une probabilité de différents scénarios de paiement estimés et en tenant compte de l'actualisation, sur base d'un taux d'actualisation qui correspond à la durée de la clause d'earn-out.

Le Groupe a encouru €0.9 million de frais de transaction (due diligence, droits de timbre, honoraires professionnels) pour réaliser cette acquisition.

Un goodwill provisoire de €23.9 millions est comptabilisé jusqu'à ce qu'une nouvelle affectation du prix d'achat ait lieu. Aucun impôt différé n'a été comptabilisé sur ce montant de goodwill provisoire. Au 31 décembre 2022, cet exercice d'affectation du prix d'achat est toujours en cours car des informations importantes manquent encore et, par conséquent, aucun ajustement de la juste valeur n'a encore été enregistré. Cette affectation du prix d'achat sera finalisée dans la période d'évaluation d'un an après la date d'acquisition.

Cette entité acquise et ses filiales ont contribué depuis son acquisition le 6 décembre 2022 au chiffre d'affaires du Groupe pour un montant de €1.2 millions et au résultat net du Groupe pour un montant de €0.08 millions. Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'année 2022, l'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat net du Groupe aurait été respectivement de €20 millions et €1.9 millions.

Acquisition de Recyverre SAS et de ses filiales le 5 mai 2022

Le 5 mai 2022, Sibelco Green Solutions SAS a acquis les 51% restants des actions de Recyverre SAS, suite à une convention d'achat-vente avec Mineris Environnement SAS. Au 31 décembre 2022, il n'y a pas d'autres contreparties éventuelles ou différées à payer. Comme le Groupe détenait déjà 49% des actions, le Groupe a obtenu à cette date le contrôle de Recyverre SAS et de ses filiales.

Le groupe Recyverre était précédemment considéré comme une coentreprise, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Suite à ce regroupement d'entreprises réalisé par étapes, le Groupe a d'abord déconsolidé Recyverre SAS, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, puis réintégré les actions déjà détenues dans Recyverre à leur juste valeur. Il en résulte un gain sur cession de coentreprises de €6.2 millions (juste valeur de 49% des actions moins la valeur comptable de €2.2 millions selon la méthode de mise en équivalence).

Situé en France, Recyverre recycle tous les types de déchets de verre plat en produits finis qui peuvent être réutilisés dans diverses applications à base de verre ou non. Outre le traitement du verre usagé, la collecte et le transport du verre représentent

des activités-clés. L'activité de Recyverre se compose de cinq entités juridiques :

- Recyverre SAS : activités liées à la transformation du verre plat sur le site de Crouy
- Recyverre Logistique SAS : activités liées au traitement du verre plat sur les sites de Distroff & Chatenois
- G.I.R.E.V. SAS : activités liées à l'approvisionnement et au transport de verre plat.
- SCI Le Neuilly : entité immobilière (terrain de Chatenois)
- SCI Distroff : entité immobilière (terrain de Distroff)

L'acquisition des actions restantes de Recyverre a permis au Groupe de prendre le contrôle total des activités de Recyverre et offre de nombreuses possibilités de réaliser des synergies avec les usines de recyclage du verre de Solover SAS acquises précédemment.

Le Groupe a encouru €0.1 million de coûts de transaction (principalement des honoraires professionnels) pour réaliser cette acquisition.

Compte tenu de la contrepartie totale payée en 2022 et de la juste valeur des actions déjà détenues avant la prise de contrôle, un goodwill provisoire de €8.7 millions est comptabilisé jusqu'à ce que des modifications supplémentaires soient apportées à l'affectation du prix d'achat. Aucun impôt différé n'a été comptabilisé sur ce montant de goodwill provisoire. Ce montant provisoire du goodwill s'explique par la valeur de la main-d'œuvre (€0.8 million) et l'impact attendu des synergies (€7.8 millions). Au 31 décembre 2022, cet exercice d'affectation du prix d'achat est toujours en cours car certaines informations pourraient encore être ajustées. Cette affectation du prix d'achat sera entièrement finalisée dans la période d'évaluation d'un an après la date d'acquisition.

Au 31 décembre 2022, le Groupe a procédé à une affectation provisoire du prix d'achat, les terrains et les bâtiments étant évalués à leur juste valeur selon un rapport d'évaluation immobilière externe. Les équipements de traitement ont été évalués à leur juste valeur selon la méthode du coût de remplacement amorti (DRC). En outre, les relations-clients et les fournisseurs, précédemment non comptabilisées, ont été reconnues en utilisant la méthode des bénéfices excédentaires sur plusieurs périodes (MPEEM). Tout cela a entraîné un ajustement de la juste valeur des immobilisations corporelles de €1.4 million et des immobilisations incorporelles de €12.1 millions. Les provisions pour la remise en état des sites et les contrats de location ont également été pris en compte dans l'affectation du prix d'achat. Comme tous ces ajustements de la juste valeur n'ont pas été comptabilisés dans les comptes locaux, un passif d'impôt différé a été comptabilisé sur les différences temporelles imposables qui en résultent pour un montant de €3.2 millions. Les résultats de cette affectation du prix d'achat sont présentés dans le tableau ci-dessus.

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Cette entité acquise et ses filiales ont contribué depuis son acquisition le 5 mai 2022 au chiffre d'affaires du Groupe pour un montant de €9.2 millions et au résultat net du Groupe pour un montant de €0.1 millions. Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'année 2022, l'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat net du Groupe aurait été respectivement de €13.6 millions et de €1.0 million.

B Affectation finale du prix d'acquisition en 2022 des acquisitions réalisées en 2021

Acquisition d'entreprises de recyclage du verre en 2021, pour lesquelles les affectations du prix d'achat ont été finalisées en 2022

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la juste valeur finale des actifs identifiables acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition liée à l'acquisition de deux nouvelles entreprises de recyclage du verre qui a eu lieu en 2021 et pour laquelle l'affectation du prix d'achat a désormais été finalisée en 2022 :

- Acquisition de Solover SAS
- Acquisition des actifs commerciaux de Viridor Waste Management Ltd, Viridor Resource Management Ltd et Parkwood Group Ltd.

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	VALEUR		VALEURS À LA DATE D'ACQUISITION
		COMPTABLE AVANT L'ACQUISITION	AJUSTEMENTS À LA JUSTE VALEUR	
Immobilisations corporelles	16	20.191	8.461	28.652
Immobilisations incorporelles	17	8	14.629	14.637
Droit d'utilisation des actifs	32	-	5.718	5.718
Stocks		3.433	(760)	2.673
Créances clients		1.677	(17)	1.659
Autres créances		479	-	479
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2.591	-	2.591
Total des actifs identifiables acquis		28.379	28.030	56.409
Emprunts et dettes financières		(4.002)		(4.002)
Obligations de location	32	-	(5.718)	(5.718)
Provisions	28	(133)	(1.759)	(1.893)
Engagements vers le personnel	27	-	47	47
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		(1.128)	-	(1.128)
Autres créditeurs		(439)	-	(439)
Impôts différés passifs	20	-	(6.349)	(6.349)
Total des passifs assumés		(5.703)	(13.780)	(19.483)
Actifs et passifs nets identifiables		22.676	14.250	36.926
Goodwill sur acquisition au taux de clôture	17	-	-	-
Actif net acquis		-	-	36.926
Contrepartie payée, satisfaite en espèces		-	-	36.926
Trésorerie (reçue)		-	-	(2.591)
Contribution d'achat totale nette		-	-	34.335

Les chiffres de l'année précédente dans les états primaires n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'impact de cette allocation finale du prix d'achat en 2022 sur les acquisitions de 2021. Cet impact a été comptabilisé dans les chiffres de l'année en cours des états primaires. Le tableau ci-dessous présente l'état consolidé de la situation financière de 2021 si l'allocation du prix d'achat avait été retraitée dans les données comparatives (2021) :

EN MILLIERS D'EUROS	2021
Actifs	2.056.036
Actifs non-courants	1.179.910
Immobilisations corporelles	838.930
Immobilisations incorporelles sauf goodwill	105.139
Droit d'utilisation des actifs	69.394
Goodwill	14.889
Participations mises en équivalences	34.928
Actifs d'impôt différé	90.257
Actifs financiers non-courants	6.100
Engagements vers le personnel	13.068
Autres actifs non-courants	7.206
Actifs courants	862.101
Stocks	228.119
Actifs financiers courants	1.002
Créances clients	220.211
Autres créances	92.361
Actifs d'impôt courant	14.575
Trésorerie et équivalents de trésorerie	305.833
Actifs qualifiés comme détenus en vue de la vente	14.025

EN MILLIERS D'EUROS	2021
Passifs et capitaux propres	2.056.036
Total capitaux propres	1.121.933
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	1.114.954
Capital souscrit	25.000
Primes d'émission	12
Bénéfices antérieurs et réserves légales	1.089.942
Intérêts minoritaires	6.979
Passifs non-courants	451.115
Emprunts et dettes financières	47.778
Obligations de location	51.137
Provisions à long terme	255.965
Engagements vers le personnel	63.323
Passifs d'impôt différé	29.692
Dettes fournisseurs et autres crédateurs (non-courants)	-
Autres passifs non-courants	3.222
Passifs courants	472.321
Dettes auprès des banques	1.067
Emprunts et dettes financières (courants)	41.088
Obligations de location	19.430
Provisions courantes	59.158
Dettes fournisseurs et autres crédateurs	334.993
Passifs d'impôt courants	10.036
Autres passifs courants	6.548
Passifs qualifiés comme détenus en vue de la vente	10.667

Acquisition de Solover SAS au 25 octobre 2021

Le 25 octobre 2021, le Groupe a obtenu via SCR Sibelco NV le contrôle de Solover SAS en acquérant 100% des actions de cette entité. Solover SAS est un spécialiste de la transformation du verre situé en France, exploitant deux usines de transformation de verre creux à St Romain Le Puy et Champforgeuil, et une usine de transformation de verre flotté à St Romain Le Puy. Au 31 décembre 2022, il n'y a pas d'autres contreparties éventuelles ou différées à payer.

Au cours de l'année 2022 et pendant la période d'évaluation, le Groupe a procédé à une affectation du prix d'achat, les terrains et les bâtiments étant évalués à leur juste valeur selon un rapport d'évaluation immobilière externe. Les équipements de transformation ont été évalués à leur juste valeur selon la méthode du coût de remplacement amorti (DRC). En outre, les relations-clients non comptabilisées précédemment ont été reconnues à l'aide de la méthode des bénéfices excédentaires sur plusieurs périodes (MPEEM), en tenant compte également de l'attrition des clients existants et en corrigeant les charges liées aux immobilisations. La juste valeur des relations avec les fournisseurs a également été mesurée à l'aide de la méthode des bénéfices excédentaires sur plusieurs périodes (MPEEM). Les permis environnementaux ont été évalués selon la méthode du coût de remplacement. Les provisions pour la démolition des usines ont été calculées sur base des plans de fermeture détaillés du département interne de durabilité et les contrats entrant dans le champ d'application de la norme liée aux contrats de location ont été comptabilisés selon les principes d'IFRS 16 (contrats de location). Tout cela a entraîné un ajustement de la juste valeur des immobilisations corporelles de €12.5 millions et un ajustement de la juste valeur des immobilisations incorporelles (relations-clients, relations-fournisseurs et permis environnementaux) de €14.6 millions. Les contrats de location ont également été pris en compte dans l'affectation du prix d'achat pour un montant de €0.2 million, et €1.8 million ont été ajoutés à la provision pour démolition de l'usine. Les stocks ont été réduits de €0.7 million afin de s'aligner sur les principes comptables du Groupe en matière de comptabilisation des pièces détachées. Comme tous ces ajustements de la juste valeur (à l'exception de la réduction de valeur des stocks) n'ont pas été comptabilisés dans les comptes locaux, un passif d'impôt différé a été comptabilisé sur les différences temporelles imposables qui en résultent pour un montant de €6.3 millions. Les résultats de cette affectation du prix d'achat sont présentés dans le tableau ci-dessus.

Acquisition des actifs commerciaux de Viridor Waste Management Ltd, Viridor Resource Management Ltd et Parkwood Group Ltd au 1er juin 2021

Viridor Waste Management Ltd., Viridor Resource Management Ltd. et Parkwood Group Ltd. (ci-après dénommés les « Vendeurs ») ont convenu, le 1er avril 2021, de vendre leurs sites de recyclage du verre à Newhouse, Sheffield et Peterborough à Sibelco Green Solutions UK Ltd, précédemment dénommée Ilamian Ltd.

Le Groupe a acquis ces entreprises le 1er juin 2021. Il n'y a pas d'autre contrepartie éventuelle ou différée à payer.

La transaction a été structurée juridiquement comme un asset deal, acquérant à la fois un ensemble d'entrées (actifs) et de processus (en reprenant les contrats de travail de 52 employés). Comme le Groupe a obtenu un ensemble intégré d'actifs et de processus qui lui permettent de continuer à gérer l'activité de recyclage du verre, cette transaction représente un regroupement d'entreprises conformément à la norme IFRS 3 et le Groupe a donc appliqué la méthode comptable de l'acquisition.

Une affectation du prix d'achat a eu lieu en 2021 et est maintenant considérée comme définitive en 2022. En conséquence, des ajustements de la juste valeur ont été effectués sur les immobilisations corporelles en utilisant la méthode du coût de remplacement amorti et les actifs et passifs de location ont été évalués en utilisant les dispositions d'IFRS16. Ces ajustements de la juste valeur ont été répercutés dans les livres statutaires, de sorte qu'aucune différence temporelle n'est apparue sur ces ajustements de la juste valeur et qu'aucun impôt différé n'a dû être comptabilisé.

C Regroupement d'entreprises réalisé par étapes

En 2022, les actions restantes ont été acquises afin d'obtenir une participation de 100 % dans Recyverre SAS à la suite d'un accord de vente-achat avec Mineris Environnement SAS. Avant cette acquisition progressive, le Groupe ne détenait qu'une participation de 49% dans Recyverre SAS et cette activité était comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Voir note 3, a) *Regroupements d'entreprises* pour plus d'informations.

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

4 CESSIONS ET DÉCONSOLIDATION DE FILIALES ET AUTRES ACTIVITÉS

En juin 2022, le Groupe a vendu sa participation dans PT Bhumiadya, l'activité chaux en Indonésie, ce qui a donné lieu à un gain de €10.4 millions - voir note 13 *Charges financières nettes sous Gain sur cession/liquidation d'actifs financiers*. Les actifs et passifs associés ont été classés comme détenus en vue de la vente en 2021.

En décembre 2022, le Groupe a vendu sa participation dans l'activité abrasifs en Belgique, aux Pays-Bas, en Finlande et en Allemagne, ce qui a donné lieu à un gain de €20.7 millions - voir note 13 *Charges financières nettes sous Gain sur cession/liquidation d'actifs financiers*. Les actifs et passifs associés ont été classés comme détenus en vue de la vente en 2021. Le tableau suivant reflète l'effet de ces cessions :

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2022
Contrepartie en espèces reçue des acheteurs		35.811
Variation de taux de change reclassé au compte de résultats		3.132
Valeur comptable de la participation cédée dans PT Bhumiadya		7.862
Bénéfice comptabilisé dans les coûts de financement nets	13	31.082

En 2022, le Groupe a liquidé deux sociétés, Sibelco Inversiones Argentinas SL en Espagne et Sera Kekal Sdn Bhd en Malaisie, sans impact sur les états financiers consolidés.

5 PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le tableau suivant présente les informations financières liées aux filiales qui ont des participations ne donnant pas le contrôle. Les montants figurant ci-dessous ne reflètent pas les impacts de l'élimination des transactions intra-groupe :

Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle :

NOM	PAYS DE CONSTITUTION ET D'ACTIVITÉ	2022	2021
Act&Sorb BV	Belgique	76,00%	76,00%
Alabanda Madencilik Dis Ticaret AS	Turquie	0,02%	0,02%
Alinda Madencilik Sanayi Ve Ticaret AS	Turquie	0,02%	0,02%
Cave Riunite Piacenza Est S.R.L.	Italie	40,51%	-
High 5 Recycling Group NV	Belgique	50,00%	50,00%
Kvarsevye peski CJSC	Fédération de Russie	0,96%	0,96%
LLC Silica Holdings	Les Pays-Bas	49,00%	49,00%
Minérale SA	Belgique	50,00%	50,00%
Novoselovskoe GOK	Ukraine	51,65%	51,65%
Ramenskiy GOK OJSC	Fédération de Russie	0,96%	0,96%
Sibelco Green Solutions S.R.L.	Italie	10,00%	10,00%
Sibelco Japan Ltd	Japon	30,00%	30,00%
Sibelco Minerales Ceramicos	Espagne	0,02%	0,02%
Sibelco Minerales S.L.	Espagne	0,02%	0,02%
Sibelco Turkey Madencilik Tic AS	Turquie	0,02%	0,02%
Sibelco Clay Trading S.A.	Espagne	0,02%	0,02%
Somfer	Italie	40,00%	-

En décembre 2022, le Groupe a acquis l'activité de Bassanetti en Italie, comprenant deux sociétés avec des participations ne donnant pas le contrôle : Cave Riunite Piacenza Est S.R.L. et Somfer.

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Compte de résultats résumé à 100%

EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021
Chiffre d'affaires	398.462	392.036
Coûts des ventes (-)	(333.048)	(337.440)
Bénéfice brut	65.414	54.595
Autres produits d'exploitation	1.640	474
Coûts administratifs et commerciaux (-)	(17.008)	(10.391)
Autres charges d'exploitation (-)	(11.166)	(10.810)
EBIT	38.880	33.869
Produits financiers	10.787	3.162
Charges financiers (-)	(3.051)	(3.691)
Bénéfice/(perte) avant charge d'impôt	46.616	33.340
Impôt sur le résultat	(8.511)	(3.651)
Bénéfice/(perte) de l'exercice	38.105	29.689
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	159	1.735
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(83)	(233)

Etat résumé de la situation financière au 31 décembre à 100%

EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021
Actifs	511.456	426.992
Actifs non-courants	336.221	262.228
Actifs courants	175.235	164.764
Passifs	203.427	164.474
Passifs non-courants	98.869	71.555
Passifs courants	104.558	92.919
Capitaux propres	308.029	262.519
Attribuable aux :		
Acctionnaires	300.154	255.539
Intérêts minoritaires	7.875	6.979

Information résumée des flux de trésorerie à 100%

EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021
Comptant net lié aux activités opérationnelles	12.433	42.193
Comptant net utilisé dans les activités d'investissement	(21.503)	(27.236)
Flux de trésorerie net lié aux activités de financement	6.079	(784)
Augmentation/(diminution) de trésorerie et équivalents de trésorerie	(2.991)	14.173

6 PARTENARIATS

A Co-entreprises

Le Groupe détient une participation de 50 pourcents dans Ficarex SRO, une entité contrôlée conjointement active dans l'extraction et la transformation du sable de silice en République tchèque. Cette participation est comptabilisée en vertu de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés.

Le Groupe détient une participation de 50 pourcents dans Dansand A/S, une entité contrôlée conjointement active dans l'extraction et la transformation du sable de silice au Danemark. Cette participation est comptabilisée en vertu de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés.

Jusqu'en mai 2022, le Groupe détenait une participation de 49 pourcents dans Recyverre SAS, une coentreprise active sur le marché du recyclage du verre flotté en France, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés. En mai, le Groupe a acquis les 51 pourcents restants des actions de Recyverre SAS (acquisition par étapes). A partir de ce moment, les chiffres financiers complets du Groupe Recyverre sont intégrés dans les états financiers consolidés.

Les tableaux ci-dessous présentent le résumé des informations financières des co-entreprises sur base des états financiers IFRS et la réconciliation avec la valeur comptable dans les états financiers consolidés :

Etat résumé de la situation financière

EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021
Actifs	84.868	97.490
Actifs non-courants	49.117	55.655
Actifs courants	35.751	41.835
Passifs	9.355	23.720
Passifs non-courants	2.653	2.593
Passifs courants	6.702	21.127
Capitaux propres	75.514	73.770
Valeur comptable de l'investissement	22.092	21.690

Compte de résultats résumé

EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021
Chiffre d'affaires	54.367	56.828
Coûts des ventes (-)	(39.160)	(39.503)
Bénéfice brut	15.207	17.324
Autres produits d'exploitation	931	529
Coûts administratifs et commerciaux (-)	(7.068)	(7.388)
Autres charges d'exploitation (-)	(90)	(276)
EBIT	8.981	10.190
Produits financiers	1.126	131
Charges financiers (-)	(182)	(268)
Bénéfice/(perte) avant charge d'impôt	9.925	10.053
Impôt sur le résultat	(1.968)	(2.214)
Bénéfice/(perte) de l'exercice	7.956	7.839
Quote-part du Groupe dans le résultat de l'exercice	3.291	3.215

Ficarex SRO et Dansand A/S ne présentaient aucun passif éventuel ni aucun engagement pour investissement aux 31 décembre 2022 et 2021.

Pour plus d'informations sur ces parties liées, voir note 35 *Parties liées*.

B Activités conjointes

Le Groupe a une activité conjointe importante, Mineração Jundu Ltda, impliquée dans l'extraction et le traitement du sable siliceux au Brésil. Le Groupe détient une part de 50% de la propriété de ce groupe (y compris ses deux filiales Jundu Nordeste Mineracao Ltda et Portsmouth Participações Ltda) et a droit à une part proportionnelle des bénéfices/pertes. Un jugement est nécessaire pour classer cet accord conjoint. Le Groupe a évalué ses droits et obligations découlant de l'accord et a conclu que l'accord conjoint dans Mineração Jundu Ltda peut être considéré comme une opération conjointe.

7 PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Le Groupe possède plusieurs participations dans des entreprises associées, dont trois sont jugées significatives : Maffei Sarda Silicati SRL en Italie, Glassflake Limited, une société située au Royaume-Uni et Diatreme Resources Limited en Australie.

Le Groupe détient une participation de 49,9 pourcents dans Maffei Sarda Silicati SRL, une société italienne active dans la production de sable feldspathique et de feldspath en Italie. Cette participation est comptabilisée en vertu de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés.

Le Groupe détient une participation de 25,1 pourcents dans Glassflake Limited, une société basée au Royaume-Uni active dans la fabrication d'un produit innovant à base de silice qui trouve une application dans les peintures, les revêtements et le plastique. Cette participation est comptabilisée en vertu de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés.

En 2022, le Groupe a acquis une participation de 18,64 pourcents dans Diatreme Resources Limited, un producteur australien émergent de sables minéraux et de silice. La participation du Groupe dans Diatreme Resources Limited est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés.

En 2022, le Groupe a également acquis une participation de 20 pourcents dans Combustion Consulting Italy S.R.L., une startup italienne d'ingénierie et de licence qui a développé et breveté une nouvelle technologie de fusion du verre. La participation du Groupe dans Combustion Consulting Italy S.R.L. est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés.

En 2022, le Groupe a également acquis une participation de 12,10 pourcents dans Eion Corp, une société américaine de technologie de capture et de séquestration du carbone qui offre des solutions pour l'élimination du carbone. La participation du Groupe dans Eion Corp est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés.

Les tableaux ci-dessous présentent le résumé des informations financières associées aux entreprises associées du Groupe :

Etat résumé de la situation financière

EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021
Actifs	80.320	45.909
Actifs non-courants	37.959	18.256
Actifs courants	42.361	27.652
Passifs	18.751	15.616
Passifs non-courants	11.248	9.655
Passifs courants	7.502	5.961
Capitaux propres	61.570	30.293
Valeur comptable de l'investissement	31.500	13.237

Compte de résultats résumé

EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021
Chiffre d'affaires	46.960	38.670
Coûts des ventes (-)	(36.802)	(29.360)
Bénéfice brut	10.159	9.310
Autres produits d'exploitation	789	629
Coûts administratifs et commerciaux (-)	(6.105)	(5.027)
Autres charges d'exploitation (-)	(642)	(133)
EBIT	4.200	4.779
Produits financiers	27	29
Charges financiers (-)	(99)	(63)
Bénéfice/(perte) avant charge d'impôt	4.128	4.745
Impôt sur le résultat	(1.134)	(1.251)
Bénéfice/(perte) de l'exercice	2.994	3.494
Quote-part du Groupe dans le résultat de l'exercice	1.655	1.610

Restrictions :

Le Groupe ne peut pas distribuer les bénéfices générés par ses participations dans des entreprises associées tant qu'il n'a pas obtenu l'accord des autres partenaires. Aucune autre restriction ne s'applique à la capacité du Groupe à accéder aux actifs ou à les utiliser et à régler ses passifs au titre de ses participations dans des entreprises associées.

Additional Information

8 INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES, LES COÛTS DES VENTES ET DES CHARGES COMMERCIALES, ADMINISTRATIVES ET GÉNÉRALES

L'augmentation du chiffre d'affaires s'explique en partie par plusieurs changements de périmètre de consolidation, intervenus au cours de l'année 2022. L'augmentation du chiffre d'affaires est également liée, entre autres, à la mise en œuvre d'augmentations de prix sur la plupart des marchés :

Chiffre d'affaires par catégorie

EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021
Ventes de biens	1.972.533	1.653.594
Prestations de services	35.395	24.800
Commissions	150	341
Contrats de construction	845	1.189
Total	2.008.922	1.679.923

Chiffre d'affaires par région

EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021
L'Europe	1.502.982	1.288.424
International	505.940	391.499
Total	2.008.922	1.679.923

Coût des ventes

EN MILLIERS D'EUROS	TOE-LICHTING	2022	2021
Charges de production		1.428.416	1.185.938
Variations de provisions	28	1.642	2.751
Commissions		4.024	1.644
Variations de provisions de remise en état des sites et démantèlement		5.235	(5.083)
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles	16	107.767	96.991
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	17	5.527	1.747
Amortissements et pertes de valeur sur droit d'utilisation des actifs	32	19.100	17.422
Total		1.571.711	1.301.410

Charges commerciales, administratives et générales

EN MILLIERS D'EUROS	TOE-LICHTING	2022	2021
Charges administratives		247.585	226.202
Variations des provisions pour créances non recouvrables	31	1.612	101
Variations de provisions	28	(2.474)	(4.271)
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles	16	2.890	2.682
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	17	7.928	8.210
Amortissements et pertes de valeur sur droit d'utilisation des actifs	32	4.555	4.154
Total		262.096	237.077

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Additional Information

9 AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS

EN MILLIERS D'EUROS	TOE- LICHTING	2022	2021
Sous-produits		-	172
Redevances et locations		982	747
Subventions publiques		870	242
Gain sur vente d'immobilisations corporelles		1.845	1.778
Gain sur vente des actifs détenus en vue de la vente		423	39
Reprise des provisions	28	7.411	3.213
Autres produits opérationnels		12.248	9.856
Gain de change		1.946	-
Total		25.725	16.046

Les autres produits opérationnels s'élèvent à €25.7 millions.

Le gain sur vente d'immobilisations corporelles comprend principalement le gain sur la vente de la carrière allemande Zimmermann.

Les autres produits opérationnels de l'exercice s'élèvent à €12.2 millions (2021 : €9.9 millions) et proviennent principalement du Luxembourg, de la Belgique, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et de l'Italie. Ils comprennent des produits liés à notre compagnie d'assurance sur la gestion des sinistres d'assurance, les produits de location et autres produits liés aux ventes.

10 AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

EN MILLIERS D'EUROS	TOE- LICHTING	2022	2021
Perte sur vente d'immobilisations corporelles		994	1.054
Perte sur vente des actifs détenus en vue de la vente		-	8
Pertes de valeur sur immobilisations corporelles	16	26.410	3.115
Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	17	10.315	-
Pertes de valeur sur droit d'utilisation des actifs	32	342	-
Additions aux provisions	28	3.625	29.409
Autres charges opérationnelles		16.737	7.995
Pertes de change		-	1.053
Total		58.423	42.635

Les autres charges opérationnelles s'élèvent à €58.4 millions.

La perte sur vente d'immobilisations corporelles de €1.0 millions concerne essentiellement le transfert de Nules en Espagne.

Des pertes de valeur pour un montant total de €26.4 millions ont été comptabilisées en Ukraine et au Malaisie – voir note 16 *Immobilisations corporelles*.

Les additions aux provisions (€3.6 millions) concernent des provisions additionnelles de remise en état en Australie.

La majorité des autres charges opérationnelles (€16.7 millions) concerne essentiellement l'Ukraine, le Luxembourg, la Belgique et l'Allemagne.

11 ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Le 23 novembre 2022, le Groupe a signé un contrat de vente pour céder son usine de Borgo San Dalmazzo en Italie à Nuova Dutto S.R.L. Comme la conclusion de cette transaction n'a pas été finalisée avant la fin de 2022, le Groupe a reclassé les actifs et les passifs de ce groupe destiné à être cédé en actifs détenus en vue de la vente et en passifs détenus en vue de la vente, respectivement. Ce groupe destiné à être cédé ne représente pas une ligne d'activité ou une région géographique majeure et, par conséquent, ne répond pas aux critères de classification en tant qu'activité abandonnée.

En 2019, le Groupe a décidé de terminer ses activités en Australie. Depuis 2019, un plan formel est en place pour la vente des actifs restants en Australie. La majeure partie de ceux-ci a été vendue dans le courant de 2020 et pour la partie restante, le processus est encore en cours et sera finalisé en 2023.

Les autres actifs et passifs détenus en vue de la vente comprennent des groupes d'actifs à être cédés et des actifs individuels au Thaïlande.

Les actifs et passifs des activités des groupes destinés à être cédés sont valorisés au plus faible de la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente à la date de classification. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est basée sur le prix de transaction. Tout excédent de la valeur comptable par rapport à la juste valeur diminuée des coûts de la vente est comptabilisé comme perte de valeur.

En 2021, le Groupe a entamé des négociations pour vendre son activité abrasifs. Cette activité était composée de plusieurs usines et entités dans différents pays. Les critères pour classer cette activité au 31 décembre 2021 comme un groupe destiné à être cédé étaient remplis. Ce groupe destiné à être cédé ne représentait pas une ligne d'activité ou une région géographique majeure et, par conséquent, ne répondait pas aux critères de classification en tant qu'activité abandonnée. La transaction de vente de cette activité abrasifs a été finalisée le 1er décembre 2022.

De plus, certains groupes destinés à être cédés qui étaient classés comme détenus en vue de la vente en Indonésie et en Belgique ont également été vendus au cours de l'année 2022.

Les principales catégories d'actifs et de passifs classés comme détenus en vue de la vente par groupe destiné à être vendu au 31 décembre sont comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	L'AUSTRALIE	L'ITALIE	AUTRES	2022	2021
Immobilisations corporelles	469	1.625	413	2.506	7.218
Stocks	-	-	-	-	2.417
Créances clients	-	-	-	-	3.313
Autres créances et actifs d'impôt courant	-	-	-	-	1.077
Actifs destinés à la vente	469	1.625	413	2.506	14.025
Provisions à long terme	3.009	933	-	3.942	5.857
Engagements vers le personnel	-	194	-	194	190
Autres passifs courants	-	-	-	-	4.621
Passifs qualifiés comme détenus en vue de la vente	3.009	1.126	-	4.136	10.667

12 CHARGES DE PERSONNEL

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2022	2021
Salaires		241.745	229.493
Cotisations sociales obligatoires		46.653	43.335
Autres frais de personnel		42.899	31.717
Cotisations au titre de régimes à cotisations définies		11.284	12.438
Coûts liés aux avantages postérieurs à l'emploi	27	2.460	3.971
Charges pour indemnités de cessation d'emploi	27	(32)	3
Charges liées aux autres régimes à prestation définies	27	(108)	118
Charges liées aux autres avantages du personnel (pas liées aux régimes à prestations définies)	27	9.280	13.400
Total		354.181	334.475
Équivalents temps plein (ETP) au 31 décembre		4.829	4.995

Les charges de personnel sont comptabilisées comme suit dans le compte de résultats :

EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021
Coûts des ventes	187.952	183.153
Charges commerciales, administratives et générales	166.229	151.322
Total	354.181	334.475

13 CHARGES FINANCIÈRES NETTES

EN MILLIERS D'EUROS	TOE-LICHTING	2022	2021
Produits d'intérêt de trésorerie et équivalents de trésorerie		2.671	491
Revenus des participations		4	7
Bénéfice sur la cession/liquidation des actifs financiers	4	39.022	1.668
Avantage d'achat d'aubaine sur le regroupement d'entreprises	3	-	607
Variation du taux d'actualisation	28	21.560	468
Autres bénéfiques des produits financiers		4.153	640
Produits financiers		67.410	3.881
Charges d'intérêts sur passifs financiers		(16.927)	(4.003)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	32	(2.637)	(1.942)
Pertes nettes de change		(1.854)	(1.028)
Désactualisation	28	(7.118)	(7.167)
Variation du taux d'actualisation	28	(424)	-
Charges d'intérêts nettes des plans de retraite	27	(265)	(707)
Perte sur la cession/liquidation d'actifs financiers	4	-	(1)
Autres charges des produits financiers		(3.839)	(5.259)
Charges financières		(33.063)	(20.108)
Charges financières nettes		34.347	(16.225)

Le gain sur vente/liquidation d'actifs financiers en 2022 comprend principalement le gain sur la vente de PT Bhumiadya en Indonésie, le gain sur la vente de l'activité abrasifs en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Finlande, et le gain lié à la réévaluation à la juste valeur des actions (mises en équivalence) précédemment détenues dans Recyverre SAS. Le gain sur vente/liquidation d'actifs financiers en 2021 comprenait principalement le gain sur la liquidation de Sibelco China Ltd de €1.2 millions.

La variation des provisions pour taux d'actualisation concerne la réhabilitation et la démolition des usines - voir note 28 *Provisions*.

Les autres produits financiers en 2022 concernent presque entièrement le gain sur la position monétaire nette suite à la réévaluation de l'hyperinflation sur les trois entités juridiques en Turquie. Depuis 2022, ces entités entrent dans le champ d'application de la norme IAS 29 – Information financière dans les économies hyperinflationnistes.

Les charges d'intérêts pour 2022 concernent principalement les intérêts sur le nouvel emprunt obligataire et les intérêts sur le prêt syndiqué, ainsi que pour €5.4 millions de points à terme sur les couvertures de change de financement. En 2021, elle est liée au prêt syndiqué et aux facilités de crédit renouvelables, et également pour €1 million à des points à terme sur le financement des couvertures de change.

En 2022, les autres charges financières sont principalement liées aux frais bancaires, aux commissions de garantie, aux charges d'intérêts d'affacturage et à l'amortissement des commissions de financement capitalisées sur l'emprunt obligataire. En 2021, les autres charges financières concernent principalement les commissions de garantie, les charges d'intérêts d'affacturage et les commissions et frais bancaires transactionnels.

14 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Comptabilisés dans le compte de résultats

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2022	2021
Exercice actuel		48.230	31.689
Ajustements au titre des exercices précédents		1.562	3.574
Charge d'impôt courant		49.792	35.263
Constataion et reprise de différences temporelles		2.451	(6.730)
Utilisation des pertes fiscales précédemment comptabilisés		1.412	2.898
Reconnaissance de pertes fiscales de l'année en cours		(7.351)	(2.106)
Variation du taux d'impôt		624	(2)
Variation des différences temporelles non comptabilisées		3.334	(785)
Reconnaissance des déficits fiscaux antérieurs non comptabilisés		(18)	(1.692)
Charge (produit) d'impôt différé	20	453	(8.418)
Charges d'impôt dans le compte de résultat		50.245	26.846

Réconciliation du taux d'impôt effectif

EN MILLIERS D'EUROS	Dec 2022	%	Dec 2021	%
Bénéfice/(perte) avant charge d'impôt	181.710		103.448	
Quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence (nette d'impôt)	(4.946)		(4.825)	
Bénéfice avant charge d'impôt et avant la quote-part du résultat des participations mises en équivalence	176.764		98.623	
Charge d'impôt applicable à la Société	44.191	25,00%	24.656	25,00%
Impact des taux d'impôt des juridictions étrangères	(5.697)	(3,22%)	(3.698)	(3,75%)
Variation du taux d'impôt	624	0,35%	(2)	(0,00%)
Effet du taux d'impôt sur bénéfices particuliers	(6.130)	(3,47%)	(499)	(0,51%)
Charges non déductibles	7.026	3,98%	3.264	3,31%
Précomptes sur les dividendes et partie non exemptée des dividendes	917	0,52%	893	0,91%
Produits non imposables	(2.908)	(1,65%)	(246)	(0,25%)
Abattements fiscaux	(2.556)	(1,45%)	(2.615)	(2,65%)
Utilisation des déficits fiscaux antérieurs non comptabilisés	(932)	(0,53%)	(904)	(0,92%)
Reconnaissance des déficits fiscaux antérieurs non comptabilisés	(0)	(0,00%)	(1.692)	(1,72%)
Déficit fiscal de l'année pour lequel aucun impôt différé n'a été comptabilisé	7.483	4,23%	5.377	5,45%
Ajustements de l'impôt provisionné sur des exercices antérieurs	1.562	0,88%	1.985	2,01%
Variation des différences temporelles non comptabilisées	3.317	1,88%	781	0,79%
Autres	3.347	1,89%	(455)	(0,46%)
Total	50.245	28,42%	26.846	27,22%

L'impact du taux d'impôt sur des gains spécifiques concerne les gains selon le référentiel IFRS qui ne sont pas imposables, en particulier le gain de réévaluation sur les 49% d'actions de Recyverre qui étaient précédemment comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence et le gain sur la vente de Bhumyadia.

Les pertes de l'exercice en cours pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé en 2022 concernent les entités de recyclage italiennes en raison de bénéfices imposables prévisibles incertains, la Malaisie en raison de la perte de valeur comptabilisée, Sibelco Egypt et Sibelco Australia. En 2021, les pertes de l'année en cours pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé concernent SCR Sibelco NV, le Brésil et plusieurs entités asiatiques. Ceci a été partiellement compensé en 2021 par la reconnaissance de pertes fiscales précédemment non reconnues par Sibelco UK et High Five.

15 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT EXIGIBLE

Les actifs d'impôt exigible de €12.7 millions (2021 : €14.6 millions) représentent le montant des impôts sur le résultat récupérable au titre du profit des exercices actuels et précédents qui excèdent les paiements.

Les passifs d'impôt exigibles de €11.3 millions (2021 : €10.0 millions) représentent les charges additionnelles estimées des impôts sur le résultat.

Additional Information

16 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	PROPRIÉTÉS MINIÈRES	ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL	IMMOBILI- SATIONS EN COURS	2022	2021
Solde à la fin de l'exercice précédent tel que publié		431.538	344.013	1.835.370	115.017	2.725.939	2.613.775
		-	-	24.735	-	24.735	-
Acquisitions		4.811	437	23.489	89.462	118.199	115.224
Acquisitions résultant de regroupements d'entreprises	3	29.593	45.062	52.960	3.674	131.288	20.507
Cessions et désaffectations		(1.626)	(605)	(9.699)	(45)	(11.976)	(53.039)
Transferts		16.254	2.248	46.694	(66.105)	(910)	(52)
Variation de la composante liée à la remise en état des sites/ démantèlement d'actifs	28	-	229	(33.867)	-	(33.638)	1.640
Reclassification vers actifs détenus en vue de la vente	11	(1.188)	-	(5.229)	(4)	(6.421)	(24.449)
Écarts de change		7.710	(7.625)	(3.410)	(3.348)	(6.673)	52.626
Autres		1.270	(8.450)	1.254	24	(5.901)	(2.151)
Solde à la fin de l'exercice précédent tel que publié		488.362	375.309	1.932.297	138.674	2.934.643	2.724.082
Amortissements et pertes de valeur							
Solde à la fin de l'exercice précédent tel que publié		(266.905)	(182.550)	(1.449.347)	(708)	(1.899.509)	(1.820.369)
Amortissements	8	(11.539)	(11.303)	(88.035)	-	(110.877)	(99.505)
Pertes de valeur	8, 10	(1.022)	(17.568)	(6.851)	(749)	(26.191)	(3.283)
Cessions et désaffectations		1.341	337	10.021	-	11.698	51.465
Transferts		626	-	(618)	-	8	93
Reclassification vers actifs détenus en vue de la vente	11	884	-	3.913	-	4.797	18.540
Écarts de change		(5.458)	3.476	632	244	(1.105)	(42.549)
Autres		(1.751)	8.484	(131)	-	6.602	(2.044)
Solde à la fin de l'exercice		(283.823)	(199.125)	(1.530.416)	(1.213)	(2.014.576)	(1.897.651)
Valeur comptable au 1er janvier telle que publiée		164.634	161.463	386.024	114.310	826.431	793.405
Valeur comptable au 31 décembre		204.539	176.185	401.881	137.461	920.066	826.431

Retraitement pour hyperinflation

La ligne Retraitement pour hyperinflation concerne la réévaluation au pouvoir d'achat actuel des immobilisations non monétaires dans trois entités juridiques turques. Depuis le 1er janvier 2022, la Turquie est considérée comme une économie hyperinflationniste.

Acquisitions

Les acquisitions effectuées pendant l'exercice concernent principalement des acquisitions d'actifs en cours de construction et comprennent la construction de nouvelles usines et l'extension de facilités (p.ex. nouveaux moulins, remplacement d'anciennes facilités, nouveaux silos) en Europe (Italie, Belgique, Turquie, Espagne et le Royaume-Uni) et en Amérique du Nord.

Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises

Le Groupe s'est engagé dans plusieurs regroupements d'entreprises en 2022 - voir note 3 *Regroupements d'entreprises et acquisition de participations ne donnant pas le contrôle*. Les acquisitions de terrains et de bâtiments, de propriétés minérales et d'équipements de transformation sont principalement liées aux acquisitions des entreprises de silice Kremer, Echave et Bassanetti, à l'acquisition de Krynicky en Pologne, à l'acquisition du recycleur de verre Recyverre et à l'affectation finale du prix d'achat de la société de recyclage de verre Solover.

Cessions et désaffectations

Les cessions en 2022 concernent principalement la vente de l'activité abrasifs en Belgique, aux Pays-Bas, en Finlande et en Allemagne, et la vente de l'activité chaux de Bhummyadia en Indonésie.

Au cours de l'année 2021, les entités ont effectué un nettoyage de leur registre des immobilisations corporelles et des actifs, qui étaient presque entièrement amortis et ont été mis au rebut. Cela s'est produit principalement en Asie (Taiwan et Thaïlande) et en Europe (France, Allemagne, Royaume-Uni et Norvège).

Variation de la composante d'actif

Depuis 2015, notre politique contient des exigences détaillées relatives à la planification des fermetures, chaque actif étant tenu d'établir un plan de fermeture dans le cadre de son plan de durée de vie des actifs. Tous les plans de fermeture pour la remise en état des sites et le démantèlement d'unités d'exploitation ont été développés en 2017. En 2022, la composante de l'actif liée à la restauration des sites et à la démolition des usines a diminué de 33,6 millions d'euros en raison du changement significatif des taux d'inflation et d'actualisation en 2022 et de la réévaluation des coûts de fermeture estimés dans de nombreux sites du Groupe.

Amortissements et pertes de valeur comptabilisés

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2022	2021
Coûts des ventes	8	107.767	96.991
Coûts administratifs et commerciaux	8	2.890	2.682
Autres charges opérationnelles	10	26.410	3.115
Total		137.067	102.788

Au cours de l'exercice, le Groupe a procédé à des tests de dépréciation des immobilisations corporelles – voir note 17 *Immobilisations incorporelles et goodwill* – à la suite du test annuel obligatoire sur les unités génératrices de trésorerie contenant du goodwill. Sur base de ce test obligatoire, aucune perte de valeur n'a été constatée en 2022.

Chaque année, le Groupe évalue s'il existe des indicateurs signalant la nécessité de déprécier des actifs. Des actifs individuels (unités de production, moulins, fours, etc.) peuvent faire l'objet de tests de dépréciation quand les événements suivants se déclenchent :

- Un actif ou un groupe d'actifs (unité(s) de production ou groupes d'usines) a subi des dommages matériels (par exemple, incendie ou catastrophe naturelle) ;
- Un actif ou un groupe d'actifs (unité(s) de production ou groupes d'usines) est inutilisé ;
- La direction a un plan afin d'abandonner ou de réaligner l'orientation stratégique d'actifs individuels ou de groupes d'actifs (unité(s) de production ou groupes d'usines) à cause de leurs performances économiques insatisfaisantes ;
- Les décisions prises par des autorités locales qui réduisent ou limitent les droits du Groupe sur des actifs et qui ont un impact sur les valeurs de marché.

A la suite de la survenance d'indicateurs de dépréciation internes et externes, le Groupe a revu la valeur comptable d'actifs spécifiques, groupe d'actifs ou UGT– voir note 17 *Intangible assets and goodwill*. En 2022, le Groupe a examiné les dossiers de dépréciation suivants :

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Perte de contrôle et test de dépréciation de nos actifs ukrainiens et russes

Perte de contrôle

Pour évaluer l'impact de la guerre en Ukraine sur les activités du Groupe en Ukraine et en Russie, le Groupe a d'abord évalué s'il existe un risque que nous ne contrôlions plus les opérations du point de vue de l'IFRS 10. Dans ce cas, le Groupe devrait déconsolider ces activités. Cela conduirait alors à (1) une élimination de tous les actifs nets de ces entités, (2) une dépréciation des positions intra-groupe des autres entités du Groupe détenues par rapport à la Russie et à l'Ukraine et (3) le recyclage des écarts de conversion en résultat. Le tableau ci-dessous indique quel serait l'impact au 31 décembre 2022 dans le scénario d'une telle « perte de contrôle » :

EN MILLIERS D'EUROS	DÉPRÉCIATION DES POSITIONS INTERENTRE-PRISÉS DÉTENUES PAR RAPPORT À LA RUSSIE ET À L'UKRAINE	PERTE / DÉPRÉCIATION DE L'ACTIF NET ET DES RÉSERVES DE COUVERTURE	RECYCLAGE DE L'ÉCART DE CONVERSION AU MOMENT DE LA SORTIE DU CHAMP D'APPLICATION	Total
L'Ukraine	606	11.037	84.521	96.163
La Russie	5.275	38.069	22.651	65.995
Total	5.880	49.107	107.172	162.158

Sur base de notre analyse, ni pour nos actifs ukrainiens ni pour nos actifs russes, un scénario de perte de contrôle selon IFRS 10 est confirmé. Comme nos actifs sont proches ou, dans un cas, en ligne de front, nous continuerons à les surveiller de près pour voir si les conditions de l'IFRS 10 pour la perte de contrôle sont remplies ou non.

Dépréciation

Compte tenu de la performance et des attentes de nos activités en Russie, aucun test de dépréciation n'est nécessaire en ce qui concerne nos actifs russes.

Pour l'Ukraine, le Conseil a convenu que le scénario suivant est le plus pertinent :

- Le scénario suppose que les opérations sur nos sites ne retrouveront pas le niveau d'activités d'avant-guerre avant 10 ans. D'où le calcul de la « valeur d'utilité », basé sur un modèle de flux de trésorerie actualisés sur un plan mis à jour sur 10 ans, en utilisant le budget 2023 comme base, extrapolé sur les 9 années suivantes.
- La valeur recouvrable des actifs individuels dans le champ d'application de l'IAS 36 est considérée comme nulle.

Sur base du scénario ci-dessus, une perte de valeur concernant nos actifs en Ukraine pour un montant total de €38.2 millions a été comptabilisée. La perte de valeur des actifs immobilisés selon IAS 36 de €32.2 millions est liée à des dépréciations d'immobilisations corporelles pour €21.6 millions, à des actifs de droit d'utilisation pour €0,3 million et à des actifs incorporels (principalement des droits miniers) pour €10.3 millions. Une autre dépréciation de €5.8 millions a été comptabilisée pour les stocks conformément à l'IAS 2, et €0.2 million est une dépréciation des créances commerciales conformément à l'IFRS 9.

EN MILLIERS D'EUROS	EUROMINERAL	DONBAS CLAYS (USINE DE MERTSALOVO)	KURDYUMOVSKI	NOVOSELOVSKOE	Total
Total Dépréciation Perte de valeur à comptabiliser	(17.128)	(17.083)	(3.765)	(194)	(38.170)
Dépréciations conformément à l'IAS36 (goodwill et immobilisations)	(15.816)	(13.044)	(3.144)	(194)	(32.197)
Dépréciations conformément à l'IAS2 (stocks)	(1.285)	(4.039)	(475)	-	(5.799)
Dépréciations suite à l'IFRS9 (créances commerciales)	(27)	-	(147)	-	(174)

Test de dépréciation en Malaisie

Une perte de valeur (principalement sur l'équipement de transformation) a été comptabilisée chez Tinex Kaolin Corporation Sdn Bhd en Malaisie sur base d'un test de dépréciation local pour un montant de €4.9 millions, la valeur comptable totale des actifs de l'usine dépassant la valeur d'utilisation calculée (sur base d'un plan sur 5 ans et en appliquant un WACC pour la Malaisie de 9.3% et un taux de croissance de 2% pour le calcul de la valeur terminale).

Test de dépréciation sur des actifs individuels

Une reprise de perte de valeur a été comptabilisée en Inde pour €0,2 million, principalement sur des terrains.

Globalement, sur base de ces évaluations, le Groupe a déprécié les immobilisations (corporelles et incorporelles) pour un total de €37.5 millions en 2022 (€3.3 millions en 2021), sur les immobilisations corporelles pour €26.5 millions (€3.3 millions en 2021) et pour €11.0 millions sur les immobilisations incorporelles (€0.0 million en 2021).

La charge d'amortissement et les pertes de valeur sont comptabilisées comme suit dans le compte de résultats :

EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021
Test de dépréciation pour les unités génératrices de trésorerie contenant du goodwill	-	-
Dépréciation sur la base d'indicateurs de dépréciation internes et externes	26.532	3.283
Total des dépréciations d'actifs corporels	26.532	3.283

Restrictions

Les restrictions sur la propriété et les immobilisations corporelles données en garantie pour sécuriser les passifs s'élèvent à 0 au 31 décembre 2022 et 2021.

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

17 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	DROITS D'EXPLOITATION ET COÛTS P&E	GOODWILL	FRAIS DE DÉVE- LOPPMENT	AUTRES	IMMOBILISA- TIONS INCOR- PORELLES EN COURS	2022	2021
Solde à la fin de l'exercice précédent tel que publié		170.761	77.545	7.133	119.986	8.737	384.161	346.206
Acquisitions		(0)	-	618	1	9.490	10.110	10.081
Acquisitions résultant de regroupements d'entreprises	3	389	89.010	928	35.850	-	126.177	21.057
Cessions		(571)	-	-	(854)	-	(1.425)	(4.748)
Transferts		29	-	9	9.096	(8.329)	806	-
Écarts de change		(8.327)	1.090	11	(593)	28	(7.791)	6.884
Autres		-	-	-	(226)	-	(226)	4.674
Solde à la fin de l'exercice		162.281	167.645	8.698	163.262	9.927	511.813	384.154
Amortissements et pertes de valeur								
Solde à la fin de l'exercice précédent tel que publié		(125.447)	(43.608)	(6.122)	(84.537)	-	(259.714)	(248.300)
Amortissements	8	(1.105)	-	(287)	(11.397)	-	(12.789)	(9.957)
Pertes de valeur	8, 10	(10.625)	(1)	-	(356)	-	(10.981)	-
Cessions		563	-	-	843	-	1.406	4.693
Transferts		96	-	-	-	-	96	-
Écarts de change		5.502	(1.355)	(16)	549	-	4.680	(6.027)
Autres		-	-	(20)	225	-	205	(115)
Solde à la fin de l'exercice		(131.015)	(44.963)	(6.445)	(94.673)	-	(277.097)	(259.707)
Valeur comptable au 1er janvier telle que publiée		45.313	33.937	1.011	35.450	8.737	124.447	97.905
Valeur comptable au 31 décembre		31.265	122.682	2.253	68.588	9.927	234.716	124.447

Acquisitions

Les acquisitions d'immobilisations en cours de construction pour un montant de €9.5 millions en 2022 comprennent principalement des frais de développement de logiciel (2021 : €8.6 millions).

Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises

En 2022, les autres acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises (€35.9 millions) concernent l'acquisition de relations-clients, de relations-fournisseurs et de

permis environnementaux, comptabilisées par l'affectation finale du prix d'achat de Solover et les affectations préliminaires du prix d'achat de Recyverre, Kremer, Echave et Bassanetti. L'acquisition du goodwill par le biais de regroupements d'entreprises (€89.0 millions) concerne le goodwill provisoire de Krynicki, Bassanetti, Kremer et Recyverre. Voir également la note 3 *Regroupements d'entreprises*.

En 2021, les acquisitions par regroupement d'entreprises concernent l'acquisition de droits miniers sur les carrières de Stemmer, Anna et Esther en Allemagne (€2.0 millions) et le

goodwill provisoire (à l'époque) (€19.0 millions) provenant de l'acquisition de la société de recyclage du verre Solover SAS en France.

Cessions

Au cours de l'année 2022, les entités ont effectué un nettoyage de leurs immobilisations incorporelles, qui étaient presque entièrement amortis et ont été mis au rebut. Cela s'est produit principalement au Brésil.

Amortissements et pertes de valeur comptabilisés

Chaque année, le Groupe évalue s'il existe des indicateurs signalant la nécessité de déprécier des actifs – voir note 16 *Immobilisations corporelles*.

Au cours de l'année se terminant en décembre 2022, des pertes de valeur d'un montant de €11.0 millions ont été comptabilisées sur les immobilisations incorporelles, en rapport avec la dépréciation de l'Ukraine. Il n'y a pas eu de dépréciation des immobilisations incorporelles suite au test de dépréciation obligatoire du goodwill. En outre, des pertes de valeur ont été comptabilisées sur les immobilisations corporelles - voir note 16 *Immobilisations corporelles*.

La charge d'amortissement et les pertes de valeur d'actifs sont comptabilisées comme suit dans le compte de résultats :

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2022	2021
Coûts des ventes	8	5.527	1.747
Coûts administratifs et commerciaux	8	7.928	8.210
Autres charges opérationnelles	10	10.315	
Total		23.770	9.957

Test de dépréciation des unités génératrices de trésorerie comprenant du goodwill

La valeur comptable du goodwill se présente comme suit par groupe d'unités génératrices de trésorerie (UGT) :

EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021
Goodwill		
Espagne	8.573	8.573
Royaume-Uni	4.705	4.966
France	1.350	1.350
Goodwill provisionnel		
Espagne - Laminoria	4.218	-
Italie - Bassanetti	23.879	-
Pologne - Krynicki	69.345	-
France - Recyverre	8.649	-
France - Solover	-	19.048
Pays-Bas - Kremer	1.963	-
Total	122.682	33.937

Le goodwill acquis d'un regroupement d'entreprises est affecté dès la date d'acquisition aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou à un groupe d'UGT qui s'attendent à bénéficier des synergies créées par le regroupement.

Une unité génératrice de trésorerie correspond à une unité d'exploitation, c'-à-d. le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Une unité comprend (une collection) des sites et des facilités appartenant au même centre de profit.

Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Un groupe d'UGT peut représenter un groupe d'usines, une entité légale, un pays, une activité opérationnelle ou un secteur opérationnel (IFRS 8). Le goodwill est soumis à un test de dépréciation à un niveau qui reflète la façon dont une entité gère ses activités et auquel le goodwill serait naturellement lié. Un groupe d'UGT ne peut pas être plus grand qu'un secteur opérationnel tel que défini au paragraphe 5 d'IFRS 8 correspondant aux activités opérationnelles du Groupe, qui sont, depuis la réorganisation de 2021, identifiés comme des sous-régions du Groupe :

- APAC
- Europe centrale et de l'Est
- Recyclage du verre
- Iberia

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

- Nordiques
- Amérique du Nord
- Amérique du Sud
- Europe du Sud
- Royaume-Uni
- Europe de l'Ouest

Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne.

Pour les tests de dépréciation, la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT comprenant du goodwill est comparée à la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT.

Des actifs individuels (unités de production, moulins, fours, etc.) peuvent faire l'objet de tests de dépréciation quand les événements suivants se déclenchent :

- Un actif ou un groupe d'actifs (unité(s) de production) a subi des dommages matériels (par exemple, incendie ou catastrophe naturelle) ;
- Un actif ou un groupe d'actifs (unité(s) de production) est inutilisé ;
- La direction a un plan afin d'abandonner ou de réaligner l'orientation stratégique d'actifs individuels ou de groupes d'actifs (unité(s) de production) à cause de leurs performances économiques insatisfaisantes ;
- Les décisions prises par des autorités locales qui réduisent ou limitent les droits du Groupe sur des actifs et qui ont un impact sur les valeurs de marché.

Lorsque la valeur comptable d'un actif individuel ou d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) est supérieure à sa valeur recouvrable, l'actif est considéré avoir subi une perte de valeur et il est déprécié à sa valeur recouvrable (perte de valeur).

À chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe un indice qu'un actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, ou si un test de dépréciation annuel est requis, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs sont actualisés à leur valeur actualisée au moyen d'un taux d'actualisation après impôts (sur base du coût moyen pondéré de capital (WACC)) qui reflète les appréciations actuelles de marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cet actif. Les taux d'actualisation sont revus annuellement. La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée sur base de transactions de marché récentes. Si de telles transactions ne peuvent pas être identifiées, un modèle de valorisation approprié est utilisé. Ces calculs sont corroborés

avec des multiples de valorisation, cours de bourse pour des sociétés cotées ou tout autre indicateur de juste valeur disponible.

Le Groupe effectue ses calculs de dépréciation sur base de budgets détaillés et de projections, préparés séparément pour chaque UGT du Groupe à laquelle des actifs individuels sont affectés. Ces budgets et projections couvrent généralement une période de cinq ans. Un taux de croissance à long terme est calculé et appliqué pour les flux de trésorerie futurs au-delà de la cinquième année.

Pour les actifs autre que le goodwill, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe un indice qu'une perte de valeur comptabilisée auparavant ait diminué ou n'aurait plus lieu d'être. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est estimée. Une perte de valeur comptabilisée auparavant n'est reprise qu'à la suite d'une modification des hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable depuis que la dernière perte de valeur a été comptabilisée. La reprise de perte de valeur est limitée afin que la valeur comptable de l'actif soit augmentée jusqu'à l'estimation révisée de la valeur recouvrable, mais de telle manière que la valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (unité génératrice de trésorerie) au cours des exercices antérieurs.

Le goodwill est soumis à un test annuel de dépréciation au 30 novembre et lorsque les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait être dépréciée.

Une dépréciation est déterminée pour le goodwill sur base de la valeur recouvrable de chaque UGT (ou groupe d'UGT) à laquelle le goodwill est associé. Si la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Les pertes de valeur affectées au goodwill ne peuvent pas être reprises.

Le coût moyen pondéré du capital va de 5.95 pourcents à 10.11 pourcents en valeur nominale pour les tests de dépréciation du goodwill effectués en 2022 (5.15 pourcents à 5.78 pourcents pour les tests de dépréciation effectués en 2021) :

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Coût moyen pondéré du capital (WACC) utilisé pour les tests de perte de valeur lors de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022

TAUX D'ACTUALISATION POUR LES TESTS DE PERTE DE VALEUR	ESPAGNE	ROYAUME-UNI	FRANCE	POLOGNE	PAYS-BAS	ITALIE
Ratios cibles du Groupe						
% dette	37%	37%	37%	37%	37%	37%
% capitaux propres	63%	63%	63%	63%	63%	63%
Coût de la dette Sibelco						
Taux sans risque = Rt	1,62%	1,82%	1,13%	5,17%	0,89%	2,41%
Écart de taux de défaut (BBB)	1,12%	1,12%	1,12%	1,12%	1,12%	1,12%
Taux d'imposition	25,00%	19,00%	25,00%	19,00%	25,80%	24,00%
Coût de la dette après impôt						
	2,05%	2,38%	1,69%	5,10%	1,49%	2,68%
Coût de Sibelco equity =						
Rt + β. Em	9,31%	9,70%	8,82%	13,05%	8,56%	10,13%
Taux sans risque = Rt	1,62%	1,82%	1,13%	0,00%	0,89%	2,41%
Beta = β	1,28	1,31	1,28	1,31	1,28	1,29
Prime de taille	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Prime de risque de marché = Em	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%
WACC - nominal	6,62%	6,99%	6,18%	10,11%	5,95%	7,38%

Coût moyen pondéré du capital (WACC) utilisé pour les tests de perte de valeur lors de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021

TAUX D'ACTUALISATION POUR LES TESTS DE PERTE DE VALEUR	ESPAGNE	ROYAUME-UNI	FRANCE
Ratios cibles du Groupe			
% dette	37%	37%	37%
% capitaux propres	63%	63%	63%
Coût de la dette Sibelco			
Taux sans risque = Rt	0,28%	0,48%	0,00%
Écart de taux de défaut (BBB)	1,23%	1,23%	1,23%
Taux d'imposition	25,00%	19,00%	26,50%
Coût de la dette après impôt			
	1,13%	1,39%	0,90%
Coût de Sibelco equity =			
Rt + β. Em	7,97%	8,36%	7,65%
Taux sans risque = Rt	0,28%	0,48%	0,00%
Beta = β	1,28	1,31	1,27
Prime de taille	0,00%	0,00%	0,00%
Prime de risque de marché = Em	6,00%	6,00%	6,00%
WACC - nominal	5,44%	5,78%	5,15%

Les calculs ci-dessus sont validés par comparaison avec des multiples de valorisation.

Une augmentation de 1.0 pourcent du taux utilisé pour actualiser les futurs flux de trésorerie et les valeurs terminales dans le cadre du test sur le goodwill n'aurait conduit à aucune perte de valeur supplémentaire étant donné que la marge de manœuvre est encore suffisante. Une augmentation des taux d'inflation aurait un impact positif sur cette marge de manœuvre, car les plans pour les tests de dépréciation du goodwill n'ont pas pris en compte les augmentations d'inflation.

En 2022, un montant considérable de goodwill provisoire est ajouté en raison de tous les regroupements d'entreprises qui ont eu lieu en 2022. Tant que l'affectation du prix d'achat n'est pas entièrement finalisée, ces montants de goodwill sont considérés comme « provisoires ». Compte tenu des plans récents pour ces regroupements d'entreprises et des WACC plus élevés utilisés dans ces plans pour calculer la valeur d'entreprise, par rapport aux WACC utilisés pour les tests de dépréciation, il n'y a actuellement aucun risque de dépréciation de ces montants provisoires de goodwill. L'affectation du prix d'achat de Solover a été finalisée en 2022 et, par conséquent, tout le goodwill provisoire tel que présenté à la fin de 2021 a été affecté en 2022 aux immobilisations corporelles amortissables et aux immobilisations incorporelles amortissables.

18 PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

EN MILLIERS D'EUROS	TOE- LICHTING	2022	2021
Valeur comptable au 1er janvier		34.927	30.294
Acquisition		17.373	-
Vente		(2.169)	-
Résultat de l'exercice	6, 7	4.946	4.825
Dividendes	35	(1.226)	(1.207)
Variations de taux de change		(261)	1.014
Autres		-	-
Valeur comptable au 31 décembre		53.591	34.927
Attribuable aux :			
Participations dans des partenariats	6	22.092	21.690
Participations dans des entreprises associées	7	31.500	13.237

La quote-part du Groupe dans le résultat de ses entreprises associées et co-entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 s'élève à un bénéfice de €4.9 millions (2021 : €4.8 millions de bénéfice) – voir notes 6 *Partenariats* et 7 *Participations dans des entreprises associées*.

19 ACTIFS FINANCIERS

Actifs financiers non courants	TOE- LICHTING	2022	2021
EN MILLIERS D'EUROS			
Prêts à des tiers, au coût amorti		487	167
Prêts aux participations associées	35	-	544
Dérivés de change	31	-	1.455
Produits dérivés de couverture de l'énergie	31	1.170	-
Autres		13.906	3.934
Actifs financiers non courants		15.562	6.100

Actifs financiers courants	TOE- LICHTING	2022	2021
EN MILLIERS D'EUROS			
Prêts à des tiers, au coût amorti		46	35
Dérivés de change	31	519	926
Autres		67	40
Actifs financiers courants		633	1.002

Les « Dérivés de couverture énergétique » en 2022 sont des contrats à terme pour couvrir la volatilité des prix de l'énergie qui sont désignés comme des couvertures de flux de trésorerie. L'augmentation des autres éléments des actifs financiers non courants provient de l'achat d'actions en 2022 dans deux entités australiennes (Metallica Minerals Ltd. pour 14.4% et Cape Silica Holdings Pty Ltd. pour 9.99%) dans lesquelles nous n'avons pas d'influence significative.

20 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

EN MILLIERS D'EUROS	ACTIFS 2022	ACTIFS 2021	PASSIFS 2022	PASSIFS 2021	NET 2022	NET 2021
Immobilisations corporelles	(13.424)	(9.251)	57.556	46.229	44.132	36.978
Droit d'utilisation des actifs	(4)		14.668	13.665	14.665	13.665
Immobilisations incorporelles	(10.712)	(11.153)	18.638	15.121	7.926	3.968
Actifs financiers	(562)	(94)	3	24	(559)	(70)
Stocks	(3.037)	(4.744)	1.347	1.174	(1.690)	(3.571)
Créances clients et autres débiteurs	(3.611)	(2.566)	583	1.023	(3.028)	(1.543)
Emprunts et dettes financières	(3.025)	(2.557)	1.334	1.209	(1.692)	(1.348)
Obligations de location	(12.768)	(11.255)	808	147	(11.960)	(11.108)
Provisions	(28.970)	(43.994)	9.701	8.839	(19.268)	(35.155)
Engagements envers le personnel	(6.118)	(9.982)	3.763	2.456	(2.354)	(7.526)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(2.425)	(3.509)	6.009	1.010	3.584	(2.499)
Autres	(796)	(91)	1.195	580	399	489
Déficits fiscaux reportables	(67.109)	(59.194)	-	-	(67.109)	(59.194)
Dettes/(créances) fiscales	(152.562)	(158.391)	115.606	91.476	(36.956)	(66.915)
Compensation	68.234	68.134	(68.234)	(68.134)	-	(0)
Dettes/(créances) fiscales nettes	(84.328)	(90.257)	47.372	23.342	(36.956)	(66.915)

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Additional Information

Variations des différences temporelles au cours de l'exercice :

EN MILLIERS D'EUROS	Solde au 31 déc. 2021	CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES	COMPTABILISÉ EN RÉSULTATS	COMPTABILISÉ EN CAPITAUX PROPRES/AERG	ACQUIS LORS DE REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES	DÉSINVES- TISSEMENTS	RECLASSEMENTS	ÉCARTS DE CHANGE	Solde au 31 déc. 2022
Immobilisations corporelles	36.978	3.651	(12.849)	-	16.386	(265)	864	(633)	44.132
Droit d'utilisation des actifs	13.665	-	742	-	685	(17)	16	(426)	14.665
Immobilisations incorporelles	3.968	-	(4.241)	-	8.743	-	-	(545)	7.926
Actifs financiers	(70)	-	(459)	-	-	-	(24)	(7)	(559)
Stocks	(3.571)	48	1.857	-	-	-	-	(25)	(1.690)
Créances clients et autres débiteurs	(1.543)	-	(1.638)	-	(43)	29	(26)	194	(3.028)
Emprunts et dettes financières	(1.348)	-	(358)	(216)	14	-	498	(282)	(1.692)
Obligations de location	(11.108)	-	(738)	-	(396)	17	(18)	283	(11.960)
Provisions	(35.155)	-	17.100	-	(726)	150	(737)	101	(19.268)
Engagements envers le personnel	(7.526)	-	6.273	(1.062)	12	-	(1)	(50)	(2.354)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(2.499)	-	1.236	4.580	31	-	1	235	3.584
Autres	489	-	93	437	(14)	-	(574)	(33)	399
Déficits fiscaux reportables	(59.194)	-	(7.235)	-	(1.101)	1	134	286	(67.109)
Total	(66.915)	3.700	(216)	3.739	23.591	(86)	134	(902)	(36.956)

EN MILLIERS D'EUROS	Solde au 31 déc. 2020	CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES	COMPTABILISÉ EN RÉSULTATS	COMPTABILISÉ EN CAPITAUX PROPRES/AERG	ACQUIS LORS DE REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES	DÉSINVES- TISSEMENTS	RECLASSEMENTS	ÉCARTS DE CHANGE	Solde au 31 déc. 2021
Immobilisations corporelles	37.152	-	(1.482)	42	114	-	69	1.083	36.978
Droit d'utilisation des actifs	12.801	-	765	-	-	-	(149)	249	13.665
Immobilisations incorporelles	3.080	-	1.048	(4)	(3)	-	4	(157)	3.968
Actifs financiers	218	-	(315)	4	-	-	24	-	(70)
Stocks	(2.706)	-	(797)	-	-	-	(5)	(63)	(3.571)
Créances clients et autres débiteurs	(306)	-	(880)	-	-	-	(324)	(33)	(1.543)
Emprunts et dettes financières	(1.691)	-	(120)	399	-	-	12	53	(1.348)
Obligations de location	(11.455)	-	323	-	-	-	277	(253)	(11.108)
Provisions	(29.250)	-	(5.347)	(335)	-	-	84	(307)	(35.155)
Engagements envers le personnel	(11.848)	-	369	4.145	-	-	(35)	(158)	(7.526)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(2.514)	-	350	(40)	-	-	(165)	(129)	(2.499)
Autres	152	-	32	(1)	-	-	209	97	489
Déficits fiscaux reportables	(57.944)	-	(2.362)	-	-	-	1.301	(189)	(59.194)
Total	(64.314)	-	(8.418)	4.211	111	-	1.302	192	(66.915)

Actifs et passifs d'impôt différé non comptabilisés

Des actifs d'impôt différé, pour un montant de €131.2 millions, liés aux pertes fiscales et crédits d'impôt, n'ont pas été comptabilisés (2021 : €122.6 millions), parce qu'il est improbable que le Groupe disposerait de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces avantages pourraient être imputés. La majorité des pertes fiscales n'ont pas de date d'échéance légale et le délai d'expiration légal des pertes fiscales restantes est de 10 ans en moyenne.

21 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021
Garanties monétaires, au coût	1.516	1.564
Autres	11.185	5.642
Autres actifs non-courants	12.701	7.206

Le total des autres actifs non courants s'élève à €12.7 millions en 2022 (€7.2 millions en 2021) et comprend des garanties monétaires, des dépôts en espèces, des droits d'émission et des montants à recevoir liés à des regroupements d'entreprises.

22 STOCKS

EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021
Matières premières	81.051	54.045
Consommables	22.140	17.882
En cours - Traitements minéraux et industriels	45.033	49.742
Produits finis - Traitements minéraux et industriels	82.570	82.157
Marchandises	27.436	33.246
Pièces de rechange	22.879	44.126
Pertes de valeur	(31.848)	(53.080)
Stocks	249.261	228.119

Le coût des matières premières et des consommables s'élève à €364.8 millions (€254.7 millions en 2021) et celui des marchandises à €88.6 millions (2021 : €93.2 millions), qui ont été comptabilisés en résultat comme charge.

Les pertes de valeur concernent les stocks à faible rotation car ils peuvent indiquer que la valeur nette de réalisation pourrait être inférieure au coût, à savoir que le stock risque de devenir obsolète avant de pouvoir être vendu. Les pertes de valeur sont déclenchées dès que le stock dépasse douze mois de production ou de volumes de ventes.

Les dépréciations en 2022 sont en grande partie dues à la dépréciation des stocks en Ukraine en raison de la situation de guerre actuelle.

23 CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES

Créances commerciales et autres créances courantes

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2022	2021
Créances commerciales		360.576	229.711
Pertes de valeur	31	(10.006)	(9.482)
Créances commerciales		350.570	220.229
Autres créances		18.258	16.132
Intérêts courus		132	29
Créances d'impôt - autres que les impôts sur le résultat		50.501	39.387
Montants à recevoir des contrats de construction		2	8
Avances et charges constatées d'avance		29.183	36.015
Garanties monétaires, au coût d'acquisition		277	193
Autres actifs courants		5.643	597
Autres créances		103.996	92.361
Total		454.565	312.590

24 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021
Dépôts bancaires	23.039	10.354
Équivalents de trésorerie	1.676	91.986
Comptes courants bancaires	544.033	203.275
Espèces	802	218
Total	569.550	305.833

En 2022, les équivalents de trésorerie concernent principalement les chèques reçus et envoyés à la banque pour encaissement. Le Groupe dispose d'un programme d'affacturage pour les créances facturées dans les pays suivants : Belgique, France, Allemagne, Italie, Espagne, Pays-Bas et Royaume-Uni. La société a ainsi la possibilité de vendre à tout moment ses créances éligibles à ce programme. Compte tenu de cette option, les factures éligibles à la vente dans le cadre du programme d'affacturage sont facilement convertibles en montants connus de trésorerie. Le programme d'affacturage des créances a été temporairement suspendu en 2022.

En 2021, les équivalents de trésorerie étaient composés de factures qualifiées pour la vente dans le cadre d'un programme d'affacturage ainsi que de chèques reçus. Le Groupe disposait d'un programme d'affacturage pour les créances facturées dans les pays suivants : Belgique, France, Allemagne, Italie, Espagne, Pays-Bas et Royaume-Uni. Ce programme offrait à la société la possibilité de vendre à tout moment ses créances éligibles à ce programme. Compte tenu de cette option, les factures éligibles à la vente dans le cadre du programme d'affacturage étaient facilement convertibles en montants connus de trésorerie.

25 CAPITAL ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Capital et réserves

Les différents éléments du capital et des réserves et leur variation du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022 sont présentés dans l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Capital social et prime d'émission

Le capital social de la Société au 31 décembre 2022 s'élève à €25.0 millions et est composé de 470,170 actions ordinaires, toutes entièrement libérées, sans valeur nominale.

EN MILLIERS D'EUROS	AANTAL	BEDRAG
ACTIONS ORDINAIRES ET ENTIÈREMENT LIBÉRÉES		
Au 1er janvier 2021	470.170	25.000.000
Changements		
Au 31 décembre 2021	470.170	25.000.000
Changements		
Au 31 décembre 2022	470.170	25.000.000

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Réserve de conversion

La réserve de conversion comprend l'ensemble des écarts de conversion issus de la conversion des états financiers des sociétés étrangères de la Société.

Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend la partie efficace de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie pour les transactions couvertes qui n'ont pas encore impacté le compte de résultats.

Réserve des actions propres

Au 31 décembre 2022, le Groupe détenait 35,314 (2021 : 35,314) actions de la Société.

Au cours de l'exercice, pas de nouvelles actions propres n'ont été acquises.

EN MILLIERS D'EUROS		
ACTIONS PROPRES	AANTAL	BEDRAG
Au 1er janvier 2021	35.314	72.085
Changements		
Au 31 décembre 2021	35.314	72.085
Changements		
Au 31 décembre 2022	35.314	72.085

Dividendes

En mars 2023, un dividende de €55 millions (€117.20 par action ordinaire) a été proposé par le Conseil d'Administration, mais n'a pas encore été approuvé par l'Assemblée Générale de SCR-Sibelco N.V.-S.A. Aucun acompte sur dividende n'a été versé en 2022 ni en 2021.

Les dividendes suivants ont été déclarés et payés par le Groupe sur les actions de la Société, hors dividendes payés pour les actions propres, pour l'exercice clos au 31 décembre :

EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021
Dividende finale		
117.20 euro par action ordinaire en 2022 (117.20 euro par action ordinaire en 2021)	50.965	50.965

Paiements fondés sur des actions

Le Groupe n'a pas de risques ou d'obligations liés aux plans de paiement en actions au 31 décembre 2022 et 2021.

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

26 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

A Emprunts et dettes financières

EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021
Emprunts bancaires	35.502	17.142
Emprunt obligataire	345.829	-
Crédits syndiqués	-	28.571
Prêt syndiqué à taux fixe	-	14.286
Prêt syndiqué à taux variable	-	14.286
Autres prêts et emprunts	3.245	2.065
Non courant	384.577	47.778
Emprunts bancaires, partie courante	35.707	11.750
Crédits syndiqués	28.571	28.571
Prêt syndiqué à taux fixe, partie courante	14.286	14.286
Prêt syndiqué à taux variable, partie courante	14.286	14.286
Autres prêts et emprunts	449	767
Dettes auprès des banques	5.890	1.067
Courant	70.617	42.155
Total	455.193	89.933

Emprunts et dettes financières

Le Groupe a mis en place une facilité de crédit renouvelable syndiquée de €510 millions. Cette facilité a une date d'échéance en 2025 pour €434 millions sur les €510 millions. La différence de €76 millions arrive à échéance en 2024. Cette facilité comprend des conventions financières. Les conventions financières du Groupe ont été établies de manière à fournir une très solide réserve en cas de besoin, que ce soit en termes de fonds de roulement, d'investissement, d'acquisitions ou de pression sur l'EBITDA. A fin décembre 2022, le Groupe respectait largement ces conventions financières.

Au 31 décembre 2022, le Groupe disposait de facilités d'emprunt consenties inutilisées pour un montant de €695 millions (2021 : €671 millions).

En avril 2022, le Groupe a émis une obligation inaugurale à 5 ans d'une valeur nominale de €350 millions. Les obligations ont été placées auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés. Le prix du coupon annuel a été fixé à 2,875% avec un prix d'émission de 99,1%.

Pour préparer cette nouvelle émission de dette, Sibelco a fait l'objet d'une évaluation de crédit externe auprès de S&P. Le 29 mars 2022, S&P a attribué à Sibelco une note de BBB- (investment grade) avec une perspective stable.

La perspective stable reflète le fait que les performances opérationnelles et les mesures de crédit devraient rester conformes à la notation, notamment un ratio dette ajustée/EBITDA inférieur à 2. Cela reflète la capacité de Sibelco à gérer la hausse des coûts des matières premières, son affectation prudente du capital et son engagement à maintenir une notation d'« investment grade ».

Le calcul de la dette ajustée par rapport à l'EBITDA prend en compte la position financière nette ajustée pour les liquidités bloquées, les obligations de démantèlement, les obligations liées aux avantages du personnel et les obligations de location. Au 31 décembre 2022, ce ratio dette ajustée/EBITDA est inférieur à 1.

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

B Réconciliation entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des passifs découlant des activités de financement

EN MILLIERS D'EUROS	2021	CHANGEMENTS NON-CASH				2022
		TRÉSORERIE	ACQUISITIONS/ CESSIONS	NET DES ÉCARTS DE CHANGE	NET DES ÉCARTS DE CHANGE DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT	
Emprunts bancaires	28.891	-5.156	45.499	171	329	69.734
Emprunt obligataire	-	346.849	-	-	456	347.304
Prêts syndiqués	57.143	-28.571	-	-	-	28.571
Dettes de location-financement	70.358	-23.129	28.510	-1.057	2.072	76.754
Autres emprunts	2.833	-1.775	270	-	2.365	3.694
Découverts bancaires	1.067	3.554	1.317	-37	-11	5.890
Dettes brutes	160.292	291.772	75.596	-923	5.210	531.947

Les acquisitions d'emprunts bancaires de €45.5 millions sont liées aux emprunts des entités nouvellement acquises en France, en Pologne, en Italie et aux Pays-Bas.

Les acquisitions d'obligations de location proviennent principalement de regroupements d'entreprises pour €6,9 millions dans les pays susmentionnés, de nouveaux contrats de location pour €11.3 millions et de réévaluations de location pour €10.4 millions.

C Termijnen en schuldaflossingschema

EN MILLIERS D'EUROS	2022				2021			
	NOMINALE INTERESTVOET	VERVALDATUM JAAR	NOMINALE WAARDE	BOEKWAARDE	NOMINALE INTERESTVOET	VERVALDATUM JAAR	NOMINALE WAARDE	BOEKWAARDE
EMPRUNTS BANCAIRES								
BRL	4,54%	2023	7.986	7.986	5.87%	2023	4.113	4.113
DKK	2,31%	2023	8.203	8.203	-	-	-	-
EUR	2,97%	2027	371.297	371.297	0.41%	2023	31.174	31.174
INR	6,57%	2023	8.433	8.433	9.40%	2022	4.650	4.650
MYR	4,29%	2023	2.533	2.533	3.07%	2022	2.927	2.927
NOK	3,07%	2023	2.299	2.299	0.80%	2022	29.048	29.048
PLN	1,55%	2023	34.811	34.811	-	-	-	-
RUB	3,70%	2023	11.827	11.827	8.60%	2022	9.034	9.034
THB					2.13%	2022	8.003	8.003
TRY	1,45%	2023	7.803	7.803	20.21%	2022	984	984
Total	-	-	455.193	455.193	-	-	89.933	89.933

EN MILLIERS D'EUROS	VALEUR NOMINALE	VALEUR COMPTABLE	VALEUR NOMINALE	VALEUR COMPTABLE
Autre	-	-	2.833	2.833
Total	455.193	455.193	92.766	92.766

27 AVANTAGES DU PERSONNEL

Les filiales du Groupe Sibelco maintiennent des plans de retraite et d'autres avantages à long terme dans plusieurs pays où le Groupe est actif.

Régimes à prestations définies

Royaume-Uni

Le Royaume-Uni représente 64 pourcents des engagements au 31 décembre 2022. Le régime de retraite Sibelco UK Final Salary Pension Scheme est fermé aux nouveaux adhérents et aux provisionnements futurs. Tous les anciens membres actifs du régime de retraite sont entrés dans une nouvelle section à cotisations définies du plan à partir du 1er janvier 2014, tandis que tous les nouveaux employés embauchés depuis le 1er janvier 2003 ont accédé à un régime distinct à cotisations définies. Ce régime est officiellement géré par un acte et des règles consolidé de fiducie, qui assurent la ségrégation des actifs du plan par rapport à ceux des employeurs qui le financent. Le régime dispose d'un objectif de financement légal afin de garantir qu'il dispose d'actifs suffisants et adéquats pour couvrir les provisions techniques (Pension Act 2004). Les engagements sont soumis à un risque de taux d'intérêt, à un risque d'inflation et à un risque démographique (mortalité, rotation du personnel). Les actifs sont exposés à un risque de taux d'intérêt, un risque de marché et un risque de crédit. Le fiduciaire a approuvé une allocation stratégique des actifs pour la section à prestations définies du plan.

La dernière évaluation triennale est finalisée en 2021 sur base des résultats du plan au 31 décembre 2019. La prochaine évaluation triennale se fera au 31 décembre 2022 et est en cours. La date limite légale de finalisation est fixée à mars 2024. Etant donné que la valeur des actifs du plan britannique était inférieure aux provisions techniques du fiduciaire, un plan de redressement a été convenu entre les sociétés contributives et les fiduciaires du plan afin d'éliminer les écarts par le versement de cotisations supplémentaires. L'objectif est d'éliminer le déficit d'ici le 31 décembre 2025. À cette fin, des contributions de £10.62 millions ont été versées en 2020, £10.79 millions en 2021 et £10.96 millions en 2022. D'autres cotisations au déficit sont payables en 2023 (£8 millions), en 2024 (£6.09 millions) et en 2025 (£6.15 millions). Cette contribution concerne un supplément à la cotisation annuelle au plan de £0.35 million et aux primes de prélèvement du PPF.

Le régime est fermé et aucun coût de service n'est plus comptabilisé. Les variations de l'obligation au titre des prestations définies sont limitées aux modifications des hypothèses actuarielles et à l'expérience du régime.

Europe (hors le Royaume-Uni)

Les plans européens (hors le Royaume-Uni) représentent 34 pourcents des engagements au 31 décembre 2022.

Les principaux régimes à prestations définies existent aux Pays-Bas, en Allemagne et en Suède, représentant respectivement 20 pourcents, 5 pourcents et 1 pourcent des obligations au 31 décembre 2022. Tous les plans sont établis conformément aux pratiques courantes et les dispositions légales de chaque pays. Ces régimes offrent généralement tous des prestations liées à l'ancienneté et au salaire en fin de carrière. Les plans aux Pays-Bas sont assurés et fermés aux nouveaux adhérents et au provisionnement futur. En Allemagne, il s'agit principalement de régimes de retraite par répartition fermés et non financé qui couvrent les membres actifs, les membres différés et les retraités. En Suède, il s'agit du régime à prestations définies ITP2 non financé qui couvre les membres actifs, les membres différés et les retraités.

Les régimes à cotisations définies belges sont légalement tenus à des taux de rendement minimum garantis par l'employeur. Ces régimes ont été classés en tant que des régimes à prestations définies en 2016. Depuis le 1er janvier 2016, le taux de rendement minimum garanti sur une base annuelle est lié à la moyenne sur 24 mois des rendements des obligations émises par l'État belge (OLO 10Y). Les taux minimaux ne peuvent cependant pas être inférieurs à 1.75 pourcents et supérieurs à 3.75 pourcents. Pour 2016 à 2022, le taux garanti de rendement minimum est de 1.75 pourcents sur les cotisations de l'employeur et les cotisations des salariés. Les taux précédents (3.25 pourcents sur les cotisations d'employeur et 3.75 pourcents sur les cotisations des salariés) continuent de s'appliquer aux cotisations passées cumulées dans l'assurance du Groupe au 31 décembre 2015. Le passif net, représentant la différence entre les obligations et la juste valeur des actifs du régime, s'élève à €0.2 million au 31 décembre 2022 (€2.2 millions au 31 décembre 2021). En Italie, France, Pologne, Turquie et en Grèce, les prestations correspondent aux prestations de retraite obligatoires de type à prestations définies.

Asie et Australie

L'Australie représente 1 pourcent des engagements au 31 décembre 2022. Le plan australien de pension à prestations définies exige le versement de cotisations à un fonds géré séparément. Il n'y a qu'un nombre limité de retraités qui participent au régime. Le Groupe dispose de plans de retraite complémentaires à Taiwan. Le plan est fermé aux nouveaux entrants.

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Les passifs renseignés pour la Thaïlande, l'Inde, l'Indonésie, le Japon et la Corée concernent principalement des plans de retraite obligatoire de type prestations définies. Les passifs en Asie représentent au total 1 pourcent des obligations au 31 décembre 2022.

Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont des plans de prépension, principalement en Belgique.

Autres avantages à long terme

En 2011, le Conseil d'Administration a décidé de mettre en place des plans d'incitation à long terme (ILT) pour un certain nombre de dirigeants clés. Actuellement, les plans ILT de 2017 à 2022 sont encore en cours avec des versements potentiels, dans les années futures, basés sur l'évolution des ratios financiers. Fin 2022, la provision pour tous ces plans s'élevait à €21.2 millions.

Les autres avantages à long terme sont essentiellement les « Plans Jubilé » (4) aux Pays-Bas.

Explication des montants dans les états financiers

Passifs au titre des prestations définies

EN MILLIERS D'EUROS	2022				2021			
	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	AUTRES	TOTAL	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	AUTRES	TOTAL
Valeur actualisée des obligations financées	275.122	-	-	275.122	418.931	-	-	418.931
Juste valeur des actifs du plan	(266.167)	-	-	(266.167)	(401.329)	-	-	(401.329)
Valeur actualisée des obligations financées nettes	8.955	-	-	8.955	17.602	-	-	17.602
Valeur actualisée des obligations non financées	10.054	575	21.951	32.580	15.668	802	16.228	32.698
Reclassement des passifs destinés à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs (actifs) des prestations définies	19.009	575	21.951	41.535	33.270	802	16.228	50.300
Passifs	28.843	575	21.951	51.369	46.292	802	16.228	63.322
(Actifs)	(9.834)	-	-	(9.834)	(13.022)	-	-	(13.022)
Passifs nets au 31 décembre	19.009	575	21.951	41.535	33.270	802	16.228	50.300

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Additional Information

Variations des passifs nets au titre des prestations définies comptabilisées dans l'état de la situation financière

EN MILLIERS D'EUROS	2022				2021			
	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	AUTRES	TOTAL	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	AUTRES	TOTAL
Au 1er janvier	33.272	802	16.229	50.303	68.755	998	3.436	73.189
Contributions de l'employeur	(19.401)	(196)	(3.466)	(23.063)	(18.880)	(198)	(736)	(19.814)
Charges comptabilisées au compte de résultats	2.704	(32)	9.191	11.863	4.669	2	13.530	18.201
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	2.148	-	-	2.148	(21.980)	-	-	(21.980)
Regroupements d'entreprises, acquisitions	120	-	3	123	-	-	-	-
Regroupements d'entreprises, cessions	(112)	-	(14)	(126)	-	-	-	-
Autres variations	(31)	-	(5)	(36)	(13)	-	-	(13)
Ecarts de change	309	-	13	322	721	-	(1)	720
Au 31 décembre	19.009	574	21.951	41.534	33.272	802	16.229	50.303

Variation de la valeur actualisée des passifs au titre des prestations définies

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2022				2021			
		AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	AUTRES	TOTAL	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	AUTRES	TOTAL
Au 1er janvier		434.599	802	16.375	451.776	441.346	998	3.582	445.926
Coûts des services rendus		3.090	5	9.390	12.485	3.611	10	13.513	17.134
Charge d'intérêts	13	7.177	-	19	7.196	4.919	(1)	12	4.930
Avantages payés		(20.428)	(196)	(3.466)	(24.090)	(14.135)	(198)	(736)	(15.069)
Ecarts actuariels		(122.900)	(37)	(172)	(123.109)	(21.099)	50	5	(21.044)
Coûts des services passés		-	-	-	-	(98)	(57)	-	(155)
Pertes/(bénéfices) sur réductions		(1.055)	-	(46)	(1.101)	-	-	-	-
Regroupements d'entreprises, acquisitions		295	-	3	298	-	-	-	-
Regroupements d'entreprises, cessions		(1.802)	-	(14)	(1.816)	-	-	-	-
Autres variations		(31)	-	(5)	(36)	(54)	-	-	(54)
Ecarts de change		(13.770)	-	13	(13.757)	20.109	-	(1)	20.108
Au 31 décembre		285.175	574	22.097	307.846	434.599	802	16.375	451.776

[Management Key Figures](#)[Consolidated Financial Statements](#)[Notes to the Consolidated Financial Statements](#)[Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements](#)[Statutory Financial Statements](#)[Notes to the Statutory Financial Statements](#)[Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements](#)**Additional Information**

Le total des passifs au titre des prestations définies («DBO») a diminué de €143.9 millions, en raison d'une diminution des avantages postérieurs à l'emploi et des indemnités de fin de carrière, partiellement compensée par une augmentation des autres avantages.

La diminution du DBO sur les avantages postérieurs à l'emploi est principalement due aux effets positifs des écarts actuariels (€122.9 millions), des avantages payés (€20.4 millions), des écarts de change (€13.8 millions) principalement liées à l'évolution de la devise GBP, de la cession de l'activité abrasifs (€1.8 million) et des bénéfices sur les réductions (€1.1 million ; principalement impact de la restructuration). Ces effets positifs sont partiellement compensés par les charges d'intérêts et le coût des services rendus pendant l'année 2022 (€10.3 millions).

L'augmentation des autres avantages est due à l'augmentation du coût des services rendus, dont €6,7 millions sont liés aux plans d'incitation à long terme (LTI).

Détail des écarts actuariels pour 2022 :

EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021
Ajustements liées à l'expérience	10.685	136
Variations des hypothèses démographiques	498	1.855
Variations des hypothèses financières	(134.293)	(23.034)
Total	(123.110)	(21.043)

Le total des écarts actuariels sur les obligations à prestations définies s'est élevé à €123.1 millions, principalement issus de la variation d'hypothèses financières (€134.3 millions) au Royaume-Uni. A cela s'ajoutent les écarts actuariels sur la juste valeur des actifs du régime (€125 millions).

Additional Information

Variation de la juste valeur des actifs du régime

EN MILLIERS D'EUROS		2022				2021			
	NOTE	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	AUTRES	TOTAL	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	AUTRES	TOTAL
Au 1er janvier		(401,328)	(1)	(146)	(401,475)	(372,592)	(1)	(146)	(372,739)
Rendement des actifs du régime	13	(6,932)	-	-	(6,932)	(4,222)	-	-	(4,222)
Ecart actuariels		125,048	-	-	125,048	(881)	-	-	(881)
Coûts administratifs		424	-	-	424	459	-	-	459
Contributions de l'employeur et de l'employé		(19,105)	(190)	(3,465)	(22,760)	(19,016)	(189)	(737)	(19,942)
Avantages payés		20,132	190	3,465	23,787	14,271	189	737	15,197
Regroupements d'entreprises, acquisitions		(174)	-	-	(174)	-	-	-	-
Regroupements d'entreprises, cessions		1,691	-	-	1,691	-	-	-	-
Autres variations		-	-	-	-	41	-	-	41
Écarts de change		14,079	-	-	14,079	(19,388)	-	-	(19,388)
Au 31 décembre		(266,165)	(1)	(146)	(266,312)	(401,328)	(1)	(146)	(401,475)

La diminution des actifs du régime d'avantages postérieurs à l'emploi est principalement due au rendement réel des actifs du régime (€118.1 millions), aux avantages payés (€20.1 millions) et aux effets positifs des écarts de change (€14.1 millions ; évolution en GBP) et de la cession de l'activité abrasifs (€1.7 million), partiellement compensés par les contributions versées (€19.1 millions).

Additional Information

Charge comptabilisée dans le compte de résultats

EN MILLIERS D'EUROS		2022				2021			
	NOTE	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	AUTRES	TOTAL	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	AUTRES	TOTAL
Coûts des services rendus de la période (nets des contributions de l'employé)	12	3.090	5	9.390	12.485	3.611	10	13.513	17.134
Coûts administratifs	12	424	-	-	424	459	-	-	459
Coût d'intérêt	13	7.177	-	19	7.196	4.919	(1)	12	4.930
Rendement des actifs du régime	13	(6.932)	-	-	(6.932)	(4.222)	-	-	(4.222)
Ecart actuariels comptabilisés au cours de l'exercice	12	N/A	(37)	(172)	(209)	N/A	50	5	55
Coûts des services passés	12	-	-	-	-	(98)	(57)	-	(155)
(Profits)/pertes sur réductions et règlements	12	(1.055)	-	(46)	(1.101)	-	-	-	-
Total		2.704	(32)	9.191	11.863	4.669	2	13.530	18.201

Commentaire concernant les avantages postérieurs à l'emploi

En 2022, tant les passifs au titre des prestations définies sur les avantages postérieurs à l'emploi que les actifs du régime ont diminué. La situation de capitalisation, c'est-à-dire le ratio entre les actifs du régime et les obligations au titre des prestations définies, a donc légèrement augmenté à 93 pourcents (2021 : 92 pourcents).

Prestations attendues

EN MILLIERS D'EUROS	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	AUTRES	TOTAL
Prestations attendues dans l'année	14.890	166	108	15.164
Prestations attendues entre 2 et 5 ans	62.296	432	472	63.199
Prestations attendues entre 6 et 10 ans	90.697	12	473	91.182

Ventilation de la juste valeur des actifs des régimes

La moyenne pondérée des actifs par catégories d'actifs est présentée ci-dessous (66.5 pourcents des actifs sont cotés) :

	2022	2021
Obligations d'État	0,21%	0,16%
Instruments de capitaux propres	0,69%	7,55%
Trésorerie	0,84%	0,31%
Biens immobiliers	0,09%	0,07%
Contrats d'assurances	26,20%	23,13%
Autres	71,98%	68,77%
Total	100,00%	100,00%

Parmi les actifs du régime, il n'y a pas d'instruments de capitaux propres du Groupe ni de biens immobiliers occupés par le Groupe. Le rendement actuel des actifs des régimes en 2022 s'élève à €118.1 millions ou -29.4 pourcents (2021 : €5.1 millions négatifs ou 1.4 pourcents).

Principales hypothèses actuarielles

Principales hypothèses actuarielles à la date de clôture (exprimées en moyennes pondérées) :

	2021	2020
Taux d'actualisation	4,46%	1,67%
Taux d'augmentation des salaires	3,70%	3,03%
Taux d'inflation	2,71%	2,70%
Taux attendus d'accroissement des retraites	2,67%	2,67%

Le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation sont pondérés par l'obligation à prestations définies, et le taux d'accroissement des retraites est pondéré par les obligations au titre des prestations définies des plans de retraite au lieu d'un capital unique lors la retraite.

La meilleure estimation des cotisations de l'employeur que le Groupe prévoit de payer pour les avantages postérieurs à l'emploi en 2023 s'élève à €13.4 millions (2022 : €18 millions).

La durée moyenne de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de la période considérée est de 13 ans (2021 : 16 ans). Cette durée moyenne a diminué car les taux d'actualisation nettement plus élevés observés au 31 décembre 2022 donnent moins de poids aux paiements futurs à long terme par rapport aux paiements futurs à court terme.

Analyse de sensibilité

Une variation de 0.25 pourcent des hypothèses actuarielles aurait l'impact suivant :

EN MILLIERS D'EUROS	2022		2021	
	AUGMENTATION DE 25 POINTS DE BASE	DIMINUTION DE 25 POINTS DE BASE	AUGMENTATION DE 25 POINTS DE BASE	DIMINUTION DE 25 POINTS DE BASE
TAUX D'ACTUALISATION				
Impact sur le total du coût des services et des charges financières augmentation/ (diminution)	(238)	253	(628)	683
Impact sur les obligations au titre des régimes à prestations définies augmentation/(diminution)	(8.023)	8.456	(16.514)	17.616
TAUX D'INFLATION				
Impact sur le total du coût des services et des charges financières augmentation/ (diminution)	(253)	238	(170)	169
Impact sur les obligations au titre des régimes à prestations définies augmentation/(diminution)	4.613	(4.581)	9.072	(8.991)

Les analyses de sensibilité sont fondées sur le changement d'une hypothèse alors que toutes les autres hypothèses restent inchangées. En pratique, une telle situation est improbable, et des corrélations peuvent survenir entre les variations de plusieurs hypothèses. Afin de calculer la sensibilité des obligations au titre de prestations définies aux hypothèses actuarielles significatives, nous avons appliqué la même méthode (valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies calculée au moyen de la méthode des unités de crédit projetées en fin d'exercice) que pour calculer les passifs de pension comptabilisés dans l'état de la situation financière.

28 PROVISIONS

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	GARANTIES ET CONTRATS DÉFICITAIRES	RESTRUCTURATION	REMISE EN ÉTAT DES SITES ET DÉMANTÈLEMENT D'ACTIFS	PÉNALITÉS, LITIGES ET AUTRES	2022	2021
Solde au 1er janvier		69	30.403	270.564	12.328	313.364	304.086
Variations par le biais du compte de résultats		-	(7.104)	(5.667)	(631)	(13.401)	26.292
Provisions additionnelles	8, 9, 10	-	145	11.889	3.875	15.909	36.568
Reprise des montants non utilisés	8, 9, 10	-	(7.249)	(4.157)	(3.886)	(15.291)	(16.975)
Révisions liées au changement du taux d'actualisation et du taux inflation	13	-	-	(20.517)	(619)	(21.136)	(468)
Désactualisation	13	-	-	7.118	(1)	7.118	7.167
Autres variations		-	(8.625)	(49.529)	3.013	(55.140)	(17.013)
Regroupements d'entreprises	3	-	-	4.485	-	4.485	406
Cessions		-	-	(2.015)	-	(2.015)	-
Provisions additionnelles (variation du composant d'actif)	16	-	-	(33.638)	-	(33.638)	1.640
Provisions utilisées au cours de l'exercice		-	(8.558)	(13.509)	(725)	(22.792)	(19.987)
Écarts de change		-	(66)	(764)	173	(657)	3.047
Transferts		-	-	(3.340)	3.565	225	537
Reclassifications vers passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	11	-	-	(749)	-	(749)	(2.656)
Solde ou 31 décembre		69	14.675	215.368	14.710	244.823	313.364
Courant		1	12.208	15.909	9.786	37.904	59.158
Non-courant		69	2.467	199.459	4.924	206.919	254.205

Restructuration

Un montant substantiel (€7.3 millions) de la provision pour restructuration constituée l'année précédente a été libéré en 2022, les charges s'étant révélées inférieures aux prévisions, essentiellement en raison de départs volontaires.

Remise en état des sites et démantèlement

Le Groupe est soumis à de nombreuses obligations environnementales dans les différents pays où il est actif, en ce compris la remise en état de sites et de carrières et le démantèlement des unités d'exploitation. Afin de respecter ces réglementations, le Groupe a encouru d'importantes charges et a comptabilisé des provisions.

Additional Information

L'obligation de remettre en état l'environnement ou de démantèlement d'un actif est comptabilisée intégralement comme provision au moment du début des opérations. Lorsque la provision découle de la comptabilisation initiale d'un actif, le débit correspondant est considéré comme faisant partie du coût de l'actif associé et n'est pas comptabilisé immédiatement en résultat, mais progressivement par le biais de l'amortissement de l'actif associé. Les variations d'estimation de la provision sont généralement ajustées par rapport à la valeur comptable de l'actif.

Les incertitudes les plus importantes entourant l'estimation de la provision sont les dépenses futures à encourir, en raison de la nature à long terme du passif. La provision est évaluée selon la meilleure estimation des coûts à encourir. Cette évaluation considère la valeur-temps de l'argent, si significative. La meilleure estimation est généralement basée sur le coût le plus probable de fermeture de mine et tient compte d'incertitudes au niveau des flux de trésorerie ou du taux d'actualisation utilisé pour évaluer la provision.

En particulier, le Groupe suppose que ses carrières seront remises en état au moyen des technologies et matériaux actuels. Les provisions correspondantes ont été calculées sur base d'une augmentation future des prix et de facteurs d'actualisation.

2022	DEVISE	TAUX D'ACTUALISATION 10Y	TAUX D'INFLATION
Australie	AUD	5,66	2,69
Belgique	EUR	4,24	1,82
Brésil	BRL	14,55	3,17
Canada	CAD	5,15	2,10
Finlande	EUR	4,15	1,97
France	EUR	4,18	1,86
Allemagne	EUR	3,62	2,42
Italie	EUR	5,82	2,31
Malaisie	MYR	6,21	2,48
Mexique	MXN	11,15	3,27
Pays-Bas	EUR	3,94	2,27
Norvège	NOK	5,21	2,25
Portugal	EUR	4,70	2,27
Russie	RUB	11,49	4,00
Espagne	EUR	4,76	2,11
Suède	SEK	3,87	2,78
Turquie	TRY	16,69	17,94
Royaume-Uni	GBP	4,88	2,42
Ukraine	UAH	14,64	6,94
États Unis	USD	5,36	2,09

Le calcul de l'estimation des dépenses à encourir est assez difficile. Les évolutions technologiques peuvent réduire le coût final de fermeture de mine et peuvent également avoir un impact sur le calendrier en prolongeant les recouvrements attendus existants des réserves. L'estimation est mise à jour à chaque date de clôture.

Nos installations gérées, qu'elles soient actives ou inactives, sont tenues de prévoir des plans de fermeture. Depuis 2015, notre politique contient des exigences détaillées relatives à la planification des fermetures, chaque actif étant tenu d'établir un plan de fermeture dans le cadre de son plan de durée de vie des actifs. Par ailleurs une nouvelle procédure de développement durable a été mise en œuvre. Elle se concentre sur la planification des fermetures, l'estimation des coûts et les objectifs de fermeture sur les actifs d'exploitation. L'intégration de la planification de la fermeture dès les premières étapes du développement d'un projet et tout au long de la durée de vie d'un actif nous permet de laisser un héritage positif de développement durable, de minimiser les impacts financiers et de nous assurer de répondre aux attentes des parties prenantes. Les plans de fermeture fournissent une base pour l'estimation des coûts financiers de fermeture et les provisions comptables associées de fermeture et remise en état.

Les plans de fermeture sont revus selon la fréquence suivante :

- Tous les 5 ans, ou ;
- Lorsque des changements significatifs se produisent :
 - au niveau de l'exploitation,
 - au niveau des dispositions réglementaires locales ou des obligations implicites,
 - au niveau des intérêts des parties prenantes,
 - au niveau de l'environnement local qui :
 - mettent en péril la viabilité à long terme du Groupe (durée de vie attendue de l'exploitation), ou
 - en cas de renouvellement des risques ou de prolongation des droits et permis d'exploitation nécessaires, ou ;
- Tous les ans, lorsque l'exploitation a une durée de vie attendue inférieure à 5 ans.

Dans le courant de 2022, les meilleures estimations des plans de fermeture ont été revues et ajustées, entraînant des provisions additionnelles pour un montant de €11.9 millions dans le compte de résultats, une diminution de la composante actif de €33.6 millions et une reprise de provisions pour €4.2 millions. Les impacts principaux de ces ajouts et reprises sont situés aussi bien en Australie, où le Groupe met fin à ses activités, qu'en Europe. Le détricotage et la variation du taux d'actualisation et du taux d'inflation sont des impacts non monétaires sur la provision et s'élèvent à €7.1 millions (€7.2 millions en 2021) et €-20.5 millions (€-0.6 millions en 2021), répartis sur plusieurs sociétés du Groupe Sibelco. L'utilisation de la provision de remise en état et de démantèlement, pour un montant de €13.5 millions, est essentiellement liée à l'Europe et l'Australie.

Passifs éventuels

Le Groupe a différents passifs éventuels. Ils sont décrits à la note 34 Passifs éventuels.

Pénalités, litiges et autres

Les provisions pour pénalités, litiges légaux et autres litiges concernent principalement l'Europe et l'Amérique du Sud. Il comprend les additions de €3.9 millions qui concernent principalement les provisions de droits d'émission en Belgique. Au cours de l'année 2022, le Groupe a repris plusieurs provisions pour un total de €3.9 millions, consistant en diverses réclamations et litiges principalement en Europe.

Passifs détenus en vue de la vente

Les passifs détenus en vue de la vente sont liés à une petite usine en Italie et en Australie - voir note 11 *Actifs et passifs détenus en vue de la vente*.

29 DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES

Dettes commerciales et autres dettes non-courantes

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2022	2021
Autres dettes		72.628	-
Dettes commerciales et autres dettes non-courantes	31	72.628	-

Dettes commerciales et autres dettes courantes

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2022	2021
Dettes commerciales		235.852	209.884
Produits différés et avances		100.355	3.731
Autres dettes		84.158	66.824
Intérêts à payer		7.282	100
Dettes d'impôt autres que l'impôt sur le résultat		39.690	25.035
Autres		27.666	29.420
Dettes commerciales et autres dettes courantes	31	495.003	334.993

30 AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

Autres passifs non courants

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2022	2021
Couverture de flux de trésorerie, juste valeur négative	31	938	21
Instruments financiers dérivés		938	21
Subventions publiques		10.161	3.173
Autres passifs non-courants		930	27
Autres passifs non-courants		12.029	3.222

Les autres passifs non courants du Groupe s'élèvent à €12.0 millions, par rapport à €3.2 millions en 2021. L'augmentation porte principalement sur les subventions publiques pour notre nouvelle usine de recyclage en Pologne.

Autres passifs courants

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2022	2021
Autres, juste valeur négative	31	844	1.101
Instruments financiers dérivés		844	1.101
Autres passifs courants		5.637	5.447
Autres passifs courants		6.481	6.548

Les autres passifs courants du Groupe s'élèvent à €6.5 millions (2021 : €6.5 millions) et se composent pour l'essentiel d'un acompte pour la vente d'une petite usine en Italie et d'autres passifs au Brésil.

31 INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de couvrir l'exposition aux variations des taux de change, des taux d'intérêt et de certaines matières premières (énergie). Certaines couvertures sont qualifiées pour la comptabilité de couverture, d'autres instruments sont traités comme des instruments autonomes détenus à des fins de transaction afin de couvrir des actifs et passifs financiers en devises étrangères conformément à la politique de change du Groupe.

Le Groupe a décidé de fixer le taux d'intérêt pour la majorité de ses dettes financières. À la suite de cette décision, le risque d'intérêt est couvert par des swaps de taux d'intérêt pour lesquels la comptabilité de couverture est utilisée.

Risque de crédit

Exposition au risque de crédit

À la date de clôture, il n'y avait pas de concentration importante du risque de crédit. La valeur comptable de chaque actif financier représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Pertes de valeur

Le Groupe applique un pourcentage de provisionnement sur des compartiments spécifiques afin de déterminer la perte de valeur totale sur les créances commerciales. Les pourcentages utilisés sont 1 pourcent pour les créances non échues ; 3 pourcents pour les créances échues entre 0-90 jours ; 50 pourcents pour les créances échues entre 91 jours et un an et 100 pourcents pour les créances échues depuis plus d'un an. Ils sont déterminés sur base d'un modèle de pertes de crédit attendues qui comprend des données historiques et tient également compte de l'impact du ralentissement de l'économie en Europe et de la guerre en Ukraine. Le bilan âgé des créances commerciales à la date de clôture s'établit comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2022		2021	
		BRUTO	WAARDE-VERMINDERING	BRUTO	WAARDE-VERMINDERING
Non échues		323.523	(3.330)	286.850	(3.039)
Échues 0 - 90 jours		29.290	(894)	31.294	(966)
Échues 91 jours - 1 an		4.167	(2.119)	2.698	(1.489)
Échues depuis plus d'un an		3.377	(3.663)	4.588	(4.588)
Créances commerciales	23	360.358	(10.006)	325.430	(10.082)

Le Groupe estime que, hors les éléments mentionnés ci-dessus, aucune provision supplémentaire pour dépréciation n'est nécessaire concernant les créances commerciales non échues.

Les dépréciations des créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de la période :

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2022	2021
Solde au 1er janvier		(10.082)	11.724
Pertes de valeur comptabilisées	8	1.805	(770)
Utilisation au cours de la période		(1.527)	(858)
Écarts de change		(148)	(20)
Reclassification vers actifs détenus en vue de la vente		-	-
Changements de périmètre de consolidation		(54)	7
Solde au 31 décembre	23	(10.006)	(10.082)

En 2022, la perte de valeur totale comptabilisée s'est élevée à €1.8 millions, dont la majorité (€1.6 millions) a été comptabilisée en tant que charges commerciales, administratives et générales – voir note 8 *Informations détaillées sur le chiffre d'affaires, les coûts des ventes et les charges commerciales, administratives et générales*.

En 2021, la perte de valeur totale reprise s'est élevée à €0.8 million, dont €0.1 million a été comptabilisé en tant que charges commerciales, administratives et générales, €0.1 million en tant que coût des ventes (frais de production) et €1 million est lié à une reprise dans les autres opérations – voir note 8 *Informations détaillées sur le chiffre d'affaires, les coûts des ventes et les charges commerciales, administratives et générales*.

Risque de liquidité

Les échéances contractuelles des passifs financiers s'étalent comme suit, y compris les paiements d'intérêt estimés, mais hors impact des accords de compensation :

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2022				
		VALEUR COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS	À MOINS D'UN AN	1- 5 ANS	À PLUS DE CINQ ANS
Passifs financiers non dérivés						
Prêts bancaires	26	71.209	(71.657)	(36.155)	(35.502)	-
Emprunt obligataire	26	345.829	(400.340)	(10.062)	(390.278)	-
Prêt syndiqué amortissable	26	28.571	(28.854)	(28.854)	-	-
Obligations de location	26	76.754	(83.008)	(18.745)	(49.806)	(14.457)
Autres emprunts	26	3.694	(3.709)	(444)	(3.265)	-
Dettes auprès des banques	26	5.890	(5.890)	(5.890)	-	-
Total		531.947	(593.458)	(100.149)	(478.851)	(14.457)
Derivative financial liabilities						
Swaps de taux d'intérêt - comptabilité de couverture	30	-	-	-	-	-
Autres contrats de change à terme - sans comptabilité de couverture	30	844	406	406	-	-
Sortie de trésorerie		-	(28.261)	(28.261)	-	-
Entrée de trésorerie		-	28.667	28.667	-	-
Total		844	406	406	-	-
Autres passifs financiers						
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	29	566.746	-	(494.118)	(72.628)	-
Total		566.746	-	(494.118)	(72.628)	-

		2021				
EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	VALEUR COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS	À MOINS D'UN AN	1- 5 ANS	À PLUS DE CINQ ANS
Passifs financiers non dérivés						
Prêts bancaires	26	28.891	(28.891)	(10.902)	(17.989)	-
Prêt syndiqué amortissable	26	57.143	(57.443)	(28.801)	(28.642)	-
Obligations de location	26	70.358	(74.938)	(19.118)	(43.195)	(12.625)
Autres emprunts	26	2.832	(2.832)	(767)	(2.065)	-
Dettes auprès des banques	26	1.067	(1.066)	(1.066)	-	-
Total		160.291	(165.170)	(60.654)	(91.891)	(12.625)
Derivative financial liabilities						
Swaps de taux d'intérêt - comptabilité de couverture	30	21	(21)	-	(21)	-
Autres contrats de change à terme - sans comptabilité de couverture	30	1.101	(1.361)	(1.361)	-	-
Sortie de trésorerie		-	(88.226)	(88.226)	-	-
Entrée de trésorerie		-	86.865	86.865	-	-
Total		1.123	(1.382)	(1.361)	(21)	-
Autres passifs financiers						
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	29	334.993	(334.993)	(334.993)	-	-
Total		334.993	(334.993)	(334.993)	-	-

Le tableau suivant indique la période au cours de laquelle les flux de trésorerie associés aux dérivés qui sont des couvertures de flux de trésorerie devraient se produire. Ils seront recyclés par le biais du compte de résultats dans les mêmes périodes :

		2022				
EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	VALEUR COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS	À MOINS D'UN AN	1- 5 ANS	À PLUS DE CINQ ANS
Swaps de taux d'intérêt et contrats de change à terme :						
Actifs - contrats de change à terme	19	-	-	-	-	-
Passifs - IRS	30	-	-	-	-	-
Total		-	-	-	-	-

		2021				
EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	VALEUR COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS	À MOINS D'UN AN	1- 5 ANS	À PLUS DE CINQ ANS
Swaps de taux d'intérêt et contrats de change à terme :						
Actifs - contrats de change à terme	19	1.455	1.455	-	1.455	-
Passifs - IRS	30	21	21	-	21	-
Total		1.476	1.476	-	1.476	-

En décembre 2021, le Groupe a introduit de nouveaux swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur l'émission obligataire prévue – alors – hautement probable pour un montant nominal total d'environ €300 million. Le Groupe a désigné ces swaps de taux d'intérêt comme des couvertures de flux de trésorerie. Par conséquent, les variations de la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt étaient présentées dans les autres éléments du résultat global pour la partie efficace de la couverture des flux de trésorerie. Après l'émission de l'obligation, les montants accumulés dans les capitaux propres sont reclassés en résultat, sur une base linéaire, dans la même période au cours de laquelle les flux de trésorerie futurs attendus couverts affectent le résultat (c'est-à-dire la durée de vie de l'obligation), en ajustant les charges d'intérêts. Le Groupe Sibelco était exposé au risque de taux d'intérêt (la variabilité du rendement de l'émission d'obligations à taux fixe prévue causée par la fluctuation du taux d'intérêt à long terme) pour la période entre le début du processus d'émission des obligations et l'émission effective. Ces swaps de taux d'intérêt couvriront ce risque de taux d'intérêt avec un ratio de couverture de 1:1 sur une base notionnelle actuelle.

Risque de change

Exposition au risque de change

Le Groupe est exposé à un risque de change sur les ventes, les achats et les emprunts libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle respective des entités du Groupe, principalement le dollar américain (USD), l'euro (EUR), la livre sterling (GBP) et également le dollar australien (AUD). Ces transactions sont principalement libellées en EUR et en USD.

Le Groupe utilise des contrats de change à terme afin de couvrir le risque de change conformément à la politique de gestion du risque de change telle que décrite dans la note 2 Gestion des risques financiers.

L'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change, basée sur les montants nominaux, est la suivante :

EN MILLIERS D'EUROS	2022					2021				
	EUR	USD	GBP	AUD	OTHER	EUR	USD	GBP	AUD	OTHER
Risque transactionnel										
Créances clients, autres débiteurs et trésorerie/équivalents de trésorerie	25.074	19.176	(6.414)	(751)	2.287	26.080	4.083	(36.652)	(83.266)	-
Emprunts et dettes financières	(1.447)	(12)	6.663	84	57.826	(4.819)	1.871	39.165	-	-
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(24.272)	(31.401)	(774)	-	(1.904)	(29.788)	(37.332)	(104)	69	-
Exposition brute du bilan	(645)	(12.237)	(524)	(667)	58.209	(8.527)	(31.378)	2.409	(83.198)	-
Contrats de change à terme	(840)	7.541	(2.582)	-	(59.080)	8.698	31.085	(1.289)	78.089	-
Total	(1.485)	(4.697)	(3.106)	(667)	(872)	170	(294)	1.120	(5.109)	-
Risque économique										
Ventes/créances prévisionnelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10.567
Achats prévisionnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exposition brute	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10.567
Contrats de change à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(10.567)
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0

[Management Key Figures](#)[Consolidated Financial Statements](#)[Notes to the Consolidated Financial Statements](#)[Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements](#)[Statutory Financial Statements](#)[Notes to the Statutory Financial Statements](#)[Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements](#)**Additional Information****Analyse de sensibilité**

Une variation de 10.0 pourcents de l'euro par rapport aux autres devises au 31 décembre 2022 aurait un impact insignifiant sur la réserve de couverture dans les capitaux propres et sur le résultat (exposition économique) (2021 : aucun risque sur les capitaux propres ni sur le résultat net).

Risque de taux d'intérêt

79 pourcents des emprunts du Groupe portent un taux fixe. La partie des emprunts à taux variable est essentiellement impactée par les variations du taux Euribor à trois mois. Une variation de 1.0 pourcent des taux d'intérêt a un impact de €0.9 millions sur le résultat d'intérêt.

Justes valeurs**Justes valeurs contre valeurs comptables**

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que leur valeur comptable reprise dans l'état de la situation financière :

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	VALEUR COMPTABLE 2022	JUSTE VALEUR 2022 NIVEAU 2	VALEUR COMPTABLE 2021	JUSTE VALEUR 2021 NIVEAU 2
Passifs financiers à taux fixe :					
Non-courants	26	(345.829)	(347.304)	(14.286)	(14.286)
Courants	26	(14.286)	(14.286)	(14.286)	(14.286)
Passifs financiers à taux variable :					
Non-courants	26	-	-	(14.286)	(14.286)
Courants	26	(14.286)	(14.286)	(14.286)	(14.286)
Swaps de taux d'intérêt :					
Actifs		-	-	1.455	1.455
Passifs	30	-	-	(21)	(21)
Contrats de change à terme :					
Actifs - couverture position financière nette	19	418	418	906	906
Actifs - couverture risque transactionnel et économique	19	101	101	20	20
Passifs - couverture position financière nette	30	(326)	(326)	(1.050)	(1.050)
Passifs - couverture risque transactionnel et économique	30	(517)	(517)	(52)	(52)
Couvertures énergétiques					
Actifs - couvertures énergétiques	19	1.170	1.170	-	-
Passifs - couvertures énergétiques	30	(938)	(938)	-	-
Total		(374.494)	(375.969)	(55.884)	(55.884)

L'impact des éléments couverts sur la réserve de couverture dans l'état consolidé des capitaux propres et sur l'état consolidé du résultat global est le suivant:

EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021
Réserve de couverture à la fin de la période précédente	1.064	-463
Réévaluation MTM sur IRS	17.053	1.434
Impôt différé sur la réévaluation MTM des IRS	-4.263	-359
Recyclage des IRS en résultat	-2.673	-
Recyclage des impôts différés sur les IRS en résultat	668	-
Réévaluation à la valeur de marché des couvertures énergétiques	232	-
Autres couvertures de flux de trésorerie mobiles sur contrats de change à terme	190	451
Réserve de couverture à la fin de la période	12.270	1.064

Hiérarchie et détermination des justes valeurs

Les justes valeurs indiquées ci-dessus sont d'un niveau 2, ce qui signifie que la base de leur calcul est différente de prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour un actif ou un passif soit directement (par des prix) soit indirectement (dérivés de prix).

La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée par les taux d'intérêt du marché monétaire et le taux des devises au comptant à la date de clôture du bilan. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt et des swap croisés de devises est calculée sur base de la valeur actualisée des flux de trésorerie.

La juste valeur des dérivés financiers pour la couverture énergétique est déterminée en utilisant les prix du marché à la date de clôture et est calculée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs.

Dans le cadre d'IFRS 13, le Groupe a procédé à une évaluation du risque de non-performance pour les instruments dérivés. Le Groupe a jugé qu'aucun ajustement de valeur n'est requis étant donné la solidité financière des contreparties (degré d'investissement et l'horizon à court terme du portefeuille actuel).

Pour l'évaluation et le test des instruments financiers dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture est appliquée, le Groupe utilise un modèle de la juste valeur qui répond aux dispositions IFRS concernant le test de l'efficacité de la couverture. La méthode « dollar-offset » est appliquée pour le test de l'efficacité de la couverture.

Risque lié aux matières premières

Les activités du Groupe Sibelco consomment des volumes importants d'énergie, principalement du gaz et de l'électricité. Pour la livraison d'énergie, le Groupe Sibelco a conclu des contrats avec des fournisseurs pour la livraison physique. Le Groupe a décidé en 2022 de couvrir une partie de l'exposition aux matières premières sur base de la consommation prévue jusqu'à une période de 5 ans en utilisant des dérivés financiers. Cette couverture s'effectue en concluant des swaps de matières premières. Le ratio de couverture pour cette relation de couverture sera de 1:1 sur base du volume actuel. Comme les dérivés sont conclus avec des banques contreparties bien établies, l'impact du risque de crédit dans ces dérivés n'est pas significatif. Le Groupe a désigné ces swaps de matières premières comme des couvertures de flux de trésorerie très efficaces.

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur de ces instruments de couverture des matières premières :

		2022				
EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	VALEUR COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS	À MOINS D'UN AN	1- 5 ANS	À PLUS DE CINQ ANS
Couvertures énergétiques	19	1.170	1.170	-	1.170	-
Actifs - couvertures énergétiques	30	(938)	(938)	-	(938)	-
Passifs - couvertures énergétiques		232	232	-	232	-
Total		-	-	-	-	-

		2021				
EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	VALEUR COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS	À MOINS D'UN AN	1- 5 ANS	À PLUS DE CINQ ANS
Couvertures énergétiques		-	-	-	-	-
Actifs - couvertures énergétiques	19	-	-	-	-	-
Passifs - couvertures énergétiques	30	-	-	-	-	-
Total		-	-	-	-	-

32 CONTRATS DE LOCATION

Au 31 décembre 2022 (et au 31 décembre 2021), le Groupe loue principalement des équipements d'exploitation, des bâtiments, des entrepôts et des voitures en vertu d'un certain nombre de contrats de location.

Le Groupe a également quelques contrats de location de machines avec une durée de location inférieure à 12 mois et loue des équipements de bureau à faible valeur. Le Groupe applique les exemptions de comptabilisation liées aux « contrats de location à court terme » et aux « contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur ».

I. ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION :

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	TERRAINS ET BÂTI- MENTS	ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL	IMMOBI- LISATIONS INCORPO- RELLES	2022	2021
Solde à la fin de l'exercice précédent, tel que déclaré		33.758	35.374	53	69.186	63.924
Acquisitions		5.820	5.126	-	10.946	17.125
Regroupements d'entreprises	3	209	3.615	-	3.823	5.509
Réévaluation d'un contrat lease		3.588	6.855	-	10.443	2.496
Cessions		-	(145)	-	(145)	-
Écarts de change		823	(269)	4	557	1.708
Autres		-	7	-	7	-
Amortissements		(8.131)	(15.505)	(19)	(23.655)	(21.576)
Pertes de valeur		(335)	(7)	-	(342)	-
Solde à la fin de l'exercice		35.731	35.050	37	70.819	69.186

Les regroupements d'entreprises en 2022 concernent principalement les acquisitions en 2022 de Kremer aux Pays-Bas, Recyverre en France, Bassanetti en Italie, Echave en Espagne et l'affectation finale du prix d'achat de Solover en France – voir note 3 *Regroupements d'entreprises*.

Les acquisitions en 2022 sont des contrats de location nouvellement conclus, principalement des locations de bureaux en Belgique, des locations de véhicules en Belgique, une location d'usine mobile dans les pays nordiques, des chargeurs sur roues en Espagne et des locations de véhicules aux Pays-Bas.

Les réévaluations de contrats de location en 2022 concernent principalement la flotte de wagons au Royaume-Uni, la réévaluation d'un contrat de location pour un entrepôt en Italie et les réévaluations de contrats de location de navires dans les pays nordiques.

En 2021, les regroupements d'entreprises concernent principalement les actifs au titre du droit d'utilisation acquis au Royaume-Uni dans le cadre de l'acquisition des entreprises de Newhouse, Sheffield et Peterborough – Voir note 3 *Regroupements d'entreprises*.

II. DETTES LOCATIVES :

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2022	2021
Solde à la fin de l'exercice précédent, tel que déclaré		70.358	64.020
Acquisitions		11.314	17.125
Regroupements d'entreprises	3	6.914	5.509
Accroissement d'intérêt		2.636	1.942
Paiements		(23.129)	(22.350)
Réévaluation d'un contrat lease		10.429	2.480
Cessions		(148)	-
Écarts de change		(1.057)	1.633
Autres		(565)	-
Solde à la fin de l'exercice		76.754	70.358
Courant		57.233	50.928
Non-courant		19.521	19.430

Les regroupements d'entreprises en 2022 concernent les acquisitions en 2022 en Pologne (Krynicky), aux Pays-Bas (Kremer), en France (Recyverre), en Italie (Bassanetti) et en Espagne (Echave) et la finalisation de l'affectation du prix d'achat de Solover (France) en 2022 - voir note 3 *Regroupements d'entreprises*.

Les regroupements d'entreprises de €5.5 millions en 2021 concernent l'acquisition d'entreprises au Royaume-Uni à Newhouse, Sheffield et Peterborough.

III. CHARGES LOCATIVES :

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2022	2021
La charge d'amortissement droit d'utilisation des immobilisations corporelles		23.636	21.556
La charge d'amortissement droit d'utilisation des immobilisations incorporelles		19	20
Pertes de valeur sur droit d'utilisation des actifs		342	-
Intérêts débiteurs sur les obligations de location	13	2.637	1.942
Charges liées aux contrats lease à court terme (incluses dans les coûts des ventes)		10.901	5.993
Charges liées aux contrats lease à court terme (incluses dans les coûts administratifs et commerciaux)		496	189
Charges liées aux contrats lease de faible valeur		901	570
Paiements de location variables		1.934	1.823
Montant total comptabilisé en résultat		40.866	32.093

Les charges d'amortissement en 2022 s'élèvent à €23.6 millions (€21.6 millions en 2021). L'augmentation par rapport à l'année dernière provient principalement de l'amortissement des entreprises nouvellement acquises.

En 2022, €40.9 millions ont été comptabilisés en résultat comme charges liées aux contrats de location (€32.1 millions en 2021). Les loyers variables concernent des contrats de location de dépôts où le Groupe peut utiliser des espaces flexibles de stockage et le contrat n'identifie pas d'actif spécifique sous-jacent. Les espaces loués de stockage correspondent toujours aux besoins du Groupe. L'augmentation des charges de location à court terme de 2021 à 2022 s'explique principalement par une usine mobile au Royaume-Uni où l'équipe locale a abandonné la location au profit d'une solution de flotte gérée dans laquelle le contrat ne spécifie pas de véhicules identifiables individuellement.

33 ENGAGEMENTS

Engagements d'investissements

Au 31 décembre 2022, le Groupe avait des engagements d'investissements d'immobilisations corporelles (essentiellement des équipements de transformation et des actifs en cours de construction) et d'immobilisations incorporelles s'élevant à €4.0 millions (2021 : €7.1 millions), tous en Europe.

34 PASSIFS ÉVENTUELS

En novembre 2021, Sibelco a reçu une convocation de deux actionnaires (minoritaires) devant le président du tribunal d'Anvers, demandant au tribunal de désigner un expert pour examiner la fusion de Fairmount Santrol et Unimin en 2017 et 2018. Le champ de l'enquête comprenait (entre autres) les décisions du conseil d'administration concernant la fusion. Au cours de l'année 2022, les parties ont présenté leurs arguments respectifs. Le dossier a été entendu par le tribunal en juin 2022, à la suite de quoi le tribunal a rendu sa décision (prima facie) le 23 septembre 2022. Le tribunal a refusé la nomination demandée de l'expert. Aucun recours n'a été introduit contre cette décision à ce jour.

Le 22 décembre 2021, les mêmes actionnaires – rejoints ultérieurement par un troisième actionnaire du même groupe – ont également introduit une plainte contre certains des administrateurs actuels et anciens de la société devant le tribunal d'Anvers pour des fautes prétendument commises, notamment en rapport avec la fusion susmentionnée. Sibelco est également impliqué dans ce litige en tant que partie, la demande étant introduite par les actionnaires minoritaires au nom de la société. Ce dossier est actuellement en cours et les parties vont préparer des rapports écrits, y compris Sibelco, étant d'avis que les réclamations ne sont pas fondées. En outre, les mêmes actionnaires – en tant qu'événement postérieur à la clôture de l'exercice 2022 – ont émis une assignation contre l'actionnaire de référence et la Société, avec l'application de l'article 2:68 du CCC, un rachat forcé de leur participation de 13%. Cette dernière demande sera déposée auprès du tribunal d'arrondissement d'Anvers le 19 avril 2023 et les parties auront l'occasion d'échanger leurs instructions dans les mois à venir ; cet échange sera suivi d'une audience au cours de laquelle les parties présenteront leurs arguments.

35 PARTIES LIÉES

Identification des parties liées

Le Groupe a un lien de parties liées avec ses filiales – voir note 39 *Entités du Groupe*, avec les participations mises en équivalence – voir note 18 *Participations mises en équivalence* et avec ses administrateurs et ses dirigeants.

Transactions avec les participations mises en équivalence

Les prêts aux participations mises en équivalence sont accordés à des conditions de concurrence normale.

2022								
EN MILLIERS D'EUROS	VENTES AUX PARTIES LIÉES	ACHATS DES PARTIES LIÉES	AUTRES PRODUITS DES PARTIES LIÉES	AUTRES CHARGES AUX PARTIES LIÉES	CRÉANCES DES PARTIES LIÉES	DETTES AUX PARTIES LIÉES	PRÊTS AUX PARTIES LIÉES	DIVIDENDES REÇUS DES PARTIES LIÉES
Glassflake Ltd	113	-	-	-	20	-	-	47
Maffei Sarda Silicati SRL	-	-	50	-	50	-	-	-
Ficarex SRO	-	-	-	-	-	-	-	1.179
Sklopisek Strelec AS	22	-	-	-	-	-	-	-
Dansand A/S	218	189	-	-	-	-	-	-
Recyverre SAS	-	-	99	14	-	-	-	-
Total	353	189	149	14	69	-	-	1.226

2021								
EN MILLIERS D'EUROS	VENTES AUX PARTIES LIÉES	ACHATS DES PARTIES LIÉES	AUTRES PRODUITS DES PARTIES LIÉES	AUTRES CHARGES AUX PARTIES LIÉES	CRÉANCES DES PARTIES LIÉES	DETTES AUX PARTIES LIÉES	PRÊTS AUX PARTIES LIÉES	DIVIDENDES REÇUS DES PARTIES LIÉES
Glassflake Ltd	59	1	-	-	12	-	-	53
Maffei Sarda Silicati SRL	-	-	65	-	609	-	544	-
Ficarex SRO	-	-	-	-	-	-	-	1.154
Sklopisek Strelec AS	4	-	-	-	-	-	-	-
Dansand A/S	206	198	-	-	2	6	-	-
Recyverre SAS	-	119	308	-	36	-	-	-
Total	268	317	373	-	659	6	544	1.207

Le Groupe n'a plus de prêts octroyé à des entreprises associées – voir note 19 *Actifs financiers* et a reçu des dividendes de ses entreprises associées pour un montant total de €1.2 millions – voir note 18 *Participations mises en équivalence*.

Transactions avec les principaux dirigeants

La charge totale de rémunération comptabilisée dans le résultat en ce qui concerne les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif s'élève à €14.7 millions en 2022 (2021 : €9.2 millions), y compris des bonus et charges pour des plans d'incitation à long terme qui seront potentiellement versés au cours des prochaines années pour les membres du Comité exécutif – voir la note 27 *Avantages du personnel*, mais à l'exclusion des paiements de bonus à court terme sur l'année de performance 2021. Aucun des principaux dirigeants ne bénéficie d'options sur actions ou de paiements fondés sur des actions.

36 TAUX DE CHANGE

Les taux suivants ont été utilisés pour la préparation des états financiers :

1 EURO ÉQUIVAUT À :	COURS DE CLÔTURE		COURS MOYEN	
	2022	2021	2022	2021
AUD	1,5693	1,5615	1,5109	1,5749
BRL	5,6386	6,3101	5,4370	6,3771
CNY	7,3582	7,1947	7,0800	7,6272
CZK	24,1160	24,8580	24,5660	25,6385
DKK	7,4365	7,4364	7,4396	7,4370
EGP	26,3877	17,7365	20,1783	18,5085
GBP	0,8869	0,8403	0,8528	0,8595
IDR	16,519,8200	16,100,4200	15,627,2436	16,919,8620
INR	88,1710	84,2292	82,7004	87,4340
JPY	140,6600	130,3800	138,0457	129,8911
KRW	1,344,0900	1,346,3800	1,358,2196	1,354,0942
MYR	4,6984	4,7184	4,6285	4,9015
NOK	10,5138	9,9888	10,1029	10,1627
PLN	4,6808	4,5969	4,6862	4,5653
RUB	77,2993	85,3004	71,9656	87,1374
SEK	11,1218	10,2503	10,6304	10,1467
THB	36,8350	37,6530	36,8551	37,8420
TRY	19,9649	15,2335	17,4134	10,5182
TWD	32,6134	31,3866	31,3296	33,0266
UAH	38,9510	30,9226	34,0026	32,3009
USD	1,0666	1,1326	1,0531	1,1826

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

37 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 31 janvier 2023, la direction de Sibelco a proposé un rachat immédiat et complet des 76% restants du capital social d'Act&Sorb, pour un prix d'achat initial de €1.2 million, complété par un complément de prix pouvant atteindre €8,8 millions, en fonction de la marge brute réelle d'Act&Sorb sur les 6 premiers mois de 2024. Au 31 décembre 2022, le Groupe a déjà le contrôle d'Act&Sorb grâce aux droits de vote majoritaires liés aux 24% d'actions que le Groupe détenait.

En juillet 2021, le Groupe a acheté une participation initiale de 16.1% dans Centro Raccolta Vetro (CRV), une société de recyclage de verre basée à Trani dans le sud de l'Italie, pour environ €0.4 million. Il a été convenu dans l'accord-cadre signé le 29 juillet 2021 que la transaction était structurée comme une acquisition en deux étapes à réaliser par (i) une acquisition initiale de la participation de 16.1% du capital social de la société et (ii) une acquisition ultérieure, après obtention de toutes les autorisations requises pour la construction de la nouvelle installation de production et de toutes les autres conditions préalables, des 83.9% restants du capital social de CRV. L'obtention des autorisations environnementales et toutes les autres conditions ayant été réalisées début 2023, Sibelco a décidé d'exercer l'option d'achat pour obtenir les 83.9% restants de CRV. La clôture de l'opération est prévue pour la fin du mois de mars 2023.

Au 31 décembre 2022, le Conseil a conclu que les conditions d'une perte de contrôle selon IFRS 10 concernant nos actifs russes et ukrainiens n'étaient pas réunies. Toutefois, depuis le 1er janvier, la carrière ukrainienne détenue par la filiale Kurdyumovski Plant of Acid-Proofed Products PJSC est située dans une zone actuellement contrôlée par la Russie. Le conseil d'administration a évalué cette situation et a conclu que ce fait n'entraînait pas une perte de contrôle en vertu de la norme IFRS 10. De même, pour les autres actifs en Russie et en Ukraine, il n'y a actuellement pas de perte de contrôle au sens de l'IFRS 10. Nous suivrons cette situation de près si une situation de perte de contrôle devait se présenter.

Enfin, comme indiqué dans la note 34 «Passifs éventuels», certains litiges avec des actionnaires minoritaires étaient en suspens et en suspens en 2022. Les mêmes actionnaires minoritaires ont émis une assignation contre l'actionnaire de référence et la société après la fin de l'année, réclamant l'application de l'article 2:68 de la loi sur les sociétés, un rachat forcé de leur participation de 13 %. Cette dernière demande sera portée devant le tribunal d'arrondissement d'Anvers le 19 avril 2023, et les parties auront l'occasion d'échanger leurs mémoires dans les mois suivants ; cet échange sera suivi d'une audience au cours de laquelle les parties présenteront leurs arguments.

38 INFORMATIONS SUR LES MISSIONS DES COMMISSAIRES ET LES FRAIS Y AFFÉRENTS

La rémunération pour l'audit global et les autres services rendus par EY et son réseau peut être détaillée comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021
Frais d'audit totaux pour SCR-Sibelco SA et ses filiales	2.278	1.872
Autres services liés à l'audit	118	146
Conseils fiscaux	122	91
Total	2.518	2.109

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

39 ENTITÉS DU GROUPE

Contrôle du Groupe

La maison-mère du Groupe est SCR-Sibelco N.V.-S.A., Anvers, Belgique.

ENTREPRISES CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2021	SIÈGE SOCIAL	POURCENTAGE DE PARTICIPATION
Australie		
Rutile Pty Ltd Consolidated	Brisbane (AU)	100,00%
Sibelco Asia Pacific Pty Ltd	Brisbane (AU)	100,00%
Sibelco Australia Pty Ltd	Brisbane (AU)	100,00%
Sibelco Silica Pty Ltd	Brisbane (AU)	100,00%
Stradbroke Rutile Pty Ltd	Brisbane (AU)	100,00%
Belgique		
Act&Sorb BV	Houthalen-Helchteren (BE)	24,00%
Cofisa NV	Antwerpen (BE)	100,00%
High 5 Recycling Group NV	Antwerpen (BE)	50,00%
Limburgse Berggrinduitbating NV	Antwerpen (BE)	100,00%
Minérale SA	Lodelinsart (BE)	50,00%
NZM NV	Dessel (BE)	100,00%
Sablères de Mettet SA	Mettet (BE)	100,00%
Silfin NV	Antwerpen (BE)	100,00%
Brésil		
Jundu Nordeste Mineracao Ltda	Descalvado (BR)	50,00%
Mineração Jundu Ltda	Descalvado (BR)	50,00%
Portsmouth Participações Ltda	Descalvado (BR)	50,00%
Tansan Industria Química Ltda	Pedra di Indaia (BR)	100,00%
Unimin do Brasil Ltda	Barueri (BR)	100,00%
Unimin Mineração	Barueri (BR)	100,00%
Chine		
Sibelco Changsu Minerals Co Ltd	Suzhou City (CN)	100,00%
Sibelco Shanghai Minerals Trading Co Ltd	Shanghai (CN)	100,00%
République tchèque		
Kaolin Hlubany AS	Podborany (CZ)	100,00%
Danemark		
Sibelco Nordic A/S	Rønne (DK)	100,00%
Égypte		
Sibelco Egypt for Industrial Minerals S.A.E	Caïro (EG)	100,00%
Sinable for extracting and processing minerals S.A.E	Caïro (EG)	100,00%

ENTREPRISES CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2021	SIÈGE SOCIAL	POURCENTAGE DE PARTICIPATION
Estonie		
Krynicky Glass Recycling OÜ	Tallinn (EE)	100,00%
Finlande		
Kalke Oy AB	Vihiti (FI)	100,00%
Sibelco Nordic OY AB	Nummela (FI)	100,00%
Vectori-South Oy AB	Espoo (FI)	100,00%
France		
CERES SCEA	Paris (FR)	100,00%
G.I.R.E.V. SAS	Châtenois (FR)	100,00%
Recyverre SAS	Avignon (FR)	100,00%
Recyverre Logistique SAS	Avignon (FR)	100,00%
SCI Distroff	Avignon (FR)	100,00%
SCI Le Neuilly	Avignon (FR)	100,00%
Sibelco France SAS	Paris (FR)	100,00%
Sibelco Green Solutions SAS	Crouy (FR)	100,00%
Solover SAS	Saint-Romain-le-Puy (FR)	100,00%
Géorgie		
Georgian Minerals Ltd	Tbilisi (GE)	80,00%
Allemagne		
Sibelco Deutschland GmbH	Ransbach-Baumbach (DE)	100,00%
Sibelco Minerals GmbH	Ransbach-Baumbach (DE)	100,00%
Grèce		
Sibelco Hellas Mining SA	Thessaloniki (GR)	100,00%
Inde		
Adarsh India Mining Pvt Ltd	Hyderabad (IN)	100,00%
Sibelco India Minerals Pvt Ltd	Hyderabad (IN)	100,00%
Indonésie		
PT Sibelco Lautan Minerals	Jakarta (ID)	100,00%
Italie		
Bassanetti & C S.R.L.	Monticelli d'Ongina (IT)	100,00%
Cave Riunite Piacenza Est S.R.L.	Mortizza (IT)	59,49%
Sibelco Green Solutions S.R.L.	Robilante (IT)	90,00%
SGS Estate S.R.L.	Antegnate (IT)	100,00%
Sibelco Italia S.p.A.	Robilante (IT)	100,00%
Societa' Agricola B&B S.R.L.	Monticelli d'Ongina (IT)	100,00%
Somfer	Cremona (IT)	60,00%
Japon		
Sibelco Japan Ltd	Nagoya (JP)	70,00%

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

ENTREPRISES CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2021	SIÈGE SOCIAL	POURCENTAGE DE PARTICIPATION
Luxembourg		
NZM Lux 1 SA	Strassen (LU)	100,00%
NZM Lux 2 SA	Strassen (LU)	100,00%
NZM Lux 3 SA	Strassen (LU)	100,00%
Sibelux SA	Luxembourg (LU)	100,00%
Madagascar		
Ambilobe Minerals SRLU	Antananarivo (MA)	100,00%
Malaisie		
Sibelco Malaysia Sdn Bhd	Pasir Gudang (MY)	100,00%
Tinex Kaolin Corporation Sdn Bhd	Kuala Lumpur (MY)	100,00%
Pays-Bas		
Ankerpoort NV	Maastricht (NL)	100,00%
Ankersmit Maalbedrijven BV	Maastricht (NL)	100,00%
Ecomineraal BV	Maastricht (NL)	100,00%
Eurogrit BV	Vreeswijk (NL)	100,00%
Filcom BV	Papendrecht (NL)	100,00%
Kremer Beheer B.V.	Emmen (NL)	100,00%
Kremer Zand B.V.	Emmen (NL)	100,00%
Kremer Verpakt Zand en Grind B.V.	Emmen (NL)	100,00%
Kremer Speciaal Zand en Grind B.V.	Emmen (NL)	100,00%
Kremer B.V.	Emmen (NL)	100,00%
Quartz Werk B.V.	Emmen (NL)	100,00%
Sibelco Benelux BV	Heerlen (NL)	100,00%
Sibelco Nederland NV	Papendrecht (NL)	100,00%
Watts Blake Bearne International Holdings BV	Amsterdam (NL)	100,00%
World Ceramic Minerals BV	Maastricht (NL)	100,00%
Zandzuigbedrijf "Beetse" B.V.	Emmen (NL)	100,00%
Norvège		
Sibelco Nordic AS	Rud (NO)	100,00%
Pologne		
Krynicky Recykling S.A.	Olsztyn (PL)	100,00%
Sibelco Poland sp.z.o.o.	Gdansk (PL)	100,00%
Portugal		
Sibelco Portuguesa Lda	Rio Maior (PT)	100,00%

ENTREPRISES CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2021	SIÈGE SOCIAL	POURCENTAGE DE PARTICIPATION
Russie		
Azimut LLC	Ramenskoye (RU)	100,00%
Kvarsevye peski CJSC	Eganovo (RU)	99,04%
Ramenskiy GOK OJSC	Eganovo (RU)	99,04%
Russian Mining Company CJSC	Nebochi (RU)	100,00%
Sibelco Nebolchi LLC	Nebolchi (RU)	100,00%
Sibelco Recycling LLC	Moscow (RU)	100,00%
Sibelco Rus LLC	Eganovo (RU)	100,00%
Sibelco Voronezh LLC	Posyolok Strelitsa (RU)	100,00%
Trading House Hercules Moscow LLC	Moscow (RU)	100,00%
Singapour		
Sibelco Asia Pte Ltd	Singapore (SG)	100,00%
SIKO Pte Ltd	Singapore (SG)	100,00%
Corée du Sud		
Sibelco Korea Co. Ltd (South Korea)	Chungnam (SK)	100,00%
Espagne		
Inversiones Indonesia S.L.	Bilbao (ES)	100,00%
Sibelco Clay Trading S.A.	Barcelona (ES)	99,98%
Sibelco Laminoria S.A.	Bilbao (ES)	100,00%
Sibelco Minerales Ceramicos SA	Castellon (ES)	99,98%
Sibelco Minerales S.L.	Bilbao (ES)	99,98%
Suède		
Sibelco Nordic AB	Göteborg (SE)	100,00%
Suisse		
Sibelco Switzerland GmbH	Pratteln (CH)	100,00%
Taiwan		
Sibelco Asia Pte Ltd, Bao Lin Branch	Taichung (TW)	100,00%
Sibelco Bao Lin Co Ltd	Taichung (TW)	100,00%
Thaïlande		
GTT Holdings Ltd	Amphur Muang (TH)	100,00%
Sibelco Minerals (Thailand) Ltd	Amphur Muang (TH)	100,00%
Turquie		
Alabanda Madencilik Dis Ticaret AS	Aydin (TR)	99,98%
Alinda Madencilik Sanayi Ve Ticaret AS	Aydin (TR)	99,98%
Sibelco Turkey Madencilik Tic AS	Aydin (TR)	99,98%

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

ENTREPRISES CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2021	SIÈGE SOCIAL	POURCENTAGE DE PARTICIPATION
Ukraine		
Agrofirma Karavay LLC	Donetsk (UA)	100,00%
Donbas Clays JSC	Donetsk (UA)	100,00%
Euromineral LLC	Donetsk (UA)	100,00%
Kurdyumovsky Plant of Acid-Proofed Products PJSC	Donetsk (UA)	100,00%
LLC Silica Holdings	Kyiv (UA)	51,00%
PJSC Novoselovskoe GOK	Kharkiv (UA)	48,36%
Royaume-Uni		
Blubberhouses Moor Ltd	Sandbach (UK)	100,00%
Elastone Investments	Sandbach (UK)	100,00%
Fordath Ltd	Sandbach (UK)	100,00%
Sibelco Green Solutions UK Limited	Sandbach (UK)	100,00%
Sibelco Minerals & Chemicals (Holdings) Ltd	Sandbach (UK)	100,00%
Sibelco UK Ltd	Sandbach (UK)	100,00%
Viaton Industries Ltd	Sandbach (UK)	100,00%
Watts Blake Bearne & Co Ltd	Sandbach (UK)	100,00%
WBB Eastern Europe Ltd	Sandbach (UK)	100,00%
États Unis		
Sibelco North America, Inc	Charlotte (North Carolina, US)	100,00%

PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE AU 31 DECEMBER 2022	SIÈGE SOCIAL	POURCENTAGE DE PARTICIPATION
Australie		
Diatreme Resources Limited	Brisbane (AU)	18,64%
République tchèque		
Ficarex SRO	Teplice (CZ)	50,00%
Sklopisek Strelac AS	Mladejov (CZ)	32,55%
Danemark		
Dansand A/S	Silkeborg (DK)	50,00%
Italie		
Maffei Sarda Silicati SRL	Florinas (IT)	49,90%
Combustion Consulting Italy S.R.L.	Verona (IT)	20,00%
Royaume-Uni		
Glassflake Ltd	Leeds (UK)	25,10%
Prestige Sports Surfaces Ltd	Birmingham (UK)	50,00%
États Unis		
Eion Corp	Princeton (New Jersey, US)	12,10%

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Rapport du conseil d'administration sur les états financiers consolidés

CONFORMÉMENT À L'ART. 3:38 DU CODE DES SOCIÉTÉS BELGE

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de SCR-Sibelco NV qui se tiendra le 19 avril 2023.

Mesdames et Messieurs,

Nous avons le plaisir de soumettre à votre approbation les états financiers pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 et le rapport sur les activités de la Société et de ses filiales.

Pour l'exercice 2022, les états financiers consolidés ont été établis et publiés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union européenne.

SCR-Sibelco NV est une société basée en Belgique, leader international pour les solutions de matériaux. La Société extrait, transforme et distribue un large portefeuille de minéraux industriels spécialisés et de matériaux recyclés. Le Groupe Sibelco exploite 43 sites de production, a une présence industrielle dans 32¹ pays, et emploie environ 5.016 personnes.

¹ Sibelco est présent dans 36 pays au total.

Management Key Figures
Consolidated Financial Statements
Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements
Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE

KEY FIGURES (MILLION D'EUROS)	2022	2021	CHANGE %
Résultats consolidés			
Chiffre d'affaires	2.009	1.680	20%
EBITDA	339	271	25%
EBITDA en % du Chiffre d'affaires	16,9%	16,1%	-
EBIT	142	115	24%
Résultat net (quote-part du Groupe)	131	75	75%
Résultat net	131	77	72%
Flux de trésorerie			
Flux de trésorerie opérationnels libres	161	77	107%
Acquisitions / Cessions	(125)	(47)	168%
Financement			
Trésorerie nette / (dette)	46	147	-69%
Fonds propres	1.206	1.115	8%
Donnée / action			
Résultat par action	302,0	172,2	75%
Dividende (brute)	117,2	11,2	0%
Total des actions	470.170	470.170	0%
Actions propres	35.314	35.314	0%
Rentabilité des capitaux employés			
Capitaux employés moyens	1.935	1.557	24%
ROCE (EBIT / Capitaux employés moyens)	7,4%	7,4%	0%

Résultats du groupe

Le chiffre d'affaires rapporté a augmenté de 20% par rapport à l'année précédente pour atteindre EUR 2.009 millions. Cette augmentation est principalement due à des hausses de prix et à des améliorations de la gamme de produits. Les volumes de vente ont légèrement baissé en raison du ralentissement économique en Europe et de la situation de guerre en Ukraine qui a fortement affecté nos opérations locales. Notre exposition combinée en Russie et en Ukraine (somme de la valeur résiduelle des actifs, des prêts intragroupes et des écarts de conversion) s'élève à EUR 162,2 millions. Au total, les activités de Sibelco en Ukraine et en Russie représentent environ 5% du chiffre d'affaires et 9% de l'EBITDA (2022).

L'EBITDA déclaré a augmenté de 25% pour atteindre EUR 339 millions. Les augmentations de prix ont largement compensé l'inflation du coût des matières premières. L'effet cumulé des améliorations du mix et des prix plus élevés a conduit à une marge EBITDA de 16,9%, une amélioration marginale mais non négligeable par rapport à l'année dernière (16,1%).

Les activités de Sibelco ont enregistré une charge non récurrente de EUR 43,4 millions au niveau de l'EBIT. La majeure partie de ce montant est liée aux pertes de valeur enregistrées dans nos activités ukrainiennes (EUR 38,2 millions) en raison de la guerre en cours avec la Russie. En outre, nous avons enregistré une perte de valeur de EUR 4,9 millions pour nos activités de kaolin en Malaisie.

Le rendement du capital investi (ROCE) s'est élevé à 7,4%, y compris la charge d'EBIT non récurrente de EUR 43,4 millions. Ce chiffre est à comparer aux 7,4% enregistrés en 2021. Si l'on exclut l'effet non récurrent, le ROCE aurait été de 9,6 %.

Le taux d'impôt effectif total pour le Groupe était de 28,4%.

Le résultat net (part du groupe) s'est élevé à EUR 131 millions, contre EUR 75 millions en 2021.

Gestion des coûts et des prix

Sibelco a procédé à des augmentations de prix substantielles au cours de l'année 2022, principalement pour faire face à l'inflation des charges – en particulier dans les domaines de l'énergie, du personnel, de la logistique et du transport – mais aussi pour mieux refléter la valeur d'usage de notre offre de produits. Les frais généraux et administratifs ont augmenté nominalement, mais exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, ils sont inférieurs de plus d'un point de pourcentage par rapport à l'année dernière, résultat d'une gestion stricte des coûts et des premiers effets du plan de restructuration annoncé en novembre 2021.

Dépenses en capital et acquisitions

Le dépenses d'investissement totales (y compris le décaissement lié aux contrats de location IFRS 16) s'est élevé à EUR 142 millions en 2022, contre EUR 136 millions en 2021. Les principaux investissements de croissance étaient liés à la poursuite de projets initiés au cours des périodes précédentes, tels que la nouvelle production de recyclage du verre en Italie, les investissements dans le feldspath turc, un nouveau navire de dragage à

Financial Report

- Management Key Figures
- Consolidated Financial Statements
- Notes to the Consolidated Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements
- Statutory Financial Statements
- Notes to the Statutory Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Ronne et la construction de l'installation Act&Sorb en Belgique. En outre, Sibelco a achevé avec succès en 2022 son programme de déploiement SAP4Hana. L'ensemble du Groupe fonctionne désormais sur un modèle unique d'environnement ERP.

Sibelco a réalisé plusieurs acquisitions dans ses activités de recyclage du verre et dans ses activités de silice en 2022 :

En mars 2022, le Groupe a pris le contrôle de l'entité néerlandaise Kremer Beheer B.V. et de ses filiales, étendant ainsi les réserves et les ressources de sable siliceux dans cette région. En juillet, les réserves et les ressources en sable siliceux et en calcaire ont été renforcées par l'acquisition d'Eusebio Echave S.A. dans le nord de l'Espagne. Fin 2022, le Groupe a également acquis Bassanetti & C S.R.L. et ses filiales dans le nord de l'Italie, également actives dans l'extraction de sable siliceux.

En mai 2022, le Groupe a acquis les 51% restants des actions de la société de recyclage du verre Recyverre en France, obtenant ainsi le contrôle de cette entité et de ses filiales. Au cours du même mois, le Groupe a acquis ce qui (après une procédure de retrait obligatoire) serait finalement une participation de 100% dans Krynicki Recykling S.A., une société polonaise cotée en bourse qui est le leader du marché du recyclage du verre en Pologne, avec des participations importantes dans d'autres pays d'Europe de l'Est. La société a été retirée de la bourse avant la fin de l'année 2022.

Flux de trésorerie et financement

Sibelco a généré des flux de trésorerie positifs au cours de l'année, grâce à un bon EBITDA et à une évolution positive du fonds de roulement. Cette évolution positive du fonds de roulement a été soutenue par d'importants paiements anticipés reçus aux États-Unis, mais partiellement compensée par l'annulation temporaire du programme d'affacturage. Le total des flux de trésorerie opérationnels libres (ajustés pour le leasing) a atteint EUR 161 millions pour le groupe (EUR 77 millions en 2021). Ajusté des effets des paiements anticipés reçus des clients et de la réduction progressive de l'affacturage, le flux de trésorerie opérationnel libre aurait été de EUR 87 millions.

L'impact sur la trésorerie des acquisitions, des paiements d'intérêts, des paiements de dividendes, des changements de périmètre et des effets de change s'est traduit par une diminution nette de la trésorerie de EUR 43 millions (EUR 21 millions en 2021). La position de trésorerie nette à la fin de l'année est restée très solide, à EUR 46 millions, contre EUR 147 millions au 31 décembre 2021. La réduction de la position de trésorerie

nette s'explique par la diminution de la trésorerie nette de EUR 43 millions, les dépenses de trésorerie résultant de l'intégration des passifs financiers des entités acquises (EUR -48 millions) et d'autres éléments tels que les effets de change, les contrats de location et autres (EUR -10 millions).

Dividende

Le Conseil d'administration proposera un dividende de EUR 117,2 par action pour l'ensemble de l'année 2022, qui sera soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle d'avril 2023. Ce montant est identique à celui de 2021 et reflète la confiance du Conseil d'administration dans le potentiel de génération de flux de trésorerie de Sibelco à l'avenir.

PERSPECTIVES

La demande pour les produits de Sibelco a diminué depuis le second semestre 2022, en particulier dans les secteurs qui sont affectés soit par le coût élevé de l'énergie, soit par l'augmentation des taux d'intérêt, soit par les deux (céramique, verre pour la construction). En outre, nos activités en Ukraine se sont pratiquement arrêtées. En revanche, nos activités qui alimentent les marchés des puces électroniques et des cellules photovoltaïques se portent bien. Nous nous attendons à ce que les mêmes tendances se traduisent en 2023.

TECHNOLOGIE ET INNOVATION

Nos programmes de technologie et d'innovation sont en parfaite adéquation avec notre objectif et notre vision Sibelco 2025. Sibelco crée de la valeur grâce à une culture de l'innovation dans trois domaines clés :

- Décarboniser nos principaux marchés de production de minéraux et nos marchés en aval
- Développer de nouvelles solutions matérielles pour aider nos clients
- Développer des produits avec une exposition sur des marchés à forte croissance.

En 2022, nous avons continué à mettre en œuvre notre stratégie d'exécution ciblée sur un nombre prioritaire de programmes d'innovation. Nos programmes d'innovation prioritaires ont été sélectionnés pour répondre à une ou plusieurs tendances et défis clés du marché afin de soutenir la stratégie de Sibelco. Les programmes d'innovation de Sibelco

Financial Report

- Management Key Figures
- Consolidated Financial Statements
- Notes to the Consolidated Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements
- Statutory Financial Statements
- Notes to the Statutory Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

rassemblent des scientifiques, des ingénieurs et des partenaires externes de premier plan pour réaliser notre ambition. Nous exécutons notre programme avec des partenariats internes et externes en nous concentrant sur les points suivants

- application et solutions de traitement des minerais
- applications minérales et utilisations spéciales
- collaboration en matière de développement technologique
- les coentreprises et les prises de participation.

Parmi les faits marquants de l'année 2022, citons la mise en service de l'usine de recyclage du verre de San Cesario en Italie, où Sibelco a déployé avec succès une technologie de pointe en matière de processus de recyclage, qui permet d'obtenir des rendements plus élevés et des performances de qualité inégalées dans l'industrie. L'usine de San Cesario permet également à Sibelco de se rapprocher de son ambition à long terme de développer une usine de recyclage zéro déchet, neutre en carbone. L'usine a atteint sa pleine production au cours de l'année civile 2022 et démontre notre position de leader du recyclage du verre en Europe.

Nous avons développé et déployé avec succès notre solution de filtration de l'eau «Blueguard», les projets pilotes se poursuivant avec les clients en 2023. Sibelco développe et déploie des solutions à faible émission de carbone avec le déploiement réussi de notre projet pilote d'électrification des séchoirs qui soutient notre engagement publié en 2022 de réduire l'intensité de nos émissions de carbone des champs d'application 1 et 2 de 5 % par an. Ces engagements ont également été enregistrés dans le cadre de la Science Based Targets Initiative (SBTI). Sibelco continue d'investir dans le développement de solutions de matériaux d'entrée à faible teneur en carbone sur les marchés de la construction et de la fabrication du verre.

Le nouveau centre de technologie et d'innovation, situé dans nos bureaux de Maastricht (Pays-Bas), a été inauguré en 2022 et de nouveaux laboratoires ont été créés dans le centre de recherche de Brightlands, situé à proximité, aux Pays-Bas. Le nouveau centre et les laboratoires serviront de centre d'excellence pour l'innovation, contribuant à accélérer et à améliorer l'échange de connaissances et la collaboration au-delà des disciplines commerciales et des frontières géographiques.

RAPPORT SUR LA GESTION DES RISQUES

Gestion des risques financiers

VUE D'ENSEMBLE

Le groupe est exposé aux risques suivants du fait de son utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de change
- risque de taux d'intérêt
- le risque de liquidité
- risque lié aux matières premières

Cette note présente des informations sur l'exposition du groupe à chacun des risques susmentionnés, sur les objectifs, les politiques et les procédures du groupe en matière de mesure et de gestion des risques, ainsi que sur la gestion du capital par le groupe. D'autres informations quantitatives figurent dans les présents états financiers consolidés.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour le groupe si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles.

On considère qu'il n'y a pas d'exposition significative en raison de la non-exécution possible des contreparties aux instruments financiers, autres que les créances commerciales et autres créances détenues par le groupe.

Compte tenu du grand nombre de clients dispersés à l'échelle internationale, le groupe a une concentration limitée du risque de crédit en ce qui concerne ses créances commerciales et autres.

Ce type de risque financier est géré de manière décentralisée.

Le Groupe constitue une provision pour dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues en ce qui concerne les créances commerciales et autres (voir la politique comptable h) Instruments financiers et la note 31 Instruments financiers).

Financial Report

Management Key Figures
Consolidated Financial Statements
Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements
Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

RISQUE DE CHANGE

Le groupe est exposé à différents types de risques de change :

- la traduction
- économique
- transactionnel

Le groupe n'a actuellement aucune couverture documentée d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Le risque économique est le risque que la position concurrentielle de l'entreprise soit affectée par les fluctuations des taux de change.

L'exposition transactionnelle concerne les obligations contractuelles libellées dans des monnaies étrangères autres que la monnaie fonctionnelle.

Le groupe a adopté en 2007 une politique de gestion de ces risques.

L'exposition économique peut être couverte au niveau de l'entité dans des conditions strictes et dans un délai limité. La comptabilité de couverture des flux de trésorerie est alors appliquée.

Les risques transactionnels sont systématiquement couverts lorsqu'ils sont significatifs.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est géré pour la dette financière nette consolidée du groupe avec pour objectif principal de garantir le coût à moyen terme.

Pour ce faire, le Groupe gère ce risque de manière centralisée, en se basant sur l'évolution de la dette financière nette consolidée du Groupe. La connaissance de cette dette est assurée par un reporting régulier, qui décrit la dette financière de chaque entité et en indique les différentes composantes et caractéristiques.

Le service de trésorerie du groupe donne régulièrement des conseils au comité exécutif à cet égard.

Pour les swaps de taux d'intérêt, les flux de trésorerie sont basés sur le calcul de la valeur de marché. Après l'émission de l'emprunt obligataire au début de 2022, aucun autre swap de taux d'intérêt n'a été conclu au cours de l'année 2022. Afin de couvrir le risque de taux d'intérêt pour la période comprise entre le début du processus d'émission des obligations

en décembre 2021 et l'émission effective en 2022, le Groupe a conclu des swaps de taux d'intérêt en décembre 2021. Ces swaps de taux d'intérêt ont tous été réglés au début de 2022. Le Groupe utilisera à nouveau ces instruments de couverture dans des circonstances qui seront alignées sur la stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt du Groupe.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Pour garantir la liquidité et la flexibilité financière à tout moment, le groupe, en plus de sa trésorerie disponible, dispose de plusieurs lignes de crédit non engagées et engagées dans plusieurs devises et pour des montants considérés comme adéquats pour les besoins de financement actuels et à court terme. En outre, le groupe a la possibilité de recourir à l'affacturage comme source supplémentaire de liquidités (programme interrompu en 2022).

RISQUE LIÉ AUX MATIÈRES PREMIÈRES

Compte tenu de la forte dépendance à l'égard de l'énergie (principalement le gaz et l'électricité) dans le processus de production et de la grande volatilité des prix de l'énergie, en particulier depuis le début de la guerre en Ukraine, le groupe a modifié sa stratégie de couverture en mettant en place un modèle de couverture long to short avec des couloirs cibles de couverture étroits. Les couvertures sont prises sur une période de 4 ans. Par conséquent, en particulier pour les durées les plus longues, le groupe a conclu des contrats de couverture financière de l'énergie qui sont désignés comme des couvertures de flux de trésorerie très efficaces, afin de couvrir ce risque lié aux matières premières.

Gestion du risque opérationnel

Pour protéger nos actifs et nos revenus contre les risques assurables, différents programmes d'assurance internationaux ont été mis en place. Cette couverture internationale nous permet de bénéficier de conditions optimales tout en optimisant les coûts. Toutes les assurances internationales sont de type «tous risques sauf» et sont souscrites auprès de compagnies d'assurance financièrement saines et jouissant d'une excellente réputation.

Les principaux programmes d'assurance collective sont les suivants

- Assurance responsabilité civile générale et produits, couverte par un panier d'assureurs différents
- Assurance contre les dommages matériels et les pertes d'exploitation, souscrite auprès d'un assureur noté A, couvrant toutes les principales usines de production dans le monde.

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

- l'assurance des administrateurs et dirigeants, qui couvre les administrateurs et dirigeants de Sibelco et de toutes ses sociétés affiliées
- Assurance maritime, couvrant tous les transports par voie d'eau.

Sibelco fait également appel au marché de l'assurance pour couvrir les risques spécifiques de certaines de ses activités non récurrentes et pour couvrir les risques pour lesquels l'assurance est obligatoire.

Certains risques sont également partiellement assurés par la captive de réassurance de Sibelco, car nous considérons qu'ils sont mieux contrôlés et gérés que la moyenne du marché. Une partie des risques liés aux biens, à la responsabilité civile, à l'indemnisation des accidents du travail et au fret maritime, en deçà d'un certain seuil, est conservée au sein de la captive.

Pour de plus amples informations sur la gestion des risques d'entreprise et la manière dont les risques sont identifiés et évalués, nous nous référons à la section sur l'audit interne du rapport sur la gouvernance d'entreprise.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le 31st de janvier 2023, la direction de Sibelco a proposé un rachat immédiat et complet des 76 % restants du capital social d'Act&Sorb, pour un prix d'achat initial de 1,2 million d'euros, complété par un complément de prix pouvant atteindre 8,8 millions d'euros, en fonction de la marge brute réelle d'Act&Sorb au cours des 6 premiers mois de 2024. D'ici au 31st de décembre 2022, le Groupe a déjà le contrôle d'Act&Sorb grâce à la majorité des droits de vote liés aux 24% d'actions que le Groupe possède.

En juillet 2021, le Groupe a acquis une participation initiale de 16,1% dans Centro Raccolta Vetro (CRV), une société de recyclage de verre basée à Trani, dans le sud de l'Italie, pour un montant d'environ 0,4 million d'euros. Il a été convenu dans l'accord-cadre signé le 29 juillet 2021 que la transaction était structurée comme une acquisition en deux étapes à réaliser par (i) une acquisition initiale de la participation de 16,1% du capital social de la société et (ii) une acquisition ultérieure, après obtention de toutes les autorisations requises pour la construction de la nouvelle installation de production et de toutes les autres conditions préalables, des 83,9% restants du capital social de CRV. Comme l'obtention des permis environnementaux et toutes les autres conditions ont été remplies début 2023, Sibelco a décidé d'exercer l'option d'achat pour obtenir les 83,9% restants de CRV. La clôture de l'opération est estimée à la fin du mois de mars 2023.

Au 31 décembre 2022, le Conseil a conclu que les conditions d'une perte de contrôle au titre de la norme IFRS 10 pour nos actifs russes et ukrainiens ne sont pas remplies. Cependant, depuis le 1er janvier, la carrière ukrainienne détenue par la filiale Kurdyumovski Plant of Acid-Proofed Products PJSC est désormais située dans une zone actuellement contrôlée par la Russie. Le Conseil a évalué cette situation et est parvenu à la conclusion que ce fait ne crée pas une situation de perte de contrôle conformément à la norme IFRS 10. De même, pour les autres actifs en Russie et en Ukraine, il n'y a actuellement pas de perte de contrôle au sens de l'IFRS 10. Nous suivons de près cette situation si une situation de perte de contrôle qualifiée devait se produire.

Financial Report

Management Key Figures
Consolidated Financial Statements
Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements
Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Certains litiges avec des actionnaires minoritaires sont en cours et ont été traités au cours de l'exercice 2022 (voir également la note 34 «Éventualités» dans les états financiers consolidés). En outre, après la clôture de l'exercice 2022, les mêmes actionnaires minoritaires ont émis une assignation contre l'actionnaire de référence et la société, réclamant l'application de l'article 2:68 de l'ordonnance sur le crédit d'impôt, un rachat forcé de leur participation de 13 %. Cette dernière demande sera introduite devant le tribunal d'Anvers le 19 avril 2023, et les parties auront l'occasion, dans les mois suivants, d'échanger leurs conclusions ; cet échange sera suivi d'une audience au cours de laquelle les parties présenteront leurs arguments.

Les membres du Conseil d'administration souhaitent remercier l'ensemble du personnel de SCR-Sibelco NV et les employés du monde entier pour leurs efforts dévoués en vue d'atteindre nos objectifs.

Anvers, 9 mars 2023

Signé par les membres du conseil d'administration

Financial Report

Management Key Figures
Consolidated Financial Statements
Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements
Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Rapport du commissaire



EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Borsbeeksebrug 26
B - 2600 Anvers (Berchem)

Tel: +32 (0) 3 270 12 00
ey.com

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de SCR-Sibelco NV pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société SCR-Sibelco NV (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »). Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de de trésorerie consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que les annexes (formant ensemble les « Comptes Consolidés » et qu'inclus aux pages 53 à 142 dans la section du Rapport Financier 2022 / Annual Report 2022), et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 20 avril 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 10 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de SCR-Sibelco NV, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 2.690.816 (en milliers) et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 131.465 (en milliers).

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - « ISA's »). Les responsabilités qui

nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Besloten vennootschap
Société à responsabilité limitée
RPR/Bruxel - RPM/Bruxelles - BTW-TVA BE0446.334.711-BAN N° BE71 2100 9059 0069
*handelend in naam van een vennootschap/agissant au nom d'une société

A member firm of Ernst & Young Global Limited

Financial Report

Management Key Figures
Consolidated Financial Statements
Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements
Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci

proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.



Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. En outre, nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur le rapport de gestion.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Anvers, le 20 mars 2023

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par



Patrick Rottiers *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL



Christoph Oris *
Partner
*Agissant au nom d'une SRL

23PR0003

États financiers statutaires 2022

BILAN DU 31 DÉCEMBRE 2022

Actif

EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021
ACTIFS IMMOBILISÉS	1.882.957	1.872.401
Immobilisations incorporelles	32.634	32.763
Immobilisations corporelles	38.250	38.050
Terrains et constructions	10.041	8.451
Installations, machines et outillage	8.748	11.179
Mobilier et matériel roulant	942	1.123
Autres immobilisations corporelles	1.041	1.190
Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés	17.478	8.807
Immobilisations financières	1.812.073	1.808.887
Entreprises liées	1.807.354	1.808.783
<i>Participations</i>	1.798.959	1.802.595
<i>Créances</i>	8.395	6.189
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	4.616	-
<i>Participations</i>	4.616	-
Autres immobilisations financières	103	104
<i>Actions et parts</i>	59	59
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	44	45
ACTIFS CIRCULANTS	110.628	82.276

EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021
Créances à plus d'un an	3.440	-
Autres créances	3.440	-
Stocks et commandes en cours d'exécution	5.455	6.207
Stocks	5.455	6.207
Approvisionnements	3.326	3.632
En-cours de fabrication	321	251
Produits finis	1.805	2.277
Marchandises	3	24
Acomptes versés	-	23
Créances à un an au plus	91.145	58.104
Créances commerciales	83.888	54.670
Autres créances	7.257	3.434
Placements de trésorerie	5.608	5.385
Actions propres	3.971	3.971
Autres placements	1.637	1.414
Valeurs disponibles	473	6.864
Comptes de régularisation	4.507	5.716
TOTAL DE L'ACTIF	1.993.585	1.954.677

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

[Management Key Figures](#)[Consolidated Financial Statements](#)[Notes to the Consolidated Financial Statements](#)[Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements](#)[Statutory Financial Statements](#)[Notes to the Statutory Financial Statements](#)[Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements](#)**Additional Information****Passif**

EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021
CAPITAUX PROPRES	1.503.814	1.614.621
Capital	25.000	25.000
Capital souscrit	25.000	25.000
Primes d'émission	12	12
Plus-values de réévaluation	324	324
Réserves	1.478.404	1.554.809
Réserve légale	2.500	2.500
Réserves indisponibles	4.223	4.223
<i>Pour actions propres</i>	3.971	3.971
<i>Autres</i>	252	252
Réserves immunisées	19.348	19.348
Réserves disponibles	1.452.333	1.563.050
Subventions en capital	74	164
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	2.225	2.536
Provision pour risques et charges	2.225	2.536
Pensions et obligations similaires	730	637
Obligations environnementales	1.195	1.204
Autres risques et charges	300	695
DETTES	487.546	393.778
Dettes à plus d'un an	72.410	244.982
Dettes financières	72.410	244.982
<i>Autres emprunts</i>	72.410	244.982
Dettes à un an au plus	408.613	142.970
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	260.572	7.994
Dettes financières	699	-
<i>Autres emprunts</i>	699	-
Dettes commerciales	59.360	46.557
<i>Fournisseurs</i>	59.360	46.557
Dettes fiscales, salariales et sociales	30.796	26.415
<i>Impôts</i>	2.385	2.059
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	28.411	24.356
Autres dettes	57.186	62.004
Comptes de régularisation	6.523	5.826
TOTAL DU PASSIF	1.993.585	1.954.677

COMPTE DE RESULTATS

au 31 décembre 2022

EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021
Ventes et prestations	218,226	204,416
Chiffre d'affaires	125,640	125,969
Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution	(403)	23
Production immobilisée	2,842	2,354
Autres produits d'exploitation	90,145	76,069
Produits d'exploitation non récurrents	2	-
Coût des ventes et des prestations	(226,622)	(218,165)
Approvisionnements et marchandises	(18,205)	(17,277)
Achats	(18,559)	(18,035)
Variations des stocks	354	757
Services et biens divers	(120,354)	(108,712)
Rémunérations, charges sociales et pensions	(46,999)	(53,291)
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement sur immobilisations incorporelles et corporelles	(13,818)	(14,438)
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	(713)	99
Provisions pour risques et charges	312	(497)
Autres charges d'exploitation		
Les charges opérationnelles non récurrentes	(26,845)	(24,049)
Resultat d'exploitation Profit (Perte)	(8,396)	(13,749)

EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021
Produits financiers	104,298	459,139
Produits des immobilisations financières	77,012	62,294
Produits des actifs circulants	402	407
Autres produits financiers	1,561	772
Le résultat financier non récurrent	25,323	395,666
Charges financières	(94,195)	(411,062)
Charges des dettes	(4,867)	(2,755)
Autres charges financières	(2,476)	(1,003)
Charges financières non récurrentes	(86,852)	(407,304)
Resultat de l'exercice avant impôts Profit (Perte)	1,707	34,328
Impôts sur le résultat	(82)	(77)
Impôts		(77)
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		-
Profit (Perte) de l'exercice	1,625	34,251
Profit (Perte) de l'exercice à affecter	1,625	34,251

Financial Report

Management Key Figures
 Consolidated Financial Statements
 Notes to the Consolidated Financial Statements
 Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements
 Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Notes aux états financiers statutaires

Résumé des règles de comptabilisation

Les règles de comptabilisation ont été établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 relatif aux comptes annuels des entreprises.

I. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Logiciel : comptabilisé à sa valeur d'acquisition. Les amortissements sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur une période de 3 à 5 ans.
- Droits d'émission : d'après les dispositions légales belges en matière de comptes annuels, les droits d'émission octroyés ou reçus doivent être comptabilisés comme des immobilisations incorporelles.

Si ces droits ont été achetés sur le marché, ils doivent être comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Dans le cas où ils ont été achetés à une valeur inférieure ou reçus à titre gracieux, ces droits peuvent être comptabilisés à leur valeur nominale ou à zéro. Aucun amortissement ne peut leur être associé, mais ils sont soumis à un test de dépréciation.

II. IMMOBILISATIONS CORPORELLES : COMPTABILISÉES À LEUR VALEUR D'ACQUISITION. LES AMORTISSEMENTS SONT CALCULÉS SELON LA MÉTHODE LINÉAIRE OU DÉGRESSIVE.

Les investissements à partir de 2020 ne sont amortis que linéairement.

Les pourcentages d'amortissement annuels sont :

- Bâtiments : 5 - 14,28 %
- Terrains pour exploitation : 7,14 %
- Machines et installations : 10 - 20 %
- Équipement informatique : matériel 20 - 33,33 %
- Mobilier et matériel de bureau : 20 %
- Parts de remplacement : 20 - 33,33 %
- Matériel roulant : 20 - 33,33 %
- Aménagement des immeubles en location : 5 - 11,11 %
- Coûts préliminaires à l'exploitation d'une carrière : 7,14 %

III. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les participations sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Des moins-values sont appliquées aux réductions de valeur durables.

IV. EN L'ABSENCE DE CRITÈRES JURIDIQUES QUI PERMETTENT D'IDENTIFIER LES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES EN DEHORS DES CONDITIONS NORMALES DE MARCHÉ, AUCUNE INFORMATION N'A PU ÊTRE INCLUE DANS LA RUBRIQUE VOL-KAP 6.15

V. STOCKS

- Produits finis : comptabilisés selon leurs coûts de fabrication directs, sauf si ces derniers sont supérieurs au prix de vente net.
- Les biens de consommation, matières auxiliaires et articles à la vente sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition (FIFO), sauf si cette valeur est supérieure au prix du marché.

VI. CRÉANCES

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les réductions de valeur dans le cas de créances douteuses sont comptabilisées et déduites des postes de l'actif auxquels elles sont afférentes.

VII. CONVERSION DE DEVICES ÉTRANGÈRES

Les créances et dettes en souffrance libellées en devises étrangères sont comptabilisées en fonction du taux de change applicable à la date du bilan.

Les opérations en devises étrangères reprises au compte de résultat sont converties selon des taux qui se rapprochent des taux de change réels en vigueur au moment de l'opération en question.

Les résultats des taux de change sont comptabilisés comme résultats financiers nets.

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

VIII. PROVISIONS

Pour satisfaire aux prescriptions légales en la matière, des provisions doivent être constituées pour couvrir les frais de pensions de retraite et autres obligations.

Restructuration de carrière : en ce qui concerne la remise en état de terrains exploités, nous sommes soumis à des obligations de la part de diverses autorités. Une provision doit être constituée dans ce contexte sur la base d'une estimation très détaillée.

IX. CASH POOLING

La plupart des disponibilités (compte courant) sont sujettes à un « zero-balancing » quotidien. Elles sont présentées au bilan 41 et aux comptes 48.

X. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont utilisés pour couvrir les risques d'intérêt et de change.

En ce qui concerne la couverture des intérêts, conformément aux principes comptables applicables dans le cadre des opérations de couverture, les fluctuations tant positives que négatives de la valeur du marché de l'instrument financier ne sont pas reprises dans le résultat au terme de la période. S'il est question d'instruments financiers spéculatifs, seules les dettes latentes sont reprises dans le résultat, selon la méthode Lower of Cost or Market. Ces moins-values latentes sont présentées au passif sur les comptes de régularisation et sur les autres coûts financiers. Conformément au principe de prudence, les plus-values latentes ne sont pas considérées comme des revenus acquis et ne sont donc pas reprises dans le résultat.

Les contrats à terme pour la couverture des fluctuations des taux de change des devises étrangères à la fin de l'exercice comptable sont réévalués au taux de change officiel en vigueur au terme de l'exercice.

XI. COMPTABILISATION DES PRODUITS ET DES COÛTS

Les produits et les coûts résultant de la vente d'un actif sont comptabilisés au cours de l'exercice, au cours duquel la majeure partie des risques du bien transféré est transférée à l'acheteur. Le transfert de la majeure partie des risques correspondra au transfert de la propriété du bien ou, s'il est séparé en deux parties, au transfert de la propriété du bien. Propriété des biens ou, s'il est séparé, au transfert des risques de perte ou d'endommagement des biens. Les produits et les coûts liés à la prestation de services seront comptabilisés dans l'exercice financier au cours duquel l'essentiel du service est rendu.

Financial Report

Management Key Figures
 Consolidated Financial Statements
 Notes to the Consolidated Financial Statements
 Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements
 Statutory Financial Statements
Notes to the Statutory Financial Statements
 Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Rapport du Conseil d'Administration sur les états financiers statutaires

CONFORMÉMENT À L'ART. 3:6 DU CODE DES SOCIÉTÉS
EXERCICE 2022

A l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires du 19 avril 2023
de NV SCR-Sibelco NV

Mesdames et Messieurs,

Nous avons le plaisir de soumettre à votre approbation les états financiers statutaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de vous rendre compte des activités de la Société et de ses filiales.

Pour l'exercice 2022, les états financiers consolidés ont été établis et publiés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par la Commission européenne. Les états financiers statutaires ont été établis conformément aux GAAP belges.

SCR-Sibelco NV est une société belge qui combine ses activités industrielles nationales dans trois grandes installations de production de sable siliceux et ses participations et sa gestion de filiales toutes spécialisées dans l'extraction, la production et la distribution d'une large gamme de minéraux industriels de haute qualité, situées dans 32 pays à travers le monde.

Résultat financier statutaire

EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021
Compte de résultats condensé		
Ventes et prestations	218.226	204.416
Coût des ventes et des prestations	(226.622)	(218.165)
Bénéfice/(perte) d'exploitation	(8.396)	(13.749)
Résultat financier	10.103	48.077
Bénéfice/(Perte) de la période avant impôts	1.707	34.328
Impôts sur le revenu	(82)	(77)
Bénéfice/(Perte) de l'exercice	1.625	34.251
Autres éléments clés du bilan		
Immobilisations financières	1.812.073	1.808.887
Immobilisations corporelles et incorporelles	70.884	63.514
Autres actifs	110.628	82.276
Total des actifs	1.993.585	1.954.677
Capital et réserves	1.503.814	1.558.362
Dettes	489.771	396.314

VENTES ET PRESTATIONS

Les ventes et prestations sont constitués du chiffre d'affaires (EUR 126 millions), des autres produits d'exploitation (EUR 90 millions) et de la production immobilisée (EUR 3 millions).

Le chiffre d'affaires se situe au même niveau que l'année dernière, mais la dynamique du marché est différente. Même si notre usine de Dessel reste le principal contributeur (70%), la demande de notre produit à haute valeur ajoutée, la cristobalite, a diminué. De nouvelles dynamiques de marché sont apparues en raison de l'arrivée de nouveaux concurrents et de l'augmentation des goulets d'étranglement logistiques et des prix. Cet impact n'est pas entièrement reflété dans les chiffres d'affaires car différentes augmentations de prix ont été initiées tout au long de l'année pour compenser les coûts plus élevés dus à l'inflation (prix de l'énergie, coûts du personnel,...).

Financial Report

- Management Key Figures
- Consolidated Financial Statements
- Notes to the Consolidated Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements
- Statutory Financial Statements
- Notes to the Statutory Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

En plus du chiffre d'affaires, les autres produits d'exploitation font partie des ventes et prestations. Les principales composantes de ces autres produits d'exploitation sont les frais de gestion et les coûts informatiques refacturés à toutes les filiales de Sibelco.

COÛTS DES VENTES ET DES PRESTATIONS

Les coûts des ventes et des prestations se sont élevés à EUR 226,6 millions, soit une hausse de EUR 8,5 millions par rapport à 2021. En raison de la crise énergétique actuelle, nous avons absorbé des coûts énergétiques et logistiques plus élevés (EUR +11,6 millions). Les coûts de personnel ont diminué en 2022 par rapport à 2021. La principale dynamique a été la diminution des charges à payer pour les plans d'incitation à long terme et les primes de l'année. En 2021, une provision pour restructuration a été constituée, qui n'a plus d'effet sur nos coûts en 2022.

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier pour 2022 s'élève à un revenu total de EUR 10,1 millions. En 2022, le revenu total des dividendes s'élève à EUR 77 millions, tandis que la réalisation de la vente de NZM Grit est un gain de EUR 12 millions. Ceci est compensé par des réductions de valeur sur des participations qui ont été comptabilisées sur WBB International Holding (EUR 39 millions), la société holding de nos entités ukrainiennes, Inversiones Indonesia (EUR 33 millions) et Sibelco Nordic A/S Denmark (EUR 5,2 millions), pour un total de EUR 76,8 millions.

Bilan

Le total des actifs de la SCR-Sibelco atteint presque EUR 2 milliards. Un total de EUR 1,8 milliard concerne le portefeuille d'investissements financiers. Bien que le portefeuille total n'ait changé que de EUR 3,2 millions par rapport à 2021, la dynamique sous-jacente est quelque peu contrastée. Nous avons investi dans une société de recyclage de verre, Krynicki Recykling S.A., pour un montant total de EUR 85,3 millions. D'autre part, les dépréciations expliquées dans la section sur les résultats financiers ont entraîné une diminution de EUR 76,8 millions.

Au niveau des immobilisations incorporelles et corporelles, les principaux mouvements enregistrés en 2022 concernent des acquisitions (EUR 20,9 millions), ainsi que des amortissements et des dépréciations récurrents. Les principales acquisitions sont des investissements liés à l'informatique (logiciels et matériel, y compris le nouveau système ERP et les projets d'amélioration de l'infrastructure liés à l'accès sans fil à notre réseau), des acquisitions de terrains (EUR 3,3 millions) et des acquisitions d'équipements de

production (EUR 5,4 millions - dont EUR 1,3 million pour l'agrandissement de 6 silos pour le stockage de la farine de silice fine à Dessel).

Les créances commerciales ont augmenté de 29,2 millions d'euros, en raison des montants refacturés à nos filiales au titre des frais de gestion et des frais informatiques à la fin de l'année 2022.

Les charges différées et les produits à recevoir sont liés aux charges payées d'avance et sont conformes à 2021.

Les dettes ont augmenté de EUR 93,8 millions pour atteindre EUR 487,5 millions en 2022. Au cours de l'année, nous avons convenu d'un nouveau prêt avec notre propre banque interne (Silfin) pour EUR 110 millions (achat de la participation dans Krynicki Recykling S.A.).

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le 31 janvier 2023, la direction de Sibelco a proposé un rachat immédiat et complet des 76 % restants du capital social d'Act&Sorb, pour un prix d'achat initial de EUR 1,2 million, complété par un complément de prix pouvant atteindre EUR 8,8 millions, en fonction de la marge brute réelle d'Act&Sorb au cours des 6 premiers mois de 2024. D'ici le 31 décembre 2022, le Groupe a déjà le contrôle d'Act&Sorb grâce à la majorité des droits de vote liés aux 24% d'actions que le Groupe possède.

Certains litiges avec des actionnaires minoritaires sont en cours et ont été traités au cours de l'exercice 2022 (voir également la note 34 « Éventualités » dans les états financiers consolidés). En outre, après la clôture de l'exercice 2022, les mêmes actionnaires minoritaires ont émis une assignation contre l'actionnaire de référence et la société, invoquant l'application de l'article 2:68 de l'ordonnance sur le retrait, et réclamant le rachat forcé de leur participation de 13 %. Cette dernière demande sera introduite devant le tribunal d'Anvers le 19 avril 2023, et les parties auront l'occasion, dans les mois suivants, d'échanger leurs conclusions ; cet échange sera suivi d'une audience au cours de laquelle les parties présenteront leurs arguments.

Financial Report

- Management Key Figures
- Consolidated Financial Statements
- Notes to the Consolidated Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements
- Statutory Financial Statements
- Notes to the Statutory Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

INSTRUMENTS FINANCIERS

La SCR-Sibelco NV peut utiliser des instruments financiers dérivés - tels que des swaps d'intérêt et des swaps de change - exclusivement pour gérer l'exposition aux taux d'intérêt et aux taux de change. La SCR-Sibelco NV n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives et ne les émet pas dans ce but.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Hormis le risque de crédit lié aux créances commerciales et autres détenues par la société, aucun risque important n'est considéré comme existant en vertu de la non-exécution possible dans le chef des contreparties aux instruments financiers.

La société est exposée aux risques de change résultant des créances et dettes commerciales et autres en devises étrangères. Les risques de change sont systématiquement couverts lorsqu'ils sont significatifs.

Le risque de taux d'intérêt est géré pour la position financière nette de la société avec l'objectif principal de garantir le coût à moyen terme.

Afin de garantir la liquidité et la flexibilité financière à tout moment, l'entreprise dispose, en plus de sa trésorerie disponible, de plusieurs lignes de crédit dont les montants sont considérés comme adéquats pour les besoins de financement actuels et à court terme.

TECHNOLOGIE ET INNOVATION

Nos programmes de technologie et d'innovation sont en parfaite concordance avec notre objectif et notre vision Sibelco 2025. Sibelco crée de la valeur grâce à une culture d'Innovation dans trois domaines clés :

- Décarboniser nos principaux marchés de production de minéraux et nos marchés en aval
- Développer de nouvelles solutions matérielles pour aider nos clients
- Développer des produits avec une exposition sur des marchés à forte croissance.

En 2022, nous avons continué à mettre en œuvre notre stratégie d'exécution ciblée sur un nombre prioritaire de programmes d'innovation. Nos programmes d'innovation prioritaires ont été sélectionnés pour répondre à une ou plusieurs tendances et défis clés du marché afin de soutenir la stratégie de Sibelco. Les programmes d'innovation de Sibelco rassemblent des scientifiques, des ingénieurs et des partenaires externes de premier plan pour réaliser notre ambition. Nous exécutons notre programme avec des partenariats internes et externes en nous concentrant sur les points suivants

- application et solutions de traitement des minerais
- applications minérales et utilisations spéciales
- collaboration en matière de développement technologique
- les coentreprises et les prises de participation.

Parmi les faits marquants de l'année 2022, citons la mise en service de l'usine de recyclage du verre de San Cesario en Italie, où Sibelco a déployé avec succès une technologie de pointe en matière de processus de recyclage, qui permet d'obtenir des rendements plus élevés et des performances de qualité inégalées dans l'industrie. L'usine de San Cesario permet également à Sibelco de se rapprocher de son ambition à long terme de développer une usine de recyclage zéro déchet neutre en carbone. L'usine a atteint sa pleine production au cours de l'année civile 2022 et démontre notre position de premier rang du recyclage du verre en Europe.

Nous avons développé et déployé avec succès notre solution de filtration de l'eau «Blueguard», les projets pilotes se poursuivant avec les clients en 2023. Sibelco développe et déploie des solutions à faible émission de carbone avec le développement réussi de notre projet pilote d'électrification des séchoirs qui soutient notre engagement publié en 2022 de réduire l'intensité de nos émissions de carbone des champs d'application 1 et 2 de 5 % par an. Ces engagements ont également été enregistrés dans le cadre de la Science Based Targets Initiative (SBTI). Sibelco continue d'investir dans le développement de solutions de matériaux d'entrée à faible teneur en carbone sur les marchés de la construction et de la fabrication du verre.

Le nouveau centre de technologie et d'innovation, situé dans nos bureaux de Maastricht (Pays-Bas), a été inauguré en 2022 et de nouveaux laboratoires ont été créés dans le centre de recherche de Brightlands, situé à proximité, aux Pays-Bas. Le nouveau centre et les laboratoires serviront de centre d'excellence pour l'innovation, contribuant à accélérer et à améliorer l'échange de connaissances et la collaboration au-delà des disciplines commerciales et des frontières géographiques.

Financial Report

- Management Key Figures
- Consolidated Financial Statements
- Notes to the Consolidated Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements
- Statutory Financial Statements
- Notes to the Statutory Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

CIRCONSTANCES QUI PEUVENT AVOIR UNE INFLUENCE SIGNIFICATIVE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Sibelco suit de près l'évolution du conflit entre la Russie et l'Ukraine car elle possède plusieurs carrières et sites de production dans les deux pays. Les opérations militaires en Ukraine et les sanctions économiques qui en découlent contre la Fédération de Russie perturbent gravement la capacité de Sibelco à exploiter ces entités. L'impact comptable (y compris les dépréciations, les impacts ECC et les évaluations de contrôle) sera continuellement réévalué en 2023 en fonction des développements géopolitiques continus.

PROFIL DE RISQUE

Le caractère mixte de SCR-Sibelco NV, ses activités en tant que holding et groupe industriel, la répartition géographique de ses participations et investissements, ainsi que le large portefeuille de produits et la diversification, se traduisent par un profil de risque sain et bien équilibré.

Le Conseil d'Administration n'a connaissance d'aucun risque ou incertitude important auquel la société est confrontée et pour lequel aucune provision ou précision n'a été incluse dans les comptes annuels du 31 décembre 2022. Nous renvoyons au rapport de gestion des risques qui fait partie des comptes consolidés pour une description plus détaillée de l'analyse et de la gestion des risques.

LE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le présent rapport contient des informations sur la gouvernance au cours de l'année 2022 au niveau des différents organes de l'entreprise, et couvre des faits spécifiques concernant l'assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration et ses différents comités, y compris le comité ad hoc mis en place par le Conseil d'Administration.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de SCR-Sibelco NV est l'organe suprême du groupe Sibelco. Il est assisté d'un Comité d'audit, d'un Comité des rémunérations et d'un Comité du développement durable nouvellement créé.

POUVOIRS ET RÉUNIONS

Le Conseil d'Administration exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et les statuts de la société. En outre, conformément au règlement du Conseil d'Administration et de la gouvernance, les pouvoirs suivants sont spécifiquement réservés au Conseil d'Administration :

- la détermination/approbation de la stratégie générale de l'entreprise. Cela inclut le pouvoir de déterminer les questions stratégiques importantes au sein de la société, d'approuver les plans, les budgets annuels et autres et les changements structurels importants (y compris toute acquisition ou cession d'actions, d'activités, d'actifs stratégiques, d'une société ou d'une activité), ainsi que la responsabilité des relations entre la société et ses actionnaires. La stratégie générale est formulée en étroite collaboration avec le Comité exécutif (ExCo), sous la direction du CEO ;
- l'adoption/établissement des comptes annuels statutaires et consolidés de la société pour approbation par l'assemblée générale et l'approbation du rapport annuel. Dans ce contexte, le Conseil d'Administration doit :
 - approuver un cadre de contrôle interne et de gestion des risques pour la société et le groupe établi par l'ExCo, et surveiller la mise en œuvre du cadre et l'utilisation des ressources disponibles à cet effet ;
 - assurer l'intégrité et la divulgation en temps utile des états financiers de la société et du groupe ; et
 - superviser le travail du commissaires aux comptes et superviser la fonction d'audit interne ;
- la convocation et l'organisation des assemblées générales de la société ;

Financial Report

- Management Key Figures
- Consolidated Financial Statements
- Notes to the Consolidated Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements
- Statutory Financial Statements
- Notes to the Statutory Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

- l'élection du Président du Conseil d'Administration et l'approbation de la répartition des responsabilités entre le Président et le CEO ;
- définir la mission, les pouvoirs, la composition et la rémunération du comité d'audit, du comité de rémunération et de nomination et des autres comités du Conseil d'Administration qu'ils décident de créer, et nommer et révoquer les membres de ces comités du Conseil d'Administration ;
- le suivi et l'examen de l'efficacité des comités du Conseil d'Administration ;
- la détermination de la structure, des pouvoirs et les devoirs de l'ExCo de la société. Cela comprend principalement la nomination, la révocation et la rémunération du PDG et des autres membres de l'ExCo, ainsi que la formulation des critères selon lesquels l'ExCo gèrera le groupe ;
- la supervision des performances de l'ExCo : le Conseil d'Administration sera guidé dans sa tâche de supervision par le Président avec l'aide des comités du Conseil d'Administration. À la fin de chaque trimestre, le directeur général informe le Conseil d'Administration, de manière très détaillée, de l'évolution et des perspectives de la société. Le directeur général fournit au Conseil d'Administration, au moins deux fois par an, des rapports de suivi concernant les principaux programmes stratégiques de la société ;
- La cooptation de nouveaux directeurs en cas de vacance.

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMPOSITION DU CONSEIL

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour une période de trois ans.

En avril 2022, l'actionnaire a pris acte de la démission de M. Hans-Josef Grehl, dont le mandat a pris fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, et a désigné Pierre Nothomb SRL, avec le représentant permanent Pierre Nothomb, pour remplacer M. Hans-Josef Grehl pour un mandat d'un an, soit l'année restante du mandat, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2023.

Les mandats de Cytifinance SA, avec le représentant permanent Michel Delloye, ASSaPP NV avec le représentant permanent Jean-Louis de Cartier de Marchienne et le mandat de Jean-Marc Ueberecken ont été renouvelés pour une nouvelle période de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.

En raison de ce changement, la composition du Conseil d'Administration de SCR-Sibelco NV au 31 décembre 2022 était la suivante :

		Première Nomination	Expiration Mandat actuel
IDw Consult BVBA	Bert De Graeve (rep. perm.)	22/04/2015	2024
ASSaPP NV	Jean-Louis de Cartier de Marchienne (rep. perm.)	3/04/2020	2025
	France de Sadeleer	22/04/2015	2024
Cytifinance SA	Michel Delloye (rep. perm.)	20/04/2016	2025
Argali Capital BV	Pascal Emsens (rep. perm.)	19/04/2017	2023
	Walter Emsens	7/06/2005	2024
	Christoph Grosspeter	27/04/2011	2023
	Kerstin Konradsson	21/04/2021	2024
Calavon Finance SAS	Jean-Pierre Labroue (rep. perm.)	26/06/2017	2024
Pierre Nothomb SRL	Pierre Nothomb (rep. perm.)	20/04/2022	2023
	Jean-Marc Ueberecken	7/06/2005	2025
Zuyfin SPRL	Evrard van Zuylen van Nyevelt (rep. perm.)	30/04/2008	2023
	Srinivasan Venkatakrisnan	21/04/2021	2024
Soverin SA	Michel Verhaeghe de Naeyer (rep. perm.)	27/04/2011	2023

PRÉSENCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni onze fois, soit par une réunion physique, soit par téléconférence. En septembre 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni en Norvège, combinant la réunion stratégique annuelle et la réunion régulière du Conseil d'Administration avec une visite de l'usine norvégienne de néphéline à Sternøy. Les onze réunions du Conseil d'Administration comprenaient les cinq réunions régulières du Conseil d'Administration, ainsi que six réunions supplémentaires du Conseil d'Administration convoquées pour traiter de sujets spécifiques nécessitant l'attention particulière des membres du Conseil d'Administration.

Financial Report

- Management Key Figures
- Consolidated Financial Statements
- Notes to the Consolidated Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements
- Statutory Financial Statements
- Notes to the Statutory Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Tous les membres du Conseil d'Administration ont participé régulièrement aux réunions :

		Présence
IDw Consult bvba	Bert De Graeve (rep. perm.)	11/11
ASSaPP NV	Jean-Louis de Cartier de Marchienne (rep. perm.)	10/11
	France de Sadeleer	11/11
	Michel Delloye (rep. perm.)	11/11
Cytfinance SA	Michel Delloye (rep. perm.)	11/11
Argali Capital BVBA	Pascal Emsens (rep. perm.)	11/11
	Walter Emsens	10/11
	Christoph Grosspeter	11/11
	Kerstin Konradsson	11/11
Calavon Finance SAS	Jean-Pierre Labroue (rep. perm.)	10/11
Pierre Nothomb SRL	Pierre Nothomb (rep. perm.)	6/11
	Jean-Marc Ueberecken	10/11
Zuyfin SPRL	Evrard van Zuylen van Nyevelt (rep. perm.)	9/11
	Srinivasan Venkatakrishnan	10/11
Soverin SA	Michel Verhaeghe de Naeyer (rep. perm.)	10/11

Avant le début de chaque réunion, une vérification des conflits d'intérêts a été effectuée, afin de s'assurer qu'aucun des membres du Conseil d'Administration n'était en conflit avec les sujets à l'ordre du jour tels qu'annoncés dans la convocation à la réunion. De temps en temps, un membre du Conseil d'Administration s'est abstenu de participer à la discussion par précaution pour ne pas enfreindre les règles relatives aux conflits d'intérêts.

Chaque ordre du jour du Conseil contenait des sujets spécifiques à l'ExCo qui ont été discutés en présence des membres de l'ExCo qui ont apporté des éclaircissements et des détails sur les questions abordées.

Chaque réunion du Conseil d'Administration s'est terminée par une session à huis clos, à laquelle seuls les membres du Conseil d'Administration et le secrétaire général ont assisté.

Les sujets récurrents à l'ordre du jour du Conseil d'Administration comprenaient notamment les rapports et recommandations des comités, le rapport du PDG, les performances et les questions de sécurité, les fusions et acquisitions, la situation des réserves de l'entreprise, les performances financières et opérationnelles de l'entreprise, la composition du comité exécutif, l'agenda exécutif et la rémunération du comité exécutif, l'examen des litiges, les enquêtes auprès des employés, la rétention des talents et le programme de transformation Sibelco 2025.

Pour plus d'informations sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration, il convient de se référer au rapport de rémunération figurant plus loin dans le présent rapport sur la gouvernance d'entreprise.

Le Conseil d'Administration procède régulièrement à l'évaluation de son fonctionnement et de celui de ses différents comités. En 2020, cette évaluation a été réalisée avec le soutien de la Guberna. Un exercice d'évaluation similaire est organisé au cours du premier semestre 2023.

Comité pour le développement durable

Lors de sa réunion de mars 2022, le Conseil d'Administration a mis en place un comité de durabilité dont la mission est d'assister le Conseil d'Administration dans les domaines suivants :

- conseiller le Conseil d'Administration sur la définition de la stratégie et des priorités du groupe en matière de développement durable ;
- recommander au Conseil d'Administration le cadre, les politiques et les indicateurs clés de performance appropriés en matière de développement durable et superviser leur mise en œuvre par la direction de temps à autre ;
- recommander au Conseil d'Administration un cadre permettant d'intégrer les priorités en matière de développement durable dans les processus clés du groupe, tels que les fusions et acquisitions, le T&I, l'évaluation et la gestion des risques matériels ;
- conseiller le Conseil d'Administration sur d'éventuels programmes d'incitation au développement durable pour le groupe ;
- Contrôler les notations de durabilité et l'étalonnage des performances ; soutenir la direction dans les évaluations de l'importance relative, les consultations des parties prenantes, la définition des priorités et des objectifs ;
- recommander au Conseil d'Administration le format et le contenu appropriés pour le rapport annuel sur le développement durable, qui fera partie - ou non - du rapport annuel et de toute autre information externe obligatoire ou volontaire sur la stratégie de développement durable du groupe ;
- recommander au Conseil d'Administration des options de financement durable (obligation verte) ;
- superviser le budget de l'engagement communautaire et les principes d'attribution ;
- recommander des moyens d'améliorer le positionnement et l'image de marque de Sibelco en tant que champion du développement durable et de la communauté, tant en interne qu'en externe.

Financial Report

- Management Key Figures
- Consolidated Financial Statements
- Notes to the Consolidated Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements
- Statutory Financial Statements
- Notes to the Statutory Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Le Comité du développement durable est composé des membres du Conseil d'Administration suivants : Mme Kerstin Konradsson (Présidente du comité), Mme France de Sadeleer, ASSaPP NV avec le représentant permanent M. Jean-Louis de Cartier de Marchienne et Argali Capital BV, avec le représentant permanent M. Pascal Emsens.

Les autres personnes participant régulièrement à ces réunions étaient les suivantes : IDw Consult BV, avec M. Bert De Graeve comme représentant permanent, Président du Conseil d'Administration, Hilmar Rode, PDG du groupe, Ian Sedgman, directeur de la stratégie et du développement commercial, Cathy Blervacq, vice-Présidente chargée du développement durable, et la secrétaire intérimaire du comité, Mme Sandrine Besnard-Corblet, directrice juridique.

Au cours de sa première année de fonctionnement en 2022, le comité s'est réuni quatre fois. Les principaux sujets à l'ordre du jour du Comité du développement durable comprenaient la directive sur la diligence raisonnable en matière de développement durable des entreprises, la politique et les objectifs en matière de CO2, la diversité, l'inclusion et l'appartenance (DIB), la planification de la fermeture et la restauration, la position foncière et l'utilisation future des terres.

Tous les membres du comité ont participé à toutes les réunions :

		Présence
	Kerstin Konradsson	4/4
ASSaPP NV	Jean-Louis de Cartier de Marchienne (rep. perm.)	4/4
	France de Sadeleer	4/4
Argali Capital BV	Pascal Emsens (rep. perm.)	4/4

Comité des rémunérations

Ce comité conseille le Conseil d'Administration en ce qui concerne :

- la nomination et la reconduction des membres du Conseil d'Administration et de l'ExCo, après une évaluation en bonne et due forme ;
- la politique de rémunération la plus appropriée et l'analyse comparative, ainsi que la rémunération des membres du Conseil d'Administration et du comité exécutif, y compris les règles relatives aux primes et aux incitations à long terme, ainsi que les principales conditions d'emploi et de cessation d'emploi ;
- la divulgation des montants des rémunérations des administrateurs et des dirigeants ;

- le budget approprié pour la formation des employés et le suivi du développement de carrière et de la planification de la succession appliqués dans l'entreprise.

Le comité de rémunération était composé des membres du Conseil d'Administration suivants : Calavon Finance SAS, avec comme représentant permanent M. Jean-Pierre Labroue (Président du Comité), M. Walter Emsens, Mme Kerstin Konradsson et Soverin SA, avec comme représentant permanent M. Michel Verhaeghe de Naeyer.

Les autres personnes participant régulièrement à ces réunions étaient : IDw Consult BV, avec M. Bert De Graeve comme représentant permanent, Président du Conseil d'Administration, Hilmar Rode, CEO du groupe, et Karine Parent, CHRO du groupe.

Le comité des rémunérations s'est réuni huit fois au cours de l'exercice 2022. Le comité a notamment examiné le STIP/LTIP et les KPI, la politique des ressources humaines, la rétention des talents, les nominations et la rémunération du Conseil d'Administration et du comité exécutif, les effectifs de référence du comité exécutif et de l'ELT, et l'enquête auprès des employés.

Tous les membres du comité ont participé à toutes les réunions :

		Présence
Calavon Finance SAS	Jean-Pierre Labroue (rep. perm.)	8/8
	Walter Emsens	8/8
	Kerstin Konradsson	8/8
Soverin SA	Michel Verhaeghe de Naeyer (rep. perm.)	8/8

Comité d'audit

Les principales fonctions et responsabilités du comité d'audit sont les suivantes :

1. surveiller le processus d'information financière et recommander l'approbation des états financiers semestriels et annuels, y compris l'examen et la recommandation pour l'approbation de tout communiqué de presse sur les résultats ;
2. contrôler l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques de l'entreprise ; examiner le processus de détermination de l'appétit pour le risque
3. contrôler la fonction d'audit interne et son efficacité ; approuver le plan d'audit interne et examiner les rapports et les résultats d'audit interne importants
4. suivre et évaluer le contrôle légal des comptes annuels et consolidés de l'entreprise et donner suite aux questions et recommandations formulées par les auditeurs externes ;

Financial Report

- Management Key Figures
- Consolidated Financial Statements
- Notes to the Consolidated Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements
- Statutory Financial Statements
- Notes to the Statutory Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

5. examiner l'indépendance de l'auditeur externe, en particulier lorsqu'il fournit à la société des services supplémentaires, examiner le plan d'audit et l'étendue des travaux et examiner les conclusions de l'audit externe

Les quatre membres non exécutifs du Conseil d'Administration qui composent le comité d'audit sont : M. Srinivasan Venkatakrishnan (Président du comité), Cytifinance SA, avec M. Michel Delloye comme représentant permanent, Argali Capital BV, avec M. Pascal Emsens comme représentant permanent, et Zuyfin SPRL, avec M. Evrard van Zuylen van Nyevelt comme représentant permanent, et avec cette composition, le comité dispose des connaissances et de l'expérience financières requises par la charte du comité d'audit.

Les autres personnes suivantes ont participé régulièrement à ces réunions : IDw Consult BV, avec M. Bert De Graeve comme représentant permanent, Hilmar Rode, PDG du groupe, Frédéric Deslypere, CFO du groupe, Cédric Mulfinger, responsable de l'audit interne et de la gestion des risques, et Patrick Rottiers et Christoph Oris comme représentants permanents de l'auditeur externe, Ernst & Young Bedrijfsrevisoren.

Au cours de l'exercice 2022, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois. Les sujets récurrents abordés par le Comité d'audit étaient les principaux risques et le profil de risque de l'entreprise, le plan d'audit interne, les questions liées aux SI, les KPI annuels, les éléments de base du programme de transformation (Sibelco 2025), l'émission d'obligations, la politique de délégation d'autorité, les perspectives de performance financière. Chaque session du comité comprenait une séance à huis clos avec l'auditeur externe.

Tous les membres du comité ont assisté à toutes les réunions du comité :

		Présence
	Srinivasan Venkatakrishnan	4/4
Argali Capital BVBA	Pascal Emsens (rep. perm.)	4/4
Cytifinance SA	Michel Delloye (rep. perm.)	4/4
Zuyfin SPRL	Evrard van Zuylen van Nyevelt (rep. perm.)	4/4

Fonction d'audit

La mission première de l'audit interne est d'offrir des évaluations impartiales et objectives au CEO, au Conseil d'Administration et au comité d'audit concernant l'efficacité, l'efficacité et la stabilité des processus et des contrôles du groupe Sibelco pour la gestion des risques

et la réalisation des objectifs. En outre, il confirme que le Groupe Sibelco opère selon les normes éthiques les plus élevées et en accord avec ses valeurs.

La fonction d'audit interne est assurée par le département d'audit interne et de gestion des risques, qui relève directement du directeur financier et qui a un accès direct au Président du Conseil d'Administration et au Président du comité d'audit. En outre, l'auditeur interne assiste à chaque réunion du comité d'audit.

L'auditeur externe du Groupe Sibelco est EY Bedrijfsrevisoren BV (IRE N° B00160), avec des représentants permanents Patrick Rottiers (IRE N° A01365) et Christoph Oris (IRE N° A02341), dont le mandat a été renouvelé pour une durée de 3 ans en 2022, se terminant à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025. A partir de l'exercice 2023, EY Bedrijfsrevisoren BV sera représentée par Christoph Oris (IRE N° A02341) et Eric Van Hoof (IRE N° A02075). Au cours de l'exercice 2022, les honoraires d'EY Bedrijfsrevisoren BV pour l'exercice 2022 ont été structurés comme suit :

	2022
Total des honoraires d'audit de SCR-Sibelco et de ses filiales	2.278.000
Autres services liés à l'audit	118.000
Services fiscaux	122.000
Total	2.518.000

GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE

Le cadre de gouvernance de Sibelco a été établi à la demande du Conseil d'Administration et du Comité d'audit. Il reflète la philosophie de Sibelco en matière de risque et aide à gérer efficacement les risques par le biais du processus de gestion des risques de l'entreprise, coordonné par le vice-Président de l'audit interne et de la gestion des risques du groupe. Elle garantit que les informations relatives à la gestion des risques sont communiquées de manière appropriée et servent de base à la prise de décision et à la responsabilisation à tous les niveaux pertinents de l'organisation de Sibelco. La gouvernance s'applique aux entités de Sibelco et est intégrée dans le cadre du programme de gestion des risques d'entreprise dans l'ensemble de l'organisation, conformément au «modèle des trois lignes de défense». Ce modèle établit une distinction entre les fonctions qui détiennent et gèrent les risques, les fonctions qui supervisent les risques et les fonctions qui fournissent une assurance indépendante. Les risques sont classés en cinq catégories : Stratégique, Marché, Opérations, Finance et ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Les principaux risques sont évalués et classés en fonction de leur impact et de leur probabilité. La responsabilité est attribuée et des plans d'action (y compris

Financial Report

- Management Key Figures
- Consolidated Financial Statements
- Notes to the Consolidated Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements
- Statutory Financial Statements
- Notes to the Statutory Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

des échéances) sont définis avec l'Exco et les responsables fonctionnels afin d'atténuer davantage les risques identifiés.

CADRE DE CONTRÔLE INTERNE

À la demande du Conseil d'Administration et du comité d'audit, la direction, en partenariat avec l'audit interne, a élaboré un cadre de contrôle interne complet. Ce cadre comprend des éléments essentiels tels que les politiques et les normes du groupe, une définition claire des rôles et des responsabilités, la délégation d'autorité, la séparation des tâches, la mise en œuvre de normes minimales de contrôle interne pour des risques spécifiques et un suivi régulier par le biais d'une auto-évaluation annuelle des contrôles en ligne.

Toutes les entités de Sibelco sont tenues de respecter le cadre de contrôle interne et de documenter la conformité à ces principes fondamentaux.

AUDIT INTERNE MONDIAL

À la demande du comité d'audit, la stratégie globale d'audit interne se concentre sur les points suivants :

- l'amélioration de la maturité des contrôles internes et de la gestion des risques ;
- ajouter de la valeur et améliorer les opérations de Sibelco en partageant les meilleures pratiques basées sur les expériences/compétences internes et externes ;
- une communication et un partage continus avec toutes les parties prenantes au sein de l'organisation ;
- se concentrer sur les activités clés de l'entreprise et renforcer l'audit basé sur le risque ;
- l'intégration de la « réalisation des coûts et des bénéfices » dans ses missions d'audit et son approche consultative : pragmatique avec un accent sur l'atténuation des risques, les contrôles internes, la normalisation/harmonisation des processus et l'efficacité.

Toutes les activités d'audit sont basées sur le risque et quatre types d'audits ont été définis pour soutenir la réalisation de la stratégie : audits thématiques/fonctionnels, revues d'usine, audits de processus et demandes ad hoc de la direction. Le plan d'audit interne global est basé sur l'évaluation des risques du groupe et est examiné et approuvé par le comité d'audit sur une base annuelle.

Conformément aux lois applicables et à notre politique de dénonciation adoptée en 2022, Sibelco a ouvert une ligne de signalement pour signaler d'éventuelles violations des lois, du Code de conduite de Sibelco ou d'une politique de l'entreprise. La ligne de signalement est gérée par un tiers indépendant qui traite les informations de manière confidentielle et même anonyme si la partie qui fait le signalement le souhaite. La ligne de signalement

est accessible à tous les employés de Sibelco dans le monde entier, ainsi qu'à toute autre partie prenante ou membre du public. Les rapports entrants sont contrôlés et traités par le département de conformité de Sibelco. Sibelco a également adopté une politique de non-représailles afin de s'assurer que ses employés et autres parties prenantes se sentent en sécurité lorsqu'ils expriment leurs préoccupations.

Comité ad hoc du Conseil d'Administration

Le comité ad hoc du Conseil d'Administration installé depuis mars 2021 a poursuivi le processus de vente d'une participation minoritaire dans le capital social de la société, qui a été mise en vente par un certain nombre d'actionnaires minoritaires. Le Comité ad hoc du Conseil composé de Bert De Graeve (représentant permanent de IDw Consult BVBA), Michel Delloye (représentant permanent de Cytifinance SA) et Jean-Pierre Labroue (représentant permanent de Calavon Finance SAS), a, sur décision du Conseil, continué à collaborer au processus de vente en facilitant l'accès à la gestion et aux informations de la société dans les limites légales et réglementaires.

Comité exécutif

Depuis 2006, le Conseil d'Administration a délégué ses pouvoirs de gestion et de fonctionnement au Comité exécutif (ExCo) ou Directiecomité tel que défini dans l'ancien article 524 du droit belge des sociétés. L'ExCo opère sous la direction du CEO.

Les objectifs de l'ExCo sont les suivants :

- Assurer un rendement durable à nos actionnaires ;
- Assurer la croissance continue du groupe.
- Les responsabilités de l'ExCo sont notamment les suivantes :
- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie du groupe et de chacune de ses composantes et secteurs d'activité ;
- l'élaboration et le suivi des plans à court et à long terme, ainsi que le suivi des résultats des différents secteurs d'activité et des opérations régionales du groupe ;
- la mise en œuvre des contrôles internes sur la base du cadre de contrôle interne et de gestion des risques approuvé par le Conseil d'Administration ;
- la préparation des comptes annuels en vue de leur présentation au Conseil d'Administration et de leur divulgation en temps utile.

L'ExCo agit sous la supervision du Conseil d'Administration et est chargé de mettre en

Financial Report

- Management Key Figures
- Consolidated Financial Statements
- Notes to the Consolidated Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements
- Statutory Financial Statements
- Notes to the Statutory Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

œuvre les décisions du Conseil d'Administration.

Le directeur général est la principale interface entre le Conseil d'Administration et l'ExCo.

Le 28 mars 2022, John van Put, EVP Operations Europe et Chief Industrial Officer, a quitté le Comité exécutif et Sibelco et le 31 mars 2022, Birger Nilsen, EVP International, a également démissionné du Comité exécutif et de Sibelco.

Jair Amorim Rangel, vice-Président international, a rejoint le comité exécutif le 1er juin 2022 et Solomon Baumgartner, vice-Président des opérations en Europe et directeur industriel, le 1er juillet 2022.

Suite à ces changements, la composition du Comité exécutif au 31 décembre 2022 est la suivante :

		Début mandat
Hilmar Rode	Chief Executive Officer	1/09/2020
Solomon Baumgartner	EVP Operations Europe and Chief Industrial Officer	1/07/2022
Sandrine Besnard-Corblet	Chief Legal Officer	15/11/2021
Frédéric Deslypere	Chief Financial Officer	1/01/2022
Paolo Gennari	EVP Commercial Europe	1/07/2021
Karine Parent	Chief Human Resources Officer	10/08/2020
Jair Rangel	EVP International	1/06/2022
Ian Sedgman	Chief Strategy & Business Development Officer	10/01/2022

En 2022, il a été décidé que les membres du Comité exécutif peuvent exercer leur fonction par l'intermédiaire d'une entité juridique pour laquelle ils agissent en tant que représentant permanent. La mise en œuvre de cette décision aura lieu en 2023 et le résultat sera présenté dans le rapport annuel 2023.

L'ExCo exerce les pouvoirs de gestion de la société et des composantes du groupe dans les limites de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires et au Conseil d'Administration. Le directeur général est soutenu dans l'exercice de ses fonctions par les autres membres de l'ExCo.

Pour les questions relevant de l'autorité de l'ExCo, la Société est valablement représentée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres de l'ExCo.

Assemblée Générale annuelle en 2022

La société a tenu son Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 20 avril 2022 lors d'une réunion en personne, avec de nombreuses présentations et une session de questions-réponses. Au cours de cette assemblée des actionnaires, des informations ont été données, entre autres, sur les performances financières de l'entreprise, y compris le chiffre d'affaires, l'EBITDA, le ROCE et le Cash Flow, le programme de transformation Sibelco 2025, les performances en matière de sécurité, la situation en Russie et en Ukraine et ses implications pour Sibelco, les évolutions du marché, les investissements de croissance, l'émission de l'obligation, l'agenda ESG et la main-d'œuvre de Sibelco. En outre, les actionnaires ont reçu des informations sur le dividende et la politique de dividende, la gouvernance actuelle de l'entreprise et sa rémunération, ainsi que sur les nouveaux membres du Conseil d'Administration proposés à l'élection.

Tous les points de l'ordre du jour de la réunion ont été abordés et les points de l'ordre du jour nécessitant une décision des actionnaires ont fait l'objet d'un vote. La plupart des décisions ont été approuvées par les actionnaires à la majorité des voix, à l'exception de la décharge accordée à l'un des membres du Conseil d'Administration, M. Hans-Josef Grehl. En ce qui concerne le refus de la décharge à M. Hans-Josef Grehl, le Conseil d'Administration a établi un rapport spécial qui est également publié dans la section du rapport annuel consacrée à la gouvernance d'entreprise.

Actions et dividendes

Le capital social de la SCR-Sibelco est représenté par un total de 470 170 actions sans valeur nominale, dont 401 218 (85,33%) actions nominatives inscrites au registre des actionnaires de la société et 68 952 (14,67%) actions dématérialisées détenues à titre privé sur des comptes-titres par l'intermédiaire de banques. Les informations sur les actions propres se trouvent à la page Erreur ! Signet non défini..

À l'heure actuelle, la société n'a pas de programme de rachat d'actions et le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à émettre de nouvelles actions par le biais d'un volant de capital autorisé.

Chaque action donne droit à un dividende qui est déclaré chaque année conformément à une politique de dividende.

Financial Report

- Management Key Figures
- Consolidated Financial Statements
- Notes to the Consolidated Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements
- Statutory Financial Statements
- Notes to the Statutory Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Lors de sa réunion de mars 2022, le Conseil d'Administration, conseillé par le comité d'audit, a reconfirmé la politique de dividende qui vise à distribuer chaque année 55 millions d'euros ou 50 % de son flux de trésorerie disponible non endetté sous forme de dividendes, le montant le plus élevé étant retenu.

Cette règle a été appliquée pour la première fois pour le dividende versé en 2022 au titre du résultat 2021 et le sera à nouveau pour le dividende à verser en 2023 au titre du résultat 2022. Dans certains cas bien définis, le Conseil d'Administration peut proposer un dividende extraordinaire.

Le Conseil estime que la politique de dividende proposée assure un équilibre optimal entre (i) une flexibilité financière prudente pour saisir les opportunités de croissance organique et inorganique, (ii) un rendement attrayant et durable pour les actionnaires, (iii) un accès flexible aux marchés financiers et (iv) la poursuite des objectifs plus larges de Sibelco en matière de développement durable.

La décision finale concernant la distribution d'un dividende appartient toujours aux actionnaires de Sibelco réunis en Assemblée Générale.

En ce qui concerne les transactions d'actions, le Conseil d'Administration a adopté en 2016 une politique sur les délits d'initiés qui prévoit des périodes fermées et éventuellement des périodes restreintes.

Communication avec les actionnaires

Outre les informations communiquées pendant et avant l'Assemblée Générale annuelle formelle des actionnaires, les actionnaires ont reçu d'autres informations et nouvelles sur les activités et les résultats de l'entreprise par le biais de diverses communications tout au long de l'année.

Les actionnaires ont été invités à assister à une webdiffusion en mars et en août 2022 afin de recevoir les points saillants des résultats de l'exercice 2021 et des résultats semestriels de 2022, respectivement. À ces occasions, un communiqué de résultats et une présentation ont également été rendus publics sur le site web de l'entreprise.

En outre, les actionnaires inscrits sur la liste de diffusion de la lettre d'information électronique de l'entreprise ont également reçu 4 lettres d'information trimestrielles détaillant les activités de l'entreprise au cours du trimestre écoulé et 5 communications

spécifiques, notamment pour annoncer l'état des opérations en Russie et en Ukraine, l'acquisition de l'installation de recyclage du verre à Krynicky, le projet Sibelco 2025 et l'émission et la garantie d'un emprunt obligataire.

Les actionnaires peuvent s'inscrire à tout moment à cette liste de diffusion, soit par le biais du site web, soit par l'intermédiaire de shareholder@sibelco.com.

Rapport spécial du Conseil d'Administration en vertu de l'Assemblée Générale annuelle du 20 avril 2022

Lors de sa réunion du 22 juin 2022, le Conseil a adopté le rapport ad hoc suivant suite au refus de décharge lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 20 avril 2022, conformément à l'article 7:156 de la loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses.

INTRODUCTION

Le présent rapport est établi à la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue le 20 avril 2022 à 14h00 à Mol-Rauw (ci-après l'«Assemblée»). Cette assemblée a traité huit points à l'ordre du jour, dont celui relatif à l'octroi ou non de la décharge aux administrateurs de la Société pour d'éventuelles fautes commises dans le cadre de leur mandat au cours de l'exercice 2021 (allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021). Quarzwerke GmbH et LL Holding GmbH (ci-après conjointement «QW») ainsi qu'un certain nombre d'autres actionnaires présents à l'assemblée ont voté (avec tous leurs droits de vote, soit un total de 64 252 voix, dont 61 003 provenant de QW) contre l'octroi de la décharge pour l'exercice 2021 à M. Hans-Josef Grehl, ce qui a entraîné le refus de la décharge. Tous les autres administrateurs ont reçu la décharge. Une copie du procès-verbal de la réunion peut être obtenue sur simple demande.

Le 6 mai 2022, une lettre a été envoyée à QW par M. Bert De Graeve, au nom du Conseil d'Administration de la Société, concernant le refus susmentionné de QW d'accorder la décharge à M. Grehl lors de l'assemblée. Dans cette lettre, il était demandé à QW d'expliquer plus en détail les raisons de sa décision de voter contre la décharge de M. Hans-Josef Grehl. Une copie de la lettre datée du 6 mai 2022 peut être obtenue sur simple demande.

2. QW a envoyé une lettre de réponse le 12 mai 2022, dont une copie peut être obtenue sur simple demande. Cette lettre de réponse est exposée plus en détail ci-dessous et est également considérée conjointement avec l'assignation de QW dans laquelle elle introduit

Financial Report

- Management Key Figures
- Consolidated Financial Statements
- Notes to the Consolidated Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements
- Statutory Financial Statements
- Notes to the Statutory Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

une réclamation minoritaire contre les administrateurs actuels et anciens de la Société. Dans ce contexte, QW a également entamé une procédure en référé contre la Société, dans laquelle QW, en tant qu'actionnaire minoritaire, demande la nomination d'un groupe d'experts en vertu de l'article 7:160 du Code belge des sociétés et des associations (ci-après «BCCA») pour enquêter sur les prétendus indices de violation de l'intérêt social de la Société et pour évaluer les dommages qui en résultent pour les actifs de la Société, afin de poursuivre une action minoritaire contre les administrateurs. Dans l'attente de l'issue de la procédure en référé concernant l'expertise de la société, la plainte minoritaire a été renvoyée au rôle général, sans qu'aucun calendrier ne soit fixé pour les observations écrites ou l'audience.

REVENDEICATION CONTRE M. HANS-JOSEF GREHL

Ce rapport permet aux administrateurs de traiter de manière approfondie le point à l'ordre du jour concernant la décharge refusée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 22 juin 2022.

Dans sa lettre de réponse du 12 mai 2022, dont une copie figure à l'annexe 3, QW écrit, pour justifier son refus d'accorder la décharge à tous les administrateurs, que les raisons en sont connues :

«Pour des raisons que vous connaissez parfaitement, Quarzwerke GmbH et LL Holding GmbH (ensemble «QW») ont voté systématiquement contre la décharge de tous les administrateurs lors de la dernière assemblée générale de SCR-Sibelco NV/SA («Société»). Compte tenu de la correspondance que nous avons entretenue ces dernières années, ce vote ne vous aura pas surpris. [...]»

QW ne donne pas d'autres raisons que celles mentionnées ci-dessus. QW n'a pas non plus expliqué son vote lors de l'assemblée générale.

Le seul point de référence du Conseil d'Administration est la lettre de réponse du 12 mai 2022. Dans cette lettre, QW fait référence à une ancienne correspondance.

Enfin, QW écrit dans sa lettre de réponse que non seulement les (anciens) administrateurs mais aussi la direction exécutive de la société ont commis des erreurs, mais se réfère à cet égard à la fusion Covia en 2017-2018 et ne cite donc pas de prétendues erreurs de gestion commises au cours de l'exercice 2021. Le refus de donner décharge à M. Grehl ne fait pas référence à de prétendues erreurs de gestion commises par la direction générale. Cette question n'est donc pas traitée plus avant dans le présent rapport, dont l'objet est de déterminer les conséquences qui devraient être attachées par le Conseil d'Administration au refus d'accorder la décharge à M. Grehl.

Le Conseil d'Administration a examiné la correspondance entre la société et QW, mais n'a trouvé aucune allégation à l'encontre de M. Grehl.

En outre, le Conseil d'Administration a pris connaissance de l'assignation introduisant la demande de la minorité. Dans cette assignation, aucune faute de gestion spécifique n'est alléguée à l'encontre de M. Grehl. Elle attribue uniquement des fautes au Conseil d'Administration en général.

La majorité des allégations contre le Conseil d'Administration sont liées à la fusion Covia de 2017. Ces allégations relatives à la fusion Covia ne sont pas pertinentes pour le présent refus de QW de voter en faveur de la décharge des administrateurs lors de l'assemblée pour les actes de gestion commis au cours de l'exercice 2021. En effet, la décharge pour l'exercice 2021 ne peut porter que sur les fautes commises au cours de cet exercice.

En outre, dans l'assignation en vue de l'introduction de l'action minoritaire, QW fait référence à trois erreurs qui constitueraient des violations du droit des sociétés et pour lesquelles les administrateurs sont solidairement responsables (en vertu de l'ancien droit des sociétés), et pour lesquelles, par conséquent, M. Hans-Josef Grehl serait responsable même si l'erreur alléguée avait été commise par un autre administrateur :

Refus de répondre aux questions des actionnaires : le Conseil d'Administration ne peut qu'établir qu'au cours de l'exercice 2021, il a été répondu à toutes les questions posées par les actionnaires ;

Refus d'inscription à l'ordre du jour : le Conseil d'Administration ne trouve aucun cas de refus d'inscription à l'ordre du jour d'une assemblée générale tenue en 2021 ;

Violation de la procédure relative aux conflits d'intérêts : cette allégation concerne le règlement dans le cadre de la faillite de Covia, qui, selon QW, aurait été approuvé par le Conseil d'Administration sans l'application de la procédure relative aux conflits d'intérêts, mais ce règlement date de 2020, et se situe donc également en dehors de l'exercice 2021.

CONCLUSION

En l'absence de réponse concrète dans la lettre de Quarzwerke du 12 mai 2022 à la lettre du Conseil d'Administration, à l'exception d'une référence générale à une ancienne correspondance, le Conseil d'Administration a été contraint de vérifier lui-même, sur la base de la demande de minorité déposée par QW, si certaines erreurs datant de la période concernée du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 pouvaient être imputées à M. Grehl. Après examen, le Conseil d'Administration conclut qu'aucune erreur de l'exercice 2021 ne peut être attribuée à M. Grehl.

Financial Report

- Management Key Figures
- Consolidated Financial Statements
- Notes to the Consolidated Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements
- Statutory Financial Statements
- Notes to the Statutory Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Une copie des annexes auxquelles il est fait référence peut être obtenue sur demande au siège de l'entreprise, à l'adresse shareholder@sibelco.com.

Rapport de rémunération

Le rapport de rémunération définit les principes, la structure, les éléments de performance et la rémunération totale des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif de Sibelco.

Conseil d'Administration

Principes

L'enveloppe de rémunération est conçue pour attirer des administrateurs non exécutifs possédant les aptitudes et les compétences requises pour diriger l'entreprise à l'échelle internationale.

Les principes du système de rémunération récompensent le rôle de chaque personne en tant que membre du Conseil d'Administration et son rôle spécifique en tant que Président des différents conseils d'administration, ainsi que sa participation aux différentes réunions et comités.

Le Président du Conseil d'Administration perçoit une rémunération fixe convenue au début du mandat, qui est fixée pour la durée de celui-ci. La rémunération du Président du Conseil d'Administration est déterminée par l'assemblée générale des actionnaires sur recommandation du Conseil d'Administration.

La rémunération de tous les administrateurs non exécutifs est déterminée par le comité des rémunérations de la société conformément à sa charte et doit être approuvée chaque année par l'assemblée générale des actionnaires.

Rémunération totale

La rémunération globale du Conseil d'Administration pour la période allant de janvier 2022 à décembre 2022 s'élève à 1 459 000 euros, répartis entre des honoraires fixes de 835 000 euros et des jetons de présence de 624 000 euros.

Le Président et les autres administrateurs non exécutifs ne reçoivent aucune rémunération liée à la performance et directement liée aux résultats de l'entreprise. Ils ne reçoivent pas non plus d'options sur actions ou d'actions.

Changements au sein du Conseil d'Administration en 2022

En avril 2022, les actionnaires ont pris acte de la démission de M. Hans-Josef Grehl, dont le mandat a pris fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2022.

A la même date, les actionnaires ont nommé Pierre Nothomb SRL, avec le représentant permanent Pierre Nothomb, pour remplacer M. Hans-Josef Grehl pour un mandat d'un an, soit l'année restante du mandat, se terminant à l'assemblée Générale Ordinaire de 2023.

Membres du Comité exécutif

PRINCIPES

L'entreprise offre un package compétitif pour attirer des profils divers et internationaux à travers le monde, des personnes qui ont fait leurs preuves et qui sont capables de mener à bien la croissance de l'entreprise.

La rémunération des dirigeants comprend une base fixe, un intéressement à court terme et un intéressement à long terme, principalement axés sur les performances pour atteindre les objectifs stratégiques.

La base fixe récompense les principales responsabilités du poste. La base fixe est fixée à la médiane générale du secteur et intègre des facteurs tels que l'expérience internationale, la connaissance et l'expérience du secteur.

La base fixe est revue chaque année sur recommandation du comité des rémunérations et avec l'approbation du Conseil d'Administration.

Le plan d'incitation à court terme est conçu pour récompenser et motiver le Comité exécutif à atteindre ses objectifs à court terme sur une année.

Il se compose de deux éléments principaux : les performances globales de l'entreprise au moyen d'indicateurs financiers clés et d'indicateurs de santé et de sécurité, et les performances de l'équipe alignées sur l'agenda de l'exécutif. Les performances financières globales de l'entreprise, l'EBITDA et le Free Operating Cash Flow (FOCF), représentent 70 %

Financial Report

- Management Key Figures
- Consolidated Financial Statements
- Notes to the Consolidated Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements
- Statutory Financial Statements
- Notes to the Statutory Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

du programme, répartis à parts égales ; l'objectif en matière de santé et de sécurité est de 10 %, et l'objectif lié aux performances de l'équipe est de 20 %.

Le plan d'intéressement à long terme est conçu pour stimuler et soutenir la création de valeur et récompenser l'équipe de manière appropriée sur une période de trois ans.

Il se compose de deux éléments : une mesure axée sur la performance utilisant des paramètres financiers et une mesure de priorité stratégique intégrant un élément de durabilité. Les indicateurs financiers comprennent le rendement des capitaux employés (ROCE) et le FOCF, pour un poids total de 80 %, répartis à parts égales, et l'indicateur de priorité stratégique représente 20 % du système.

Les avantages et les allocations sont alignés sur les politiques locales et sont compétitifs par rapport au marché.

La rémunération totale est proche du troisième quartile de l'industrie en général.

L'entreprise ne fournit pas d'options sur actions ou d'actions à son comité exécutif.

Chaque année, l'entreprise procède à un examen comparatif de la rémunération globale à chaque niveau de l'organisation.

RÉMUNÉRATION TOTALE

La rémunération globale du Comité exécutif pour 2022 est de 9 327 290 EUR, répartie en un fixe de 3 809 998 EUR, un incitant à court terme de 3 455 287 EUR et autres (soins de santé, voiture, etc.) de 645 845 EUR, une compensation unique (accord de résiliation, prime d'entrée en fonction) de 1 416 161 EUR. Le plan d'incitation à long terme a été introduit en 2021, et le premier plan (2021-2023) sera acquis au cours de la quatrième année (2024).

CHANGEMENTS AU SEIN DU COMITÉ EXÉCUTIF EN 2022

Frederic Deslypere et Ian Sedgman ont rejoint l'organisation en janvier 2022. Birger Nilsen et John Van Put ont quitté l'organisation en mars 2022. Jair Rangel, vice-Président international, a rejoint l'organisation en juin 2022. Solomon Baumgartner, EVP Operations Europe et Chief Industrial Officer, a rejoint l'organisation en juillet 2022.

CONVOCATION DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2023

L'article 25 des statuts de la société stipule que l'assemblée annuelle ordinaire des actionnaires se tiendra l'avant-dernier mercredi du mois d'avril, à 14 heures. Pour l'exercice 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires se tiendra par conséquent le mercredi 19 avril 2023. Cette année, en outre, l'Assemblée Générale Ordinaire sera précédée d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Conseil d'Administration de SCR-Sibelco NV convoque les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra physiquement le 19 avril 2023 à 14h00 à 't Kristallijn, Blauwe Keidreef 3, 2400 Mol-Rauw.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Rapport du Conseil d'Administration aux actionnaires
2. Rapport du réviseur d'entreprise aux actionnaires
3. Approbation des états financiers statutaires audités de l'année 2022 et présentation des résultats consolidés
4. Attribution du bénéfice et déclaration du dividende - rémunération des administrateurs
5. Rapport spécial sur la revendication suite au refus d'accorder la décharge à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 20 avril 2022
6. Décharge aux directeurs
7. Décharge aux auditeurs
8. Nomination des administrateurs

Le texte intégral des résolutions proposées et des formulaires de procuration peut être téléchargé sur le site web de l'entreprise, www.sibelco.com.

ATTRIBUTION DU RÉSULTAT DE SCR-SIBELCO NV

Les actionnaires seront invités à voter pour l'attribution (i) des résultats de l'année aux réserves disponibles pour distribution et (ii) l'affectation des réserves disponibles aux dividendes et tantièmes de SCR-Sibelco NV, conformément à la proposition suivante :

Financial Report

- Management Key Figures
- Consolidated Financial Statements
- Notes to the Consolidated Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements
- Statutory Financial Statements
- Notes to the Statutory Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

EN EUROS	2022
Réserves disponibles pour distribution avant résultat et dividende	1.506.791.218
Bénéfice/(perte) de l'exercice	1.625.166
Dividende brut	(55.033.370)
Tantièmes	(1.050.000)
Réserves disponibles pour distribution après affectation du résultat et dividende	1.452.333.013

Le montant brut du dividende proposé de 55 033 370 EUR correspond à un dividende total par action de 117,20 EUR. Depuis 2021, conformément à la nouvelle loi belge sur les sociétés (Art. 7:217.§3), le droit au dividende des actions propres détenues par SCR-Sibelco NV est annulé. Par conséquent, les 602 actions propres détenues par la Société ne sont pas prises en compte.

Pour l'exercice 2022, aucun dividende intérimaire n'a été distribué. Une fois approuvé par l'Assemblée générale, le dividende de 117,20 EUR brut par action sera mis en paiement à partir du 12 mai 2023. La date d'enregistrement a été fixée au 11 mai 2023. L'agent payeur désigné pour le paiement du dividende 2022 est ING Bank, Marnixlaan 24, 1000 Bruxelles avec la Banque Degroof Petercam, Nijverheidsstraat 44, 1000 Bruxelles comme co-agent.

DÉCHARGE EN FAVEUR DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES AUDITEURS

Après l'approbation des comptes annuels, les actionnaires seront invités à se prononcer par un vote spécial sur la décharge à accorder individuellement aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.

NOMINATIONS DE DIRECTEURS

Les mandats d'Argali Capital BV, avec son représentant permanent M. Pascal Emsens, de Soverin SA, avec son représentant permanent M. Michel Verhaeghe, de Zuyfin SRL, avec son représentant permanent M. Evrard van Zuylen, de Pierre Nothomb SRL, avec son représentant permanent M. Pierre Nothomb, et de M. Christoph Grosspeter expireront lors de la présente Assemblée Générale Annuelle.

Les membres du Conseil d'Administration suivants se présenteront pour être réélus en tant que membres du Conseil d'Administration pour un mandat de 3 ans : Argali Capital BV, avec comme représentant permanent M. Pascal Emsens, Soverin SA, avec comme représentant permanent M. Michel Verhaeghe, Zuyfin SRL, avec comme représentant permanent M. Evrard van Zuylen, Pierre Nothomb SRL, avec comme représentant permanent M. Pierre

Nothomb, et M. Christoph Grosspeter. Leurs mandats renouvelés expireront lors de l'Assemblée Générale de 2026.

Il est proposé d'élire Argali Capital BV, avec son représentant permanent M. Pascal Emsens, Soverin SA, avec son représentant permanent M. Michel Verhaeghe, Zuyfin SRL, avec son représentant permanent M. Evrard van Zuylen, Pierre Nothomb SRL, avec son représentant permanent M. Pierre Nothomb, et M. Christoph Grosspeter pour un nouveau mandat de 3 ans au sein du Conseil d'Administration. Ces mandats renouvelés expireront lors de l'Assemblée générale de 2026.

Ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire

Comme mentionné, le Conseil d'Administration de SCR-Sibelco NV invite également les actionnaires à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra physiquement le 19 avril 2023 à 14h00, immédiatement avant l'Assemblée Générale Ordinaire, à 't Kristallijn, Blauwe Keidreef 3, 2400 Mol-Rauw.

La réunion a pour seul point à l'ordre du jour la reformulation des statuts :

1. reformuler les statuts.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION :

- L'assemblée décide de reformuler les statuts de la société conformément aux dispositions de l'ACC,
- par lequel la société conservera la forme juridique d'une « société anonyme » (naamloze vennootschap) ;
- par lequel le siège social sera établi dans la région flamande ;
- dont l'adresse sera 2018 Anvers, Plantin en Moretuslei 1A, dans l'arrondissement judiciaire d'Anvers, dans le ressort du tribunal de commerce d'Anvers, section Anvers, et dont l'adresse ne sera pas mentionnée dans les statuts ;
- dont le capital s'élève à vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000,00) et est représenté par quatre cent soixante-dix mille cent soixante-dix actions (470.170) ;
- dont toutes les actions sont du même type et toutes les actions
 - jouissent de droits de vote égaux, chaque action donnant droit à une (1) voix ;
 - ont droit à une part égale du bénéfice ;
 - participer de manière égale au solde final de la liquidation de l'entreprise ;
- dont les actions seront transférables sans restriction ;
- qui sera gérée selon le modèle de gestion moniste et dont le Conseil d'Administration

Financial Report

- Management Key Figures
- Consolidated Financial Statements
- Notes to the Consolidated Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements
- Statutory Financial Statements
- Notes to the Statutory Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

sera composé d'au moins cinq (5) administrateurs, à condition toutefois que si et aussi longtemps que la société compte moins de trois actionnaires, le Conseil d'Administration puisse être composé de deux (2) administrateurs, et de fixer la durée du mandat à trois (3) ans au maximum ; la possibilité de créer un comité de direction (telle qu'elle existait dans l'ancien code des sociétés) est supprimée ; et dont les statuts, conformément à la LCC, suivront autant que possible le texte existant, étant entendu qu'à cette occasion les statuts seront, le cas échéant, remaniés, reformulés, renumérotés, complétés et/ou simplifiés, sans toutefois en modifier les dispositions essentielles, et en conséquence, d'adopter un texte de statuts entièrement nouveau correspondant au projet qui sera, au plus tard, communiqué à tous les actionnaires en même temps que la convocation à la présente assemblée générale et qui sera disponible sur le site web de la Société, www.sibelco.com.

CONDITIONS D'ADMISSION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 19 AVRIL 2023

Conformément à l'article 28.2 des statuts, la date d'enregistrement pour l'Assemblée générale de la Société est fixée au sixième (6e) jour ouvrable précédant la date de l'Assemblée, soit le 11 avril 2023 (la « date d'enregistrement »).

Conformément à l'article 7:134 du Code belge des sociétés et des associations (le «CCA») et à l'article 28 des statuts, le Conseil d'Administration a décidé que seules les personnes qui étaient titulaires d'actions de la Société le 11 avril 2023, et qui ont accompli les formalités de participation, sont autorisées à participer et à voter à l'Assemblée générale. Seuls les actionnaires ont le droit de voter.

INSCRIPTION ET CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION

Afin d'établir auprès de la Société que l'actionnaire détient le nombre d'actions à la date d'enregistrement, l'actionnaire doit procéder comme suit :

Pour les détenteurs d'actions nominatives :

Les actionnaires nominatifs doivent communiquer à la Société, au plus tard à la date d'enregistrement, soit le 11 avril 2023, avant 17 heures (heure belge), le nombre d'actions avec lesquelles ils souhaitent participer à l'Assemblée générale en renvoyant l'avis de participation complété, inclus dans la lettre de convocation et également disponible sur le site web de la société (www.sibelco.com/en/investors), par courrier postal (SCR-Sibelco NV, Attn. Mme Laurence Boens, Plantin en Moretuslei 1A, 2018 Anvers) ou par e-mail via shareholder@sibelco.com.

La propriété des actions à la date d'enregistrement sera évaluée par la société sur la base des inscriptions dans le registre des actions nominatives à la date d'enregistrement.

Pour les détenteurs d'actions dématérialisées :

Les détenteurs d'actions dématérialisées doivent notifier leur intention de participer aux assemblées générales à leur banque ou institution financière qui communiquera à ING le nombre d'actions enregistrées pour leurs clients, avant le 11 avril 2023, avant 17 heures (heure belge).

Les actionnaires doivent confirmer à la Société le nombre d'actions qu'ils ont enregistrées pour participer aux assemblées générales en renvoyant le formulaire de participation complété disponible sur le site web de la Société (www.sibelco.com/en/investors). Le formulaire complété et signé doit être envoyé à la Société par courrier postal à son siège social (SCR-Sibelco NV, Attn. Mme Laurence Boens, Plantin en Moretuslei 1A, 2018 Anvers) ou par courriel à shareholder@sibelco.com.

Dans les deux cas, le document doit parvenir à la Société au plus tard le 11 avril 2023, avant 17 heures (heure belge).

PROXIES

Les détenteurs d'actions émises par la Société qui souhaitent se faire représenter par un mandataire sont priés d'utiliser le modèle de procuration disponible sur le site web de la Société (www.sibelco.com/en/investors). Les procurations complétées et signées doivent être envoyées à la Société par courrier postal à son siège social (SCR-Sibelco NV, Attn. Mme Laurence Boens, Plantin en Moretuslei 1A, 2018 Anvers) ou par courriel à shareholder@sibelco.com. Dans les deux cas, le document doit parvenir à la Société au plus tard le 11 avril 2023, avant 17 heures (heure belge).

La désignation d'un mandataire doit se faire conformément aux règles applicables du droit belge et des statuts de la société, ce qui signifie qu'un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire.

DROIT DE POSER DES QUESTIONS

Lors de l'Assemblée générale, les actionnaires ont le droit de poser des questions orales et écrites aux administrateurs et au commissaire aux comptes sur les points inscrits à l'ordre du jour, dans la mesure où la communication de données ou de faits ne porte pas atteinte aux intérêts commerciaux de la société ou à la confidentialité à laquelle la société, ses administrateurs ou le commissaire aux comptes sont tenus.

Financial Report

- Management Key Figures
- Consolidated Financial Statements
- Notes to the Consolidated Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements
- Statutory Financial Statements
- Notes to the Statutory Financial Statements
- Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Les questions écrites peuvent également être envoyées à l'avance par voie électronique à l'adresse suivante : shareholder@sibelco.com.

Il sera répondu à ces questions lors de l'Assemblée, à condition que l'actionnaire concerné ait rempli les formalités de participation pour être admis aux assemblées générales.

POUVOIRS DE REPRÉSENTATION

Pour assister physiquement ou se faire représenter aux assemblées générales, les représentants des personnes morales, ainsi que les mandataires, doivent présenter une preuve de leur identité (carte d'identité ou passeport) et doivent, en outre, fournir la preuve de leurs pouvoirs de représentation (documents pertinents de la société). La Société doit recevoir cette preuve au plus tard le jour des assemblées générales.

DOCUMENTATION

Tous les documents relatifs aux assemblées générales sont mis à disposition, dans les délais prévus par la loi, sur le site internet de la société (www.sibelco.com/en/investors) et sont également disponibles au siège de la société.

Les membres du Conseil d'Administration souhaitent remercier l'ensemble du personnel de SCR-Sibelco NV et les employés du monde entier pour leurs efforts dévoués en vue d'atteindre nos objectifs.

Anvers, 9 mars 2023

Signé par les membres du Conseil d'Administration

Financial Report

Management Key Figures

Consolidated Financial Statements

Notes to the Consolidated Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements

Statutory Financial Statements

Notes to the Statutory Financial Statements

Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information

Additional Information

Forward-looking statements and non-IFRS metrics

This document contains projections and other forward-looking statements. Investors should be aware that such projections and forward-looking statements are subject to various risks and uncertainties (many of which are difficult to predict and generally beyond the control of Sibelco) that could cause actual results and developments to differ materially from those expressed or implied. Besides IFRS accounts, the Group also presents underlying, non-audited performance indicators. The objective is to generate a view that avoids distortion and facilitates the appreciation of performance and comparability of results over time.

MEDIA ENQUIRIES

Olivier Van Horenbeeck
Tel: +32 (0) 486 691 651
Olivier.van.horenbeeck@sibelco.com

SHAREHOLDER ENQUIRIES

shareholder@sibelco.com

SCR-SIBELCO N.V.

Plantin en Moretuslei 1A
B-2018 Antwerp
Belgium
www.sibelco.com

© Sibelco 2023

Design & realisation:
TD Cascade

Financial Report

Management Key Figures
Consolidated Financial Statements
Notes to the Consolidated Financial Statements
Report of the Board of Directors on the Consolidated Financial Statements
Statutory Financial Statements
Notes to the Statutory Financial Statements
Report of the Board of Directors on the Statutory Financial Statements

Additional Information